

0570

1982

68

PERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

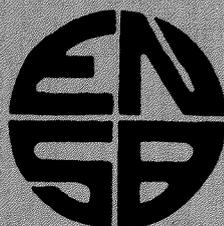
Odile TOUZET

Programme d'extension de la lecture  
publique à Bordeaux:

Aspects politiques et techniques d'une désignation

ANNEE : 1982

18<sup>ème</sup> PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRE.

PROGRAMME D'EXTENSION DE LA  
LECTURE PUBLIQUE A BORDEAUX :

Aspects politiques et techniques d'une décision.

Mémoire présenté par  
Odile TOUZET

sous la direction de  
Henri COMTE,  
Maitre-Assistant à l'Université  
de LYON II.

18<sup>e</sup> promotion .



VILLEURBANNE.  
E.N.S.B.  
1982.

1982/68

TOUZET (Odile).- Programme d'extension de la lecture publique à Bordeaux: aspects politiques et techniques d'une décision: mémoire/ présenté par Odile Touzet; sous la dir. de Henri Comte.- Villeurbanne: Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaire, 1982.- 81-XXX f.; 30 cm.  
Bibliogr.

COMTE (Henri). Dir.

Bibliothèque Municipale, Bordeaux, extension.



Etude du processus de la décision de construction d'une nouvelle B.M. à Bordeaux. Sont abordés les causes, l'histoire du projet, les modalités de réalisation, et les rapports entre les différents partenaires-élus et bibliothécaires notamment.



Si ce travail, rapide et incomplet, pouvait cependant, présenter la moindre utilité pour l'ensemble du personnel de la B.M. de BORDEAUX, ce serait pour moi la meilleure façon de remercier tous ceux et toutes celles qui, à des titres très divers, m'ont aidée avec patience, gentillesse et compétence à m'informer sur la B.M. actuelle et à venir.

A tous, j'exprime ma profonde reconnaissance.

BORDEAUX. Juin 1982

## TABLE DES MATIERES

-----

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : EMERGENCE D'UNE DECISION D'EXTENSION	10
CHAPITRE II: MODALITES DE MISE ENOEUVRE DE LA DECISION	36
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	76
ANNEXES	
1 Compte-rendu d'activité municipale annuel	I
2 Revue de Pressé régionale	III
3 Données statistiques sur la Lecture à Bordeaux	XII
4 Données démographiques	XXI

## A V A N T - P R O P O S

L'édifice sera "la fine fleur des bibliothèques", écrivait un journaliste de BORDEAUX-ACTUALITE en date du 14 janvier 1982. Qu'est-ce à dire ?

L'antique bibliothèque municipale de Bordeaux, sise rue Mably, "ouverte du public trois jours par semaine", suite au legs de Jean-Jacques BEL, et d'après le règlement de la bibliothèque rédigé par des académiciens bordelais en 1736, se trouve aujourd'hui dans une situation catastrophique. Depuis longtemps déjà une rénovation au moins, un transfert éventuellement, sont réclamés par les bibliothécaires ; la commission de sécurité gronde à plusieurs reprises, on la comprend.

Et, malgré des modifications importantes apportées aux locaux, l'ancienne utilisatrice que je suis, devenue tardivement bibliothécaire, se retrouve de longues années après dans une situation presque identique à celle définie dans le règlement de 1736 : "les lecteurs ne pourront se promener dans la bibliothèque, ni lire dans l'embrasure des fenêtres. Ils se placeront autour des tables de lecture et ils garderont le silence. S'ils ont à parler à leurs voisins, ils auront l'attention de le faire à voix basse, de manière à ne pas distraire les autres".

Qu'on me comprenne bien. Je ne déplore pas le silence qui peut régner dans une bibliothèque, ... ni sa vétusté.

Je me réjouis simplement de l'existence d'un projet de transfert de cette bibliothèque exigüe

(7500 mètres carrés), pour l'importance du fonds, installée dans des locaux inadéquats où la conservation d'un fonds ancien est menacée (54.000 ouvrages à traiter car attaqués par la vrillette, chaleur, humidité etc...), où le libre accès est inexistant, où le local de prêt de Lecture Publique, en plein coeur de Bordeaux, n'est que (on ose à peine l'écrire) de 60 m<sup>2</sup>, bref où toutes les conditions sont réunies pour en faire un lieu rébarbatif alors même que la fréquentation de la bibliothèque d'étude et de recherches est, proportionnellement à la population, la plus importante de France (103.000 lecteurs, 308.000 documents consultés (1)).

Dès lors, il s'agit, au-delà d'un mouvement général d'évolution des bibliothèques, s'il existe, de développer harmonieusement la coexistence de la sauvegarde des documents (700.000 ouvrages, dont 200.000 constituant le fonds ancien, furent confisqués aux couvents et aux nobles à la révolution) et de l'accroissement de la Lecture Publique.

C'est pour cette raison - qui n'a rien de critique - que, bordelaise et bibliothécaire, je n'ai pu que me réjouir en apprenant (2) que le concours d'architectes aurait lieu en février 1982, et qu'une nouvelle bibliothèque de 18.000 M<sup>2</sup> serait ouverte en 1985.

Peu importants les dates, les retards, nous en examinerons les causes ultérieurement. Cet avant-propos n'avait qu'un but explicatif : la motivation très personnelle à entreprendre une telle recherche

(1) cf. Annexe 1 : compte rendu d'activité municipale.

(2) cf. Annexe 2 : REvue de Presse Régionale.

Il est des moments où l'on peut réagir comme  
Monsieur GIVRY, architecte, lorsqu'il déclare, de façon  
unpeu abrupte peut-être, mais réaliste : "les chefs-  
"d'oeuvres en péril sont ceux qu'ont ne construit pas".

## I N T R O D U C T I O N

-----

Le problème que pose le titre de cette recherche : "Programme d'extension de la Lecture Publique à BORDEAUX" peut sembler banal... Le sous-titre : "Aspects politiques et techniques d'une décision" implique déjà qu'il ne s'agit pas d'une démarche monolithique, où les jeux seraient connus à l'avance.

En effet, on peut s'interroger "platement" sur le "comment" d'une prise de décision. Je ne pensais pas, en débutant cette réflexion, me trouver confrontée à autant de problèmes et de questions.

A y regarder de plus près, par exemple, je fus amenée à me demander pourquoi un tel projet, d'envergure certes, a pu être décidé par une ville au passé culturel (et commercial) important à l'évidence, bien qu'en déclin démographique. Contradiction apparente dont je pensais aisément lever les ambiguïtés.

Les choses ne sont pas si simples. D'autant plus que l'on se trouve actuellement en France dans une situation paradoxale en ce qui concerne les services administratifs - communaux ou non-. Dans une société libérale, où la fonction publique représente 10 % de la population active, on peut se demander comment la dite Fonction Publique se situe dans le jeu économique. Depuis longtemps déjà d'autres pays, où le secteur public est moins important qu'en France, se sont posés la question de savoir quelle efficacité on peut attendre.

Il y a peu de temps qu'en France la "science administrative" effectue ce genre de questionnaire. A savoir : qu'en est-il (lire : quels sont les résultats "positifs") de la confrontation entre management, type entreprise privée, et bureaucratie administrative ?

Nos "voisins" (1) ont tenté de régler, sinon de résoudre, cette question en appliquant au "public" les techniques de gestion et de management utilisées pour le secteur privé ; A l'évidence, des différences dans les modalités de fonctionnement et dans les finalités demeurent. Ce n'est pas le lieu d'en débattre, mais simplement de voir de quelle façon un Service Public en pleine mutation peut tenter de trouver une issue fonctionnelle et productive à son existence même.

Les thèses de CROZIER (2) analysant le système bureaucratique notamment au sein de la Fonction Publique, comme "règne de la règle", "sécurité", "dilution de la responsabilité", peuvent être dépassées. Non que ce mode de fonctionnement n'existe plus, mais d'autres ont pensé que pour aller de l'avant, il faut tenter beaucoup plus d'analyser les manques que figer définitivement les caractéristiques trop connues du système bureaucratique de l'administration française.

Ainsi, s'il fallait aujourd'hui tenter de décrypter les mécanismes décisionnels au sein d'une institution administrative française, le problème ne serait pas à mon sens, d'observer-tel l'entomologiste- si "ça marche non, ou dans le cas d'une création si "ça va marcher" ou n

(1) cf. GILBERT (Patrick). -Contrôle de gestion dans les organisations publiques. -Paris : Ed. d'Organisation, 1980. -(Coll. Management public).

(2) CROZIER (Michel). -le Phénomène Bureaucratique. -Paris : Ed. du Seuil, 1963.

mais beaucoup plus, quelles sont les chances objectives et mesurables d'une efficacité.

End'autres termes : quels sont les besoins et quels sont les moyens pour y répondre ? Comment apprécier la qualité du service rendu ?

Ce problème est particulièrement aigu dans le domaine culturel. Car, si l'on se pose les questions de façon quelque peu schématique, on peut se demander pourquoi, à un moment donné, une municipalité, un département, une région, un état, choisit de développer de façon préférentielle tel ou tel type de structure : sportive, musicale, scolaire ou autre.

Malheureusement, peu de recherches existent en France sur cette question. Bien sûr on connaît les pratiques culturelles des Français. On connaît aussi les statistiques des ministères concernés par ces problèmes; Mais n'est pas établie, de façon rigoureuse, la corrélation existant entre les besoins d'un pays et les réponses qui lui sont apportées. Ceci reste, en France, un questionnement encore balbutiant, surtout en ce qui concerne la Lecture Publique. On peut, à cet égard, confronter ce qui a déjà été écrit aux U.S.A. ou au CANADA (1), et les actuelles recherches françaises qui, au mieux, mettent en évidence notre retard à cet égard (2).

Donc, devant un tel désert (je ne veux pas dire ici que j'ai "tout lu", simplement que dans la

(1) COSSETTE (André). - l'évaluation de l'efficacité d'une bibliothèque : cadre théorique et méthodologique .  
-(in Médiathèques publiques, 1977, n°48, p.27-38)

(2) GIRARD (Aline). -Réseaux de bibliothèques et planification. - E.N.S.B., 1980.

littérature strictement professionnelle, je n'ai pu trouver d'éléments), j'ai été acculée à une démarche totalement empirique, insatisfaisante et incomplète.

A savoir : on se trouve, à BORDEAUX, devant une situation de fait : l'urgence et l'imminence de la création d'une nouvelle Bibliothèque Municipale. Il faudrait pouvoir et savoir cerner :

- les manques de l'actuelle institution B.M.
- les besoins -donc- de la population.

Puisqu'à l'évidence, l'actuelle structure se trouve défailante, et qu'une décision a été prise d'en créer une nouvelle, l'objet de ce travail est de savoir, pourquoi et comment cette décision a été prise, à quels besoins, déterminés précisément ou non, elle correspond, quels sont les "énonciateurs" des besoins, quels sont les décideurs aux différentes étapes du projet.

Les questions posées sont de trois ordres:

- définition de la finalité de la structure (de cette nouvelle B.M.)

- moyens mis en oeuvre pour répondre à cette finalité,

- estimation des résultats (il est, bien évidemment, trop tôt pour en parler, puisque cette B.M. n'est encore qu'à l'état de projet...)

Pour essayer de suivre à la fois cette démarche et l'analyse chronologique des faits, il m'est apparu (pour des raisons logiques et à cause d'un certain nombre d'éléments défailants) utile d'organiser ma recherche

en deux temps.

1) Emergence d'une décision d'extension de B.M.

2) Modalités de mise en œuvre de la décision.

Etant bien entendu, qu'il existe de nombreuses difficultés inhérentes au domaine étudié -culturel-, et plus encore au secteur relativement démuné en matière d'analyse et de contrôle de gestion -le service des Bibliothèques ; difficultés accrues par une certaine méconnaissance des désirs/besoins du public bordelais.

Je vais exposer simplement la démarche entreprise pour comprendre ce qui s'est passée entre le moment où les "spécialistes" (1) bibliothécaires ont estimé que le lieu dans lequel ils travaillaient ne correspondait plus aux fonctions qui lui étaient assignées et la date -imminente ou déjà dépassée au jour de la soutenance de ce mémoire- du concours d'architectes, ultime moment, irréversible, de la prise de décision.

L'énoncé des personnes rencontrées pendant ces quelques mois (de décembre 1981 à Mai 1982) peut sembler flou et incohérent. Il a cependant correspondu à la logique même des besoins que j'avais d'en savoir plus dès lors que quelqu'un -représentant une structure donnée- me renvoyait, par ses propos mêmes à une autre structure.

\* (1) "spécialistes" : j'utiliserai souvent ce terme. Il désigne à la fois, et selon les cas, les professionnels des bibliothèques, les architectes, les administratifs et la municipalité.

Ce sont donc les différents niveaux d'information et de décision que j'ai cherché à toucher : "spécialistes", élus, représentants de la région etc...

Outre les diverses lectures en matière de gestion, et de contrôle de gestion dans le Service Public, je me suis dirigée à la source du problème : c'est-à-dire à la Bibliothèque Municipale. J'ai donc largement utilisé le temps et les connaissances du personnel de la Bibliothèque Municipale, notamment de Monsieur BOTINEAU, Conservateur en Chef, et de Mme ROBERT, adjointe de Monsieur BOTINEAU. Les multiples rencontres avec eux, et l'ensemble du personnel de Bibliothèque Municipale m'ont permis d'y voir plus clair et d'orienter par la suite mes investigations vers :

- les élus : entretien avec Monsieur VALADE (premier adjoint au Maire, Sénateur de la Gironde)

Monsieur BEZIADÉ (adjoint au Maire, chargé de la Bibliothèque, 5<sup>e</sup> direction).

- les administratifs : entretien avec Monsieur JOANNE (Directeur de la 6<sup>e</sup> Direction, chargé des Services Techniques de la Mairie).

- la S.B.R.U. (Sté Bordelaise de Rénovation Urbaine, Sté d'économie mixte, maître d'ouvrage de la future Bibliothèque Municipale) : entretien avec Monsieur GOUT, architecte.

- la D.R.A.C. à un double titre : institution par laquelle transite le dossier administratif, d'une part et d'autre part, dans le cadre de la régionalisation, comme organisme de concertation, éventuellement essentiel : entretien avec Madame CLAVERIE, chargée de mission à la D.R.A.C.

Ces entretiens n'ont pas été enregistrés, volontairement, pour permettre aux personnes rencontrées de se sentir plus libres dans leurs propos. Je ne fais donc, sauf exception évidente, que tenter de reproduire de la façon la plus fidèle possible leurs dires.

En dehors de ces personnes qu'il m'apparaissait, à des degrés divers et pour des raisons différentes, indispensable de rencontrer, j'ai effectué un certain nombre de démarches :

- à la C.U.B. (Communauté Urbaine de BORDEAUX): pour obtenir des informations démographiques (1) sur la population bordelaise : répartition par catégorie socio-professionnelle, âge etc..., et des prévisions démographiques (bien légères au demeurant).

- à l'INSEE : pour les mêmes raisons. IL me fut répondu que d'une part la CUB avait les mêmes documents et que d'autre part, en matière de prévision démographique, je "tombais mal", 1982 étant l'année du recensement. Je n'ai jamais pu en savoir plus.

Mais j'ai ressenti le besoin de dépasser le cadre strictement bordelais. Pour cela, et c'est bien insuffisant, j'ai rencontré :

- Monsieur H. -J. MARTIN, qui fut conservateur en chef des B.M. de Lyon de 1963 à 1971, et qui, à ce titre, a été l'artisan de la construction de la "nouvelle" B.M. de Lyon-La-Part-Dieu. Le récit de son expérience, et ses critiques m'ont été fort utiles.

(1) Voir Annexe 5 : Données démographiques (Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux)

- Monsieur Rémy BUTLER, architecte, qui, à plusieurs reprises, ayant remporté des concours d'architectes, s'est trouvé en situation d'édifier de nouvelles bibliothèques. Il peut être intéressant d'avoir l'opinion d'un spécialiste, extérieur à la décision dont je parle ici, pour mieux comprendre la collaboration qui peut exister (quels sont les partenaires en présence réellement et concrètement).

Bien entendu, l'ensemble de ma démarche, toute empirique, souffre de manques dont je suis absolument consciente. Si j'avais pu trouver le temps, ou si certaines de mes demandes avaient rencontré un écho, j'aurais souhaité avoir un entretien avec :

- Monsieur J. CHABAN-DELMAS, député-maire de Bordeaux, qui n'a pu trouver un moment avant la rédaction de ce travail, (lettre de demande d'audience du 22/3/82). Il me semblait utile de pouvoir m'entretenir avec lui de l'ensemble des problèmes culturels de la ville de Bordeaux. Qu'est-ce qu'une politique culturelle ? Comment se font les choix ? Quelles sont les priorités ?

- Monsieur ARTUFEL, Président de la S.B.R.U. Certes Monsieur GOUT était parfaitement au courant du projet de la future B.M. ; mais j'aurais souhaité m'informer auprès d'une personne ayant en main l'ensemble des problèmes du "coeur nouveau de la ville".

- Monsieur WILLERRAL, architecte du futur quartier Mériadeck. Plus encore que Monsieur ARTUFEL, l'impossibilité de rencontrer Mr WILLERRAL, à cause de ses horaires surchargés, m'a semblé dommageable. Ses multiples entretiens avec Monsieur BOTINEAU, sa participation

au jury du concours d'architectes, sa compréhension profonde du projet, d'après ce que m'en a dit Monsieur BOTINEAU, autant d'éléments positifs qui m'auraient probablement permis d'en savoir plus, et de mener une analyse plus élaborée.

- Monsieur L. DESGRAVES, Inspecteur Général, ancien conservateur en chef de la B.M. de Bordeaux, je n'ai pu trouver le temps matériel de le contacter. Il fut pourtant le premier à s'inquiéter de la situation de la B.M. dont il avait la responsabilité. Dès les années 60 - nous sommes en 1982- il avait demandé non le ré-aménagement de l'actuelle B.M., mais son transfert pur et simple vers le "quartier Mériadeck", à l'époque où la rénovation n'était qu'un projet, et la démolition en plein essor, Sans en savoir plus, par manque de temps, je me permets de rendre hommage à sa perspicacité.

- les Services Techniques de la Direction du Livre. Là encore, le manque de temps m'a empêchée d'aller m'entretenir avec Melle BIZBROUCK ou Mr JOLLY. Alors qu'il me semble indispensable de connaître, au plus haut niveau, ce qui est fait en matière de prévision et de planification des réseaux de Lecture Publique en France.

On peut voir quelles ont été les lacunes et les hésitations de ma démarche. Mais il me semble pourtant avoir saisi de façon incomplète sans doute, mais utile pour une bibliothécaire en formation, une partie des mécanismes décisionnels en matière culturelle en même temps que les rapports entre une collectivité locale -ici une municipalité- et des spécialistes.

Ceci sans aucune volonté de généralisation.

## CHAPITRE I : L'EMERGENCE D'UNE DECISION D'EXTENSION

Il faut, dans un premier temps, comprendre le long travail, multiforme, souterrain parfois, d'information et de sensibilisation qui doit s'effectuer en direction des élus pour que l'éventualité même d'une décision prenne forme dans les esprits. Pour cette raison ce chapitre sera organisé en trois parties, indissociables les unes des autres.

- a) Historique de la B.M. et émergence des besoins,
- b) Sensibilisation des élus et administratifs communaux à ce besoin,
- c) Définition des objectifs.

### A) BREF HISTORIQUE DE LA B.M. DE BORDEAUX

"Les origines de la Municipale remontent à 1712, date de la fondation de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Il s'ensuit que les premiers fonds ne sont pas -exception assez rare- d'ordre théologique... En 1736, le juriste Jean-Jacques BEL qui était, avec son ami Montesquieu, un des membres les plus éminents de l'Académie, légua à cette société son hôtel, ses livres et ses meubles. Ainsi, sa riche bibliothèque se fonda avec l'ensemble déjà existant, et cet ami des lettres peut être considéré comme le véritable fondateur de la Bibliothèque ". (1)

(1) SERRURIER (Cornelia). - Bibliothèques de France. - La Haye : M. Nijhoff, 1946. (p.40-41)

Selon les termes du legs, la bibliothèque devait être ouverte au public trois jours par semaine. Dès 1736, le public bordelais pouvait utiliser des documents et une salle de lecture, chose extrêmement rare à l'époque; le fonds s'accrut rapidement enrichi d'achats et de dons (Président Barbot, Nicolas Beaujon) (1). Puis, en 1789, les confiscations révolutionnaires permirent d'augmenter encore le nombre de documents anciens. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle ce mouvement d'accroissement par dons se poursuivit et il existe de bon nombre de documents importants acquis de cette manière.

Des dons et legs très importants continuent d'alimenter la bibliothèque : fonds DELPIT, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle qui compte plus de 40 000 documents (collection d'imprimés de la période révolutionnaire, estampes, manuscrits...) DELPIT, éminent érudit, fit le 1<sup>er</sup> catalogue manuscrit de la B.M. Autres dons extrêmement importants et précieux : le fonds DUHART et le fonds PUJOLLE datant du milieu de ce siècle.

Dans le même temps des bibliothécaires prestigieux : Reinhold DEZEIMERIS à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, André MASSON, conservateur en chef de 1934 à 1944, responsable de l'acquisition des divers manuscrits de Montesquieu, Monsieur Louis DESGRAVES, enfin, actuellement Inspecteur Général des Bibliothèques.

"L'hôtel étant devenu trop petit, elle "(la bibliothèque) a été transférée en 1891 dans son local "actuel, 3 rue Mably... " dans une partie de l'ancien

(1) on dénombrait, à l'époque, environ 10.000 volumes et un accroissement annuel de 200 volumes.

"couvent des Dominicains... Parmi ses 2 500 manuscrits, elle "conserve "le Livre de Raison" de Montaigne, l'édition "des "Essais" de 1588 annotée par Montaigne lui-même ; "les "Pensées", le "Spicilège", et la correspondance de "Montesquieu". (1)

On le voit donc, c'est d'une tradition bien installée qu'il s'agit à Bordeaux. Fréquentation de la B.M. par un public régulier et lettré, "érudits locaux" et étudiants. Fréquentation traditionnelle et, semble-t-il, quelque peu figée.

Le fonds continue à s'accroître, notamment grâce au dépôt Légal d'imprimeur prévu par la loi du 21 juin 1943 dont la finalité était de "réaliser la décentralisation... A cet effet la loi a prévu de confier la "collecte des ouvrages à des bibliothèques régionales. De "plus, la loi prévoit la constitution de fonds régionaux "par l'attribution d'exemplaires aux bibliothèques des "régions". (2) Notons, au passage l'emploi de ce terme de bibliothèques régionales qui, administrativement, ne recouvrait jusqu'ici aucune réalité, alors que les fonctions mêmes d'une B.M. comme celle de Bordeaux en font, de fait, une sorte de bibliothèque régionale. Cet aspect des choses ne doit pas être oublié car, lors de l'étude du processus de décision, ce problème sera abordé par bon nombre des personnes rencontrées. Grandeur et servitude...

(1) DESGRAVES (Louis). -Evocation du vieux Bordeaux.

-Paris : Ed. de Minuit, 1960 (p. 309)

(2) in COMTE (Henri). -op. cit. p.50

En ce qui concerne la section étude et recherches de la B.M. c'est donc actuellement un fonds d'ouvrage relativement important (700.000 vol.) qui s'ouvrirait régulièrement : 1.000 périodiques environ (dont la moitié par Dépot Légal) ; 3.000 cartes, un fonds d'estampes important, 2.700 partitions musicales, 2.500 manuscrits, et un fonds de monnaies et médailles qui fut pillé en 1975.

La superficie peut, rapportée aux normes, sembler suffisante : 7 500 m<sup>2</sup>. Or, outre la vétusté des bâtiments et les conditions de conservation absolument insatisfaisantes, les magasins sont saturés. En 1963, cependant, la municipalité consent à l'agrandissement de l'ancien cloître. Cette extension, s'avère vite insuffisante. Mais où trouver de la place et (surtout) comment moderniser un service public qui connaît une importante fréquentation alors même que les locaux "sont en voie de saturation et que, à moyen terme ce sera l'asphyxie" (lettre de Monsieur BOTINEAU, conservateur en chef, à Mr J. CHABAN DELMAS, en date du 30 mai 1980).

Les mêmes maux -saturation et asphyxie- frappent plus durement encore les services de prêt. La B.M. de la rue Mably est la Centrale. Au titre elle regroupe l'ensemble des activités des bibliothèques de quartier et fait les acquisitions, le catalogage et l'équipement. Elle se charge des relations avec la mairie et abrite les réunions inter-annexes. Or les services centraux se trouvent dans un local de... 60m<sup>2</sup>, où une douzaine de personnes, dans la même pièce, travaillent. "L'exiguïté de ce local rend tous rapports très difficiles, sinon impossibles (avec un seul téléphone qui ne cesse de sonner)", écrivait déjà en 1976 Monsieur YVON, conservateur en chef.

Le local de prêt, à demi caché sous l'escalier

monumental qui accède à la section étude et recherches, est, lui aussi de 60 m2. Ce, en plein coeur de Bordeaux ! Je pense qu'il n'est pas besoin de détailler plus avant les conditions particulièrement catastrophiques dans lesquelles les bibliothécaires de la section de prêt travaillent.

Il me faut pas pour autant penser que la Lecture Publique a été totalement négligée à Bordeaux. Un effort, depuis l'après-guerre, a été fait ; si bien qu'il y avait en 1965 12 annexes (dont trois uniquement pour les adultes et une pour les jeunes). Deux nouvelles créations seulement en 1969 et 1975 et, en 1972-73, acquisition de deux caravanes qui desservent les (nombreux) quartiers où il n'y a rien.

Il y a, selon la responsable de la section prêt, une "mauvaise répartition des annexes. Le travail des caravanes prouve que ce n'est qu'un complément à des bibliothèques fixes. Il serait indispensable de restructurer l'ensemble du service de la Lecture Publique à "Bordeaux" (1).

On a donc affaire à Bordeaux à un réseau de Lecture Publique lâche, insuffisant, à un recrutement de personnel quantitativement dérisoire. Le tout orchestré, rappelons-le, dans 60 m2. Quelle municipalité peut proposer mieux ?

Il est question que les services de la section de prêt déménagent dans un immeuble voisin de la Centrale. Ceci donnerait un peu d'air de part et d'autre mais ne constitue pas une réponse satisfaisante aux actuels

(1) Entretien avec Madame CHEVALLIER, responsable de la Lecture Publique le 28.1.1982

besoins des utilisateurs bordelais. Ce n'est qu'une solution absolument transitoire, qui ne modifie en rien le projet de future centrale.

### Quelques données quantitatives (1)

1) Personnel : l'ensemble du personnel des bibliothèques de Bordeaux représente 70 personnes, dont la moitié environ pour la Centrale.

End'autres termes, 37 personnes s'occupent du fonctionnement de 14 annexes et de 2 caravanes, 33 autres s'occupent des acquisitions du Secteur Prêt, du fonctionnement et des acquisitions de la Section Etude et recherches. 70 personnes pour une population de 230.000 habitants, cela est, par rapport aux normes (2) déjà largement insuffisant. En effet il est prévu, pour une ville de 200 000 habitants "88 ou 89 agents, dont 31 professionnels".

D'ores et déjà, il y a donc des manques en personnel, alors que la superficie de la Centrale de Bordeaux (7.500 m<sup>2</sup>) est largement supérieure à celle prévue par les normes pour une ville de 200.000 habitants (3 830 m<sup>2</sup>). Donc il faut dans le contexte bordelais faire "tourner" une Centrale deux fois plus grande que celle indiquée par les normes avec deux à trois fois moins de personnel. Première difficulté, que ressentent les utilisateurs qui maugréent "qu'il n'y a rien" ou "qu'il faut attendre une heure avant d'obtenir un livre". Je ne pense pas qu'il faille s'étendre plus longtemps sur les difficultés, voire les impossibilités de fonctionnement de la B.M., quelles que soient les compétences et la quantité de travail fournies par le personnel. Bien sûr certaines villes sont en-

(1) Voir annexe 3 : Données statistiques sur la lecture à Bordeaux.

(2) Bibliothèques municipales, Construction, équipement (in BBF, vol. 20, n° 3, mars 1975, p 75-117)

core plus mal servies (Marseille), d'autre beaucoup mieux (Grenoble). Notons seulement que face aux besoins bordelais, les actuelles capacités sont dérisoires. (Notons également qu'il y a à la B.M. de Lyon plus de 200 personnes, dont 130 pour la centrale de la Part-Dieu).

2) Fréquentation :

Section prêt	8 982	adultes inscrits	273 508	prêts	en 1981
	5 645	jeunes inscrits	111 600	prêts	

(la minuscule bibliothèque de la rue Mably est capable -on se demande par quel prodige- d'accueillir 1830 adultes inscrits et d'effectuer 38.318 prêts). Au total donc 14.627 lecteurs inscrits sur 225.000 habitants c'est-à-dire qu'un peu moins de 7 % de la population est inscrite dans une bibliothèque municipale. Ce qui est bien peu, par rapport à certaines villes françaises ou étrangères. Mais l'on peut faire l'hypothèse qu'il y aurait un important accroissement de cette proportion de lecteurs si la Centrale disposait d'un service assez important en surface et en personnel, et si le réseau des annexes et leurs implantations correspondaient mieux à la réalité des quartiers de Bordeaux (ceci n'est pas mon propos immédiat, mais il semble utile de dire ici combien le personnel de la B.M. est conscient des manques importants et de la répartition géographique quelque peu anarchique des bibliothèques à Bordeaux (1)).

Section étude et recherches : héritière de la tradition érudite, la Centrale a, elle, un "succès" important. En effet, 102.366 lecteurs sont venus à la B.M., consultant

(1) Voir annexe 4 : Répartition des bibliothèques à Bordeaux.

307.083 ouvrages. Si l'on compare ces chiffres de 1980 à ceux de la B.M. de Lyon-La-Part-Dieu, cette dernière ville étant largement deux fois plus importante, on réalise l'important travail réalisé par la B.M. de Bordeaux.

En effet à Lyon en 1979, on dénombrait 130.000 lecteurs et 51.000 ouvrages distribués à la Salle d'étude.

On voit donc qu'il doit exister à Bordeaux une forte demande pour que dans des locaux, bien situés certes, mais exigus (une seule grande salle de travail de quelques 250 places, plus une petite pièce qui sert à la fois d'entrée et de salle de consultation de périodiques) les lecteurs persistent à venir avec beaucoup de régularité.

3) Documents : Le fonds de la section étude est, nous l'avons dit, d'environ 700.000 documents. Les acquisitions à titre onéreux oscillent entre 5 et 8.000 volumes par an -dont 1.300 à 1.800 par la C.N.L), et 300 périodiques environ.

Le Depot Légal représente 375 périodiques en cours et aux environs d'un millier d'ouvrages (stat. 1980). A cela s'ajoute des dons (1 738 en 1980).

La Section prêt centralise l'ensemble des achats des différentes annexes à partir des demandes faites par les responsables de chaque annexe. La Centrale se charge d'harmoniser les acquisitions et la répartition des ouvrages. En 1980, 11 366 ouvrages ont été ainsi achetés, dont 5.000 environ pour les jeunes. "D'une manière générale "les responsables de la Lecture Publique estiment que le "nombre des documents mis à la disposition des Bordelais "dans les annexes est très insuffisant, et que l'insuffisance

"de nos achats entraîne une désaffection réelle des bordelais à l'égard de nos annexes" (1)

Sur l'ensemble des acquisitions la comparaison avec Lyon (et quels que soient les "efforts" de la municipalité bordelaise à cet égard) est largement au désavantage de Bordeaux puisque en 1979 c'était, étude et prêt confondus, 54.455 volumes nouveaux qui rentraient dans les rayonnages de la B.M. de Lyon, 9.238 disques (rien à Bordeaux) et 2.839 abonnements de périodiques.

Voici donc très rapidement esquissées l'histoire et la situation actuelle de la B.M. Centrale de Bordeaux. On peut se rendre compte à la fois de sa richesse et de l'impossibilité de l'exploiter. D'autre part les installations de Lecture Publique, qui ne doivent pas être séparées de la section étude et recherche "n'ont jamais pu, faute de place, être véritablement créées à Bordeaux. Il n'y a, par exemple, rien pour les jeunes, rien en matière audiovisuelle...

L'inadaptation de ces locaux va plus loin. Le beau bâtiment de la rue Mably est un ancien couvent... à ces origines, il doit de tenir à la fois du palais, de la forteresse et du sanctuaire et de posséder une majesté incontestable, mais aussi quelque peu intimidante ou rébarbative pour une grande partie des Bordelais qui risquent, pour ces raisons, de ne jamais oser franchir le seuil d'un bâtiment aussi solennel et impressionnant et s'engager dans l'escalier monumental qui conduit aux services publics de la bibliothèque d'étude" (2)

Si l'on ajoute à ces différents obstacles

(1) Compte rendu d'activité annuel municipal, 1981, p. 65

(2) Programme de la B.M. Centrale de Bordeaux (mai 1982)

l'état des lieux, les conditions de conservation, et de sécurité plus que précaires (la B.M. a été menacée de fermeture à plusieurs reprises), l'impossibilité d'extension et... le public toujours présent, on comprend aisément que les divers responsables de la B.M. aient tenté, depuis longtemps déjà, d'alerter les autorités municipales.

Peut-on dès lors parler de "création d'un besoin". Il s'agit plutôt d'une urgence à laquelle les différents conservateurs de la B.M. ont essayé de parer. Et ceci sans que ce besoin ait été formulé directement par les utilisateurs. N'en étaient-ils (n'en sont-ils) pas conscients ? A cela il est impossible de répondre. Ce que je peux affirmer -et dont j'essaierai d'analyser la signification ultérieurement- c'est qu'ils n'ont pas été consultés, et qu'à aucun moment on n'a cherché à connaître leur opinion.

Cette urgence, cette nécessité va être exprimée de plusieurs façons et par plusieurs catégories de personnes :

- Mr DESGRAVES (qui, rappelons-le, a proposé une ré-implantation à Mériadeck)

- Mr YVON, qui a succédé à Mr DESGRAVES, et rédigé dès 1975 un "Projet de grande bibliothèque publique pour la ville de Bordeaux" de 18.000 m<sup>2</sup> environ.

- Mr BOTINEAU l'actuel conservateur en chef, "voyant qu'il était impossible de rien faire sur place, a "repris le projet de Mr DESGRAVES" (1), envoyé un rapport à la municipalité en 1980, rapport dont les conclusions ont été retenues.

(1) Entretien avec Monsieur BOTINEAU le 15.3.82

Mais il a fallu d'autres incitations notamment celle de :

- Mr JOANNE, directeur des services techniques de la Mairie (1) : "La bibliothèque centrale n'est plus appropriée : il y a des problèmes de sécurité, d'accueil, de services nouveaux. Modifier l'actuelle B.M. ne permettait pas de répondre à tous ces projets". Il y a donc un intérêt évident à faire une bibliothèque neuve, car une simple transformation entraînerait "des travaux importants, coûteux, pour un résultat peu satisfaisant à long terme. Si la décision a été prise rapidement, c'est que la nécessité en était évidente". Cependant Mr JOANNE est technicien de la ville de Bordeaux. Il se doit de "conseiller aux élus la solution radicale. Celle-ci a été heureusement retenue" (2). Certes reconnaît-il, Mr DESGRAVES en avait déjà parlé mais la situation "n'était pas cruciale comme maintenant".

Les différents spécialistes tiennent tous le même discours : urgence, situation cruciale, asphyxie etc... C'est à leur niveau que se forge un consensus essentiel. La demande de la bibliothèque est jugée par le "technicien de la ville" absolument fondée. Ce sont ces opinions communes qui vont amener ce groupe de spécialistes à entreprendre auprès des élus des démarches d'information et de sensibilisation.

#### B SENSIBILISATION AU PROBLEME

Le tout n'est pas que la nécessité se fasse sentir. Encore faut-il trouver les moyens de convaincre les décideurs.

(1) entretien du 5.4.82

(2) Entretien avec Mr JOANNE le 5.4.82

On se trouve en France face à un double mouvement :

1) L'évolution générale des bibliothèques et de la Lecture Publique. Notre propos n'est pas d'en faire ici l'étude -rappelons simplement qu'après une période de stagnation dans les constructions de bibliothèques, on a assisté à une "relance", légère certes, de la Lecture Publique. Les projets étaient, en 1967-68, à la suite des travaux du "Groupe d'études sur la Lecture Publique", ambitieux : construire en 10 ans 600.000 m<sup>2</sup> nouveaux- la moitié du programme seulement a été réalisé et depuis 1979 il s'agit à nouveau d'un "effondrement". Malgré cet aspect négatif, la réflexion se poursuit au plus haut niveau (remise du rapport VANDEVOORDE en juillet 1981, puis les travaux de la Commission PINGAUD). Les élus sont donc, fatalement touchés par une information, d'ordre général certes mais qui va leur permettre, dans la meilleure des hypothèses, d'avoir une oreille plus attentive aux demandes formulées à l'échelon des cantons, communes ou départements dont ils ont la charge.

2°) Dans le même temps, la Lecture Publique ne fait que bénéficier, même si elle en est la parente pauvre, du mouvement général d'information sur les problèmes culturels. N'était-ce pas Mr CHABAN DELMAS, alors premier ministre, qui déclarait le 16.9.1969 dans un discours sur la "Nouvelle Société" qu'il fallait imaginer et organiser "le libre accès à l'information, la transformation des rapports sociaux... l'aménagement des villes et la diffusion de la culture et des loisirs". ET l'année suivante, il déclarait devant l'Assemblée Nationale, le 15.10.1970 : "A côté et au-delà de la formation permanente, apparaît un immense besoin de culture. Associations, collectivités, syndicats, créateurs, animateurs expriment, chacun à leur manière, cette revendication pressante".

Cet homme alerté si précisément sur ces questions étant aussi maire de Bordeaux, il semblait donc évident qu'il -lui, l' élu de la ville- manifeste rapidement son accord pour que se développe un des secteurs culturels en danger dans sa municipalité. Et qu'il informe de façon pressante les autres élus. Les choses ne sont pas si simples, le temps s'est écoulé entre le moment où les premières demandes ont été formulées (1960) et celui où l'accord de principe a été donné (1980).

MAis les élus -décideurs peuvent-ils envisager de prendre une initiative, ex abrupto, sans avoir été alertés par les spécialistes, sans même en avoir conféré avec des spécialistes ?

Dans l'exemple bordelais, non.

L'information des décideurs est donc passée par deux canaux

- le 1er est celui de ce qui est "dans le vent" de l'évolution sociale générale et que nous venons d'exposer.

- le second est celui des spécialistes au niveau local, dont les demandes vont jouer comme une sorte de détonateur (à plus ou <sup>moins</sup> long terme). Dès lors, de spécialistes, ils vont se transformer en groupe de pression. C'est très exactement ce qu'exprime Mr VALADE, 1er adjoint au maire de "Bordeaux, sénateur lorsqu'il déclare (1) : "C'est la première fois que le problème de la bibliothèque se pose avec une telle actualité... Et les conservateurs précédents n'avaient pas été aussi insistants".

Les décideurs se trouvent ainsi au confluent de deux types d'incitation : l'une est d'ordre politique globale, et l'autre d'ordre technique qui trouvera

(1) Entretien du 7.4.1982

-éventuellement- une issue positive grâce à la ténacité des spécialistes . Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit un hasard que Mr JOANNE déclare qu'il estime avoir à faire "un travail en équipe avec Mr BOTINEAU" (1). Leur accord sur le besoin d'une création de bibliothèque les amène à informer, conseiller et inciter les élus. Démarche de fond, inévitable et indispensable à la préparation du terrain décisionnel, dans la mesure où la participation des autres intéressés, en l'occurrence les lecteurs, est nulle. Je ne parle pas, ici d'un cas particulier. Dans nombreuses municipalités, et pour la plupart des décisions, les citoyens délèguent purement et simplement leurs pouvoirs aux élus. S'il n'y a pas de relais du type "associations d'usagers" qui peuvent créer des groupes de pression particuliers, c'est alors directement au niveau du pouvoir que se discute un projet. Qu'il s'agisse du pouvoir politique, aussi bien que du pouvoir du spécialiste. Pour une entreprise de cette envergure, ils sont parfaitement complémentaires et indissociables. Nous sommes loin de la démarche proposée par Dominique SCHMITT (2) qui propose l'élaboration d'un "livre blanc communal" qui est "l'analyse et la confrontation de "séries statistiques significatives de l'activité d'un service ... ceci implique que l'organisation des données ait été réalisée"... "on effectuera successivement les "types d'analyses définis selon leur objet, à savoir :

- " - l'équipement (bibliothèque)
- " - le service gérant l'ensemble des équipements à vocation culturelle et responsable de la réalisation des objectifs, en la matière ,
- " - le secteur (livre)
- " - la fonction (conservation, formation, etc...)

"Ces différentes analyses aideront la municipalité à fixer ses objectifs, à hiérarchiser et donc à préparer le

(1) Entretien du 5.4.82

(2) SCHMITT (D.) - la pratique du management communal. - Paris : Ed. du Moniteur, 1980. (p. 19.20)

"plan stratégique, schéma de développement de la commune..."

Nous sommes loin, disais-je donc, d'une démarche aussi élaborée. Comme le disait Monsieur VALADE : "Les décisions mûrissent, nécessitent un choix et finissent par s'imposer" (1), à condition de se dire que "c'est notre devoir à nous, bibliothécaire, de persuader les autorités de la commune que notre travail est si important pour les citoyens que la ville doit nous accorder des ressources de plus en plus importantes". Cette intervention de Lars TYNELL (2), bibliothécaire suédois, correspond parfaitement à notre propos. Il explique, en effet, que les grandes villes, même présentant une courbe démographique décroissante au profit des banlieues, sont traditionnellement le siège de bibliothèques importantes dont le rayonnement dépasse largement le cadre communal et que c'est une situation à sauvegarder mais aussi à savoir faire évaluer en donnant à ces bibliothèques une extension, une modernisation et une diversification des services, indispensables aux modifications socio-démographiques de ces villes. Mais dans une situation économique souvent difficile, c'est aux bibliothécaires qu'incombe la responsabilité d'amener les élus à "considérer les bibliothèques comme un des facteurs importants de l'environnement"(2) Mais quels choix nécessitent ces décisions et comment s'imposent-elles ? En d'autres termes à quelle finalité et selon quelle hiérarchie des priorités répond un choix ?

(1) Entretien du 7.4.1982

(2) TYNELL (Lars).-Quelques problèmes des bibliothèques des grandes villes. (in Rencontres internationales de bibliothécaires.- B.P.I. Mars 1977)

C QUELS OBJECTIFS ET AVEC QUELS MOYENS ?

Il est de plus en plus courant, dans l'administration, d'effectuer de la façon la plus rigoureuse possible un calcul d'efficacité ou de prévision d'efficacité, ceci en vue d'effectuer une véritable Rationalisation des Choix Budgétaires (R.C.B.) "un projet d'évaluation présuppose une vision de la nature de la bibliothèque analysée ainsi que de la procédure à utiliser. Comme toute vision de la réalité implique l'utilisation d'une grille de lecture, il faut que toute étude d'évaluation repose sur une pensée théorique plus ou moins systématique... Les évaluations doivent adopter un cadre de référence et le rendre explicite". (1)

1 Au départ quelle définition des objectifs ?

Nous avons déjà indiqué, que du côté des bibliothécaires il s'agissait d'une urgence. Il faut donc aller vite, très vite, tellement d'ailleurs que, selon Mr BOTINEAU, "le travail de réflexion est insuffisant ; cette réflexion devrait être poussée sur un plan théorique pour mettre à jour ce que sera une B.M. demain, et quel est l'avenir des centrales. Quelque chose de très important qu'on veut réussir, va se faire. Mais personne ne sait où on va. C'est ça le problème important : comment va évoluer la bibliothèque". Cet entretien avec Mr BOTINEAU date du 15 mars 1982, époque à laquelle un avant-projet de programme avait déjà été remis à la municipalité depuis neuf mois. C'est dire la précipitation dans laquelle les bibliothécaires ont été contraints de travailler sans pouvoir par manque de temps et d'argent se donner les moyens de définir les finalités de cet important projet.

Mais du côté des élus ? "Il n'y a pas de démarche logique dans la prise de décision. C'est un coup

(1) in COSSETTE, op.cit. p.27-28

de coeur" disait Mr VALADE. C'est reconnaître là l'irréflexion apparente qui préside aux décisions municipales.

Si la mairie n'a pas réfléchi aux objectifs attribués à une bibliothèque, cela manifeste plusieurs choses : il existe une politique urbaine consistant à "refuser d'installer musées, bibliothèques, etc...  
"au quartier du Lac (1), et à rester dans le centre où il "faut conserver les éléments d'attraction et de culture...  
"Car il faut que ce soit à portée de main si l'on veut que "ce soit quotidien". (Mr VALADE)

Ainsi il existe à Bordeaux une politique d'urbanisme assez clairement définie, y compris en matière d'équipements culturels. Mais il est difficile de cerner la logique interne de la politique culturelle bordelaise. Notamment, en ce qui concerne les finalités attribuées à telle ou telle structure à aménager ou à créer ; quelles sont les priorités et pourquoi choisit-on un conservatoire plutôt qu'un théâtre ou l'inverse ? Deux exemples :

- les entrepôts Lainé. Les bâtiments désaffectés, superbe espace en bordure des quais, furent réaménagés en 1978-79. Nécessité certaine de "rajeunissement", le Grand-Théâtre de Victor Louis (XVIII<sup>e</sup> siècle) ne correspondant plus aux impératifs des représentations actuelles -théâtre ou musique-. Les entrepôts furent donc repensés (espaces modulables) de telle façon que les besoins d'une partie de la population -plus jeune et cultivée- soient satisfaits et que "Sigma", mois d'action culturelle relativement moderniste, puisse exister sans porter atteinte au beaucoup plus classique "Mai musical".

(1) Nouveau quartier, très excentré, au nord de la ville, où ont été installés ces dernières années la foire exposition, un complexe sportif etc...

Car il fallait que co-existent les deux : "il n'est pas "surprenant de voir cohabiter le "Mai musical" et "Sigma". "La stratégie jouerait en effet sur la juxtaposition des "tendances modernistes communes à la grande bourgeoisie de "la finance et à la "nouvelle classe moyenne" et des ten- "dances ou clacissisme de la bourgeoisie traditionnelle"(1)

- Le nouveau "conservatoire national de "région". L'ancien conservatoire de musique étant dans un immeuble minuscule et complètement délabré. Il n'était à l'époque que municipal. C'est en 1980 (il devint régional en 1972) que sa construction fut achevée (2). Il s'agissait, bien sûr, d'une nécessité absolue, dans le même temps qu'il était important d'affirmer haut et fort (en reconnaissant une tradition musicale bordelaise solidement ancrée) la situation de métropole de la ville de Bordeaux. Certes, "il ne faut pas que la culture soit "transformée en instrument d'action politique. A partir "du moment où elle est ainsi dévoyée on entre dans l'igno- "ble. Et je ne suis pas prêt de retirer ce mot" (déclaration de Mr CHABAN-DELMAS le 19.12.71). Mais on est cependant en droit de se demander si des initiatives d'équipements culturels, aussi importantes, ne sont pas, à un moment donné, "le développement d'une stratégie visant à "circonvenir politiquement la force sociale importante "représentée par les actuelles classes moyennes... Le dis- "cours culturel cherche à se frayer un chemin dans cet "ensemble social hétéroclite..." (3)

Du côté des décideurs on ne peut, semble-t-il,

(1) RITAINE (E.).-l'Action culturelle publique dans l'agglomération bordelaise : essai d'analyse politique (Mémoire du D.E.S. de Sc. Politiques, 1973)

(2) le concours d'architecte a eu lieu en 1973.

(3) RITAINE (E.). -op. cit. p.53.

parler de définition d'objectifs, mais d'une action culturelle a finalité notamment politique -Mr BEZIADE (2) adjoint au maire, chargé des bibliothèques, parle de nécessité, "autant qu'il faut une canne à un aveugle" mais n'en définit pas très clairement la finalité, si ce n'est qu'il "faut l'intégrer à un ensemble", où il y a, déjà une patinoire (achevée en 1981), et où sont prévues restaurants, commerces, centre d'animation etc..."quand les jeunes voudront se désintoxiquer, enfin se détendre, de longues "heures de lecture", poursuit-il, ils auront à leur disposition un "environnement agréable à tous niveaux". C'est peu dire que les objectifs sont flous...

D'autre part, pour la bibliothèque, elle sera sinon la plus grande d'Europe, du moins la plus belle, c'est toutefois ce que souhaitent les élus. Il y a là, peut-on faire l'hypothèse, une sorte de mythe de la médiathèque. En effet, aussi bien Mr VALADE, pour lequel "les problèmes de sécurité ne sont pas déterminants", que Mr BEZIADE qui se contente de dire "l'actuelle bibliothèque "fonctionne mal", ne semblent se soucier -par méconnaissance- des problèmes de conservation de libre-accès etc... Pourquoi, comment ? ?... Parcontre, vidéo-cassettes, disques, informatique (je ne cite pas l'auteur de cette phrase : "il "y aura une consultation ultra-moderne. Ce sera un modèle "de consultation-électronique") sont des termes maintes fois employés sans que certains des élus qui les emploient semblent avoir une vision bien claire des choses. Hypothèse donc en ce qui concerne les élus : cette création peut représenter une "opération de prestige", éventuellement rentable d'un point de vue électoral. Le tout premier accord

(1) entretien du 30.3.1982

a été passé avec la mairie en 1980 et les élections municipales sont en 1983. Simplement le temps nécessaire à la construction est plus long, beaucoup plus long que ne pouvaient l'envisager les élus. On peut penser que le point de départ de la décision n'est pas le fruit d'une réflexion sur les finalités et les moyens à mettre en oeuvre pour cette bibliothèque ; ni pour les bibliothécaires par manque de temps et de moyens (et les différents retards apportés leur paraissent tout à fait bénéfiques pour reprendre l'avant-projet, nous le verrons plus tard) ; ni pour les élus pour lesquels il est moins question d'action culturelle clairement définie que d'un imbroglio technico-politique.

2) au demeurant le consensus se fait donc pour la plus grande satisfaction des deux parties en présence.

C'est sur des bases extrêmement ténues, sans recherches préalables, sans enquêtes que, à partir d'un rapide rapport de la B.M. en juin 1980, Mr CHABAN-DELMAS prend la décision en septembre 1980.

Plusieurs décisions au coeur même de cette décision unique :

- pourquoi et pour qui ?
- où ?
- pour combien d'argent ?

- Pour qui ? Il nous semble qu'il n'est pas ici nécessaire de redire les besoins des bordelais, ni ceux des bibliothécaires. Nous nous sommes suffisamment étendus sur cette question.

- Où ? A la périphérie de Bordeaux, c'est exclu. Il faut trouver un lieu vaste, central et bien

desservi. C'est donc pour le quartier Mériadeck que l'on se décide. Cela n'a pas été sans mal, car "à un an près ce "n'aurait plus été possible". En effet, après que la rénovation de ce quartier ait trainé enlongueur, les derniers ilots ont très vite été acquis. Restait, à côté de la patinoire, un emplacement prévu pour une "animathèque" dont les buts n'ont jamais été très clairement définis, pas plus à ma connaissance que la structure administrative (centre d'animation, salles d'exposition, de concerts etc... gérée plus ou moins directement par la commune).

Cette animathèque "n'ayant jamais vu le jour laissait donc une petite superficie libre. A partir de cet espace peut s'élever la bibliothèque, sur six niveaux, les sous-sols ayant déjà été construits en même temps que la patinoire pour y faire d'éventuels parking." On a construit le dessous sanssavoir pourquoi..." déclare Mme ROBERT adjointe de Mr BOTINEAU (1), ce qui indique une fois encore le manque de planification au niveau municipal, et a, pour la future bibliothèque, des conséquences fâcheuses et contraignantes : unparking ne se pense pas, architecturalement, comme une bibliothèque !

La ville trouve cet emplacement excellent pour un bibliothèque car elle souhaite qu'il y ait à Mériadeck des installations culturelles et juge bon le voisinage de la patinoire. Mais l'administration municipale commence par refuser. Heureusement certains adjoints au maire ont été alertés, dont Mr VALADE, l'adjoint, le plus influent. Ce dernier a fortement appuyé cette demande et selon Mr BOTINEAU "s'il ne l'avait pas fait, la bibliothèque n'existerait peut-être pas".

(1) Entretien du 15.1.1982.

Pour les décisions majeures, Mr CHABAN-DELMAS est responsable des choix, par contre pour des initiatives de moindre envergure, l'administration municipale joue un rôle prépondérant, les adjoints -à l'exception de Mr VALADE- étant consultés mais pas forcément tenus au courant des décisions prises (y compris pour des demandes qu'ils ont, en tant qu'adjoints, formulées). On pouvait donc, devant l'opposition première de l'administration municipale, craindre un refus définitif si les élus, surtout Mr VALADE, n'avaient lourdement insisté.

- la dernière question : pour combien d'argent ? renvoie beaucoup plus à des considérations concernant l'étude du programme lui-même et à l'accord définitif qui sera passé après le concours d'architecte entre la mairie et la bibliothèque.

3) Examen de l'avant-projet de programme remis par les responsables de la B.M. à la municipalité. Ce texte a été rédigé assez hâtivement et remis en juin 1981. Nous ne pouvons malheureusement le retranscrire intégralement pour les raisons déjà indiquées et l'étude rapide faite ici a pour objets de déterminer plus concrètement, du côté des bibliothécaires, objectifs et moyens mis en oeuvre pour réaliser ce projet. Je ne donnerai que les grandes lignes d'un programme sommaire qui essaie "d'apporter des solutions à l'ensemble des difficultés". Sont mises en évidence :

- l'inexistence de la Lecture Publique à Bordeaux,
- l'inadéquation du bâtiment actuel aux finalités d'une B.M. de cette importance.

Les propositions, quant à la destination des surfaces sont parfaitement "classiques" c'est-à-dire absolument conformes aux normes de la Direction du Livre. (1)

Rien donc de particulier à en dire, si ce n'est que le contenu de ce document manifeste parfaitement la précipitation et le manque de réflexion exprimés par l'ensemble des conservateurs.

Cependant les éléments quantitatifs sont intéressants à noter -sans rentrer dans les détails d'ailleurs-.

Etaient primitivement prévus :

- pour la Lecture Publique (y compris la bibliothèque pour enfants) : 2 550 m<sup>2</sup>, la section adulte et adolescents (salle d'actualité et d'information générale plus salle de prêt) représentant 1 330 m<sup>2</sup> et 170 places assises.

- pour la section étude : (y compris salle régionale, documents anciens et précieux etc...) 2 030 m<sup>2</sup> et 440 places assises. (Il y a, dans ce secteur, beaucoup moins d'ouvrages en accès direct qu'en Lecture Publique ce qui explique la différence des superficies entre les deux sections).

La première hypothèse que j'aie pu formuler à la lecture de ce projet a été: ne serait-ce pas l'éventuelle reproduction de l'ancien système où "l'étude" était favorisée. Bien entendu je n'oublie pas que l'actuelle centrale n'offre qu'une sorte de réduit de

(1) DIRECTION DU LIVRE.-B.M., programmation des équipements. - juin 1980.

60 m<sup>2</sup> pour la Lecture Publique. Cependant il peut apparaître que n'était pas envisagé que l'on vienne longuement s'installer dans les locaux de Lecture Publique, mais que ce soit conçu beaucoup plus comme lieu de passage puisque 170 places "seulement" étaient prévues contre 440 en section études.

Bien entendu ce projet disait explicitement "l'Etude sera en quelque sorte dans le prolongement de la Lecture Publique avec laquelle elle devra être très liée afin d'éviter toute ségrégation des publics". Mais l'on peut cependant se demander, malgré ces précautions, si dans l'esprit même des concepteurs, ce projet ainsi exprimé n'induit pas une valorisation de la section étude.

Certes la section étude est unique, à Bordeaux alors qu'il y a plusieurs points de Lecture Publique. Mais Monsieur BOTINEAU lui-même est conscient de la modification profonde que l'existence d'une Centrale neuve, possédant des possibilités que n'offre aucune des autres annexes (discothèque, artothèque etc...) va entraîner sur le réseau bordelais de la Lecture Publique. Il n'est pas question de stopper le développement des annexes, ni leur aménagement quand besoin est, mais la B.M. de Mériadeck va représenter une attraction pour laquelle "on prévoit un afflux et un engouement, et par choc en retour, on peut imaginer que certaines annexes traditionnelles vont être délaissées" (Mr BOTINEAU).

Ce que je veux indiquer ici c'est donc l'apparente contradiction entre les prévisions d'afflux et la -relative- moindre importance attribuée, en places assises et en superficie, à la Lecture Publique. Cette

prédiction d'engouement est d'autant plus fondée que l'on sait, en étudiant ce qui s'est passé dans d'autres villes, que c'est un phénomène classique. Ainsi à Lyon : les anciens lecteurs "traditionnels" ont délaissé pendant quelques années les nouveaux bâtiments de La Part-Dieu alors que toute une nouvelle population très "Lecture Publique" les investissaient.

D'autre part cet avant-projet était relativement imprécis sur les questions essentielles (car révélatrices des finalités assignées à la future bibliothèque) de circulation intérieure, d'emplacement des bureaux et banques d'information, et donc de personnel. Qu'on ne voie pas là une critique -elle est aisée quand on se situe extérieurement à un projet- mais le simple résultat de ce que j'ai dit à plusieurs reprises sur la rapidité avec laquelle tout ceci s'est passé, ce d'autant plus que les bibliothécaires se sont trouvés complètement seuls et pressés par la municipalité.

L'exposé rapide (et le plus discret possible) de ce programme sommaire a simplement pour but de démontrer que le manque d'étude préalable de la part des différents partenaires en présence peut amener à une élaboration floue des objectifs attribués à une structure nouvelle.

D'autre part, et à titre de rapide conclusion à cette première partie, mon propos était de tenter de montrer comment chemine une idée de décision, les interactions complexes - et non vraiment des rapports de force- qui existent entre les partenaires sociaux, l'inexistence -je ne dis pas l'inutilité- d'une démarche démocratique. Il faut à la décision politique la pression d'un groupe. En l'occurrence on a vu que celui-ci, de petite taille, seulement une poignée de personnes, devait son

influence à sa haute spécialisation. "Dans les sociétés primitives le collège des prêtres gouvernait au nom des dieux ; dans les sociétés de l'avenir, les savants gouverneront au nom de la recherche rationnelle du meilleur"(1) écrivait Renan au lendemain de la révolution de 1848. Nulle part les savants ou les techniciens ne possèdent, en soi, une autorité politique considérable mais leurs opinions sont indispensables aux élus. "Il n'est pas question de se substituer aux personnes qui sont à la tête de la bibliothèque. C'est un problème de haute technicité et nous leur faisons confiance" disait Mr BEZIADE. En d'autres termes, puisqu'il y a, auprès des élus, des demandes émanant de spécialistes dignes de confiance, et "insistants", celles-ci, dans un premier temps, doivent être écoutées. Ce qui est le premier mouvement vers l'éventualité de décision. Le second peut survenir si, comme ce fut le cas pour Bordeaux, coexistent une évolution sociale globale, une ténacité des spécialistes, et un ensemble de conditions "objectives" (ici : création d'un quartier neuf, possibilités économiques). Alors, et alors seulement, la décision peut être prise.

(1) RENAN (E.).-L'avenir de la science.-Paris : Alcan, 1890.

## CHAPITRE II : LA MISE EN OEUVRE DE LA DECISION.

Ainsi, la décision fut prise, par Mr CHABAN-DELMAS, en septembre 1980. L'avant-projet dont je viens de parler date de juin 1981, le projet définitif est aujourd'hui rédigé, et le concours d'architecte va être organisé. On saura, fin septembre 1982, quel architecte aura la responsabilité de la construction, on en connaîtra la première ébauche. Deux ans ont été nécessaires pour passer de la décision "formelle" consistant en un accord du maire, à sa concrétisation.

Que s'est-il passé pendant ces deux ans ? C'est cela que je vais examiner dans la deuxième partie qui sera organisée comme suit :

- description chronologique
- mise en évidence des forces en présence
- évolution enregistrée sur cette période
- les zones d'ombre et les lacunes.

### A) DESCRIPTION CHRONOLOGIQUE :

Ce "récit" sera le plus "plat" possible. Mais il m'apparaît cependant indispensable, car le tout n'est pas que la pression exercée sur les élus les amène à dire oui, mais de voir les difficultés qui, alors, surgissent, et les modalités de résolution.

Nous avons vu que l'accord de Mr CHABAN-DELMAS a provoqué, auprès de l'administration, une levée de boucliers et que les interventions rigoureuses de Mr. VALADE ont permis de surmonter cette première difficulté.

Cependant la secrétariat général de la Mairie s'inquiète : de quoi est-il question au juste ? Les fonctions d'une B.M., une réflexion sur les besoins, toutes ces questions sont annexes. Puisque la décision est prise, l'administration municipale "fait confiance à ses bibliothécaires... Jamais la ville ne s'est demandée si elle "avait quelque chose à dire" (Mr BOTINEAU). Cette opinion m'a été répétée par l'ensemble des conservateurs de la B.M., le consensus est évident sur le point.

Ce qui intéresse le Secrétaire Général c'est la taille de la future bibliothèque, c'est-à-dire "le nombre de mètres carrés à gérer" (Mme ROBERT).

Ici s'instaure entre le Secrétaire Général et les bibliothécaires un bref dialogue, qui s'apparente plus à un marchandage qu'à une réflexion :

- De combien avez-vous besoin ? (Secrétaire Général)

- 20 000 mètres carrés (Monsieur BOTINEAU)

- Non, 16 000.

Ce sera donc 16 000 -la taille du projet a été véritablement décidée de cette façon. En réalité ce sera probablement différent de ce qui a été dit par le Secrétaire Général mais il me semblait instructif de rapporter cet échange pour montrer de quelle manière arbitraire, si les spécialistes n'y prennent garde, un projet peut être tronqué ou modifié.

Accord de la mairie aux deux niveaux : les élus et les administratifs. Et toujours pas de recherche ni de travail de réflexion : "Ce n'aurait été possible que si la "ville s'y était intéressée... Or la ville est pressée car "la construction de la bibliothèque est liée à la construction

"du reste de l'île où elle sera installée". (Monsieur BOTINEAU).

C'est alors que les membres de la municipalité réalisent que, malgré leur hâte, les délais impératifs de la préparation du programme du concours d'architecte (totalement confié aux bibliothécaires) et de la construction elle-même, rendent impossible d'envisager une inauguration de la bibliothèque en 1983, ce d'autant plus qu'il y a un "flottement, dû peut-être au changement politique" (Mr JOANNE). De là un net ralentissement, et les bibliothécaires vont s'employer à empêcher la mairie de sombrer dans une sorte de léthargie...

La "réunion de lancement" a lieu le 4 février 1981, où sont convoqués des représentants de la Direction du Livre, Mr BEZIADÉ, le Secrétaire Général de la Mairie, trois Directeurs des services municipaux concernés (Service Technique, Service Financier, direction de l'Enseignement), trois conservateurs de la B.M. et trois représentants de la Société Bordelaise de Rénovation Urbaine.

C'est donc au premier trimestre 1982 que tout sera relancé. Ces hésitations et ces retards apparaissent dans la presse (1)

- Sud-Ouest du 14 octobre 1981 annonce l'imminence d'un concours d'architectes (alors que rien n'était prêt), les résultats du concours pour février 1982, les travaux débutants en 1983.

- Bordeaux-Actualité du 14 janvier 1982

(1) Voir annexe 2 : Revue de Presse régionale

date précisément le concours pour fin janvier 1982.

Et il n'a toujours pas eu lieu...

A la suite de la réunion de lancement, on entre dans la "phase opérationnelle". La municipalité fait appel à des candidatures d'équipe de deux architectes ou plus, de la région, et dont l'un au moins sera un "jeune architecte". 67 réponses sont reçues, 19 équipes retenues après examen de leur dossier notamment par Mr CHABAN-DELMAS et des membres de la Société Bordelaise de Rénovation Urbaine.

A ce stade, le programme sommaire -étudié dans le chapitre précédent- ne suffit plus. Il est nécessaire, pour un concours de cette nature que les équipes aient à leur disposition :

- un programme qualitatif
- un programme quantitatif
- des organigrammes de fonctionnement

Alors surviennent d'autres difficultés pour les spécialistes de la bibliothèque : une chose est de dire ce que l'on veut, et une autre de rédiger un document destiné à des architectes, pas forcément compétents en matière de bibliothèques, qui leur permette de comprendre précisément la finalité et les fonctions du bâtiment qu'ils auront à construire. Il s'agit pour les uns et les autres d'approfondir la réflexion. Les rapports se succèdent : fonction de la Lecture Publique en général, finalité d'une bibliothèque pour enfants (1), et interaction évidente entre cette réflexion et les aspects plus techniques

(1) Rapport de Melle RIVES responsable de la Lecture Publique pour les enfants.

(organigrammes de fonctionnement, par exemple).

Dans le même temps il fallait parvenir plus qu'à un consensus : à une compréhension réelle. C'est ainsi que les architectes de la S.B.R.U. ont pu, au début, sous-estimer la complexité de la chose. Cette incompréhension, si elle fut parfois source de tensions, a cependant été, à plus long terme, bénéfique puisqu'elle a permis aux uns d'affiner leurs questions et aux autres d'approfondir leurs réponses.

En effet ces procédures de construction sont, bien sûr différentes selon qu'on a affaire à un hôpital, à une école ou à une bibliothèque ; et donc les mises au point des programmes. Ce d'autant plus qu'il n'y a pas deux bibliothèques identiques. Alors "on attend le programme "de Monsieur BOTINEAU" dit Monsieur JOANNE, "et tout ira très vite ensuite".

Tout ne va pas aussi vite que l'on peut le penser, à la fois à cause des difficultés rencontrées par les bibliothécaires mais aussi à cause de la lente mise sur pied du concours. Sera-t-il à deux degrés (une première sélection de quatre ou cinq équipes d'architectes puis le "vrai" concours qui sera en même temps le projet définitif de la future bibliothèque) ou à un seul degré. Finalement l'accord se fait sur la seconde solution, c'est-à-dire que le concours va permettre non pas le choix définitif d'un projet architectural mais, à partir des études remises par les concurrents le "choix d'un projet qu'on n'exécutera pas forcément..." il y aura, par la suite "des choses à mettre au point" (Mr JOANNE). De plus, l'équipe d'architectes choisie aura devant elle un certain temps pour réfléchir plus avant avec les responsables de

la bibliothèque, et se verra offertes des possibilités de voyage à l'étranger pour étudier ce qui se fait ailleurs.

Toutes précautions sont prises, quitte pour les conservateurs à se voir reprocher du temps perdu, qui est en fait du temps gagné. "Même à l'étranger (Sheffield, Birmingham) il arrive que ça patauge encore, il vaut mieux "comprendre et faire comprendre, rédiger non pas un bon "programme, mais un programme ouvert, non définitif" (Monsieur BOTINEAU) et se donner du temps pour réfléchir, comparer et se concerter efficacement. Il semble donc qu'à tous niveaux de décision, la préférence aille, maintenant à la réflexion pour que le maximum de chances soit réunies pour "réussir" ce projet. Ceci est d'autant plus important que cette bibliothèque, même si elle n'est que municipale a une vocation beaucoup plus large : "n'oubliez pas que la "plupart des équipements culturels bordelais -conservatoire, "théâtre, bibliothèque etc...- sont financés par la municipalité mais sont utilisés au minimum par l'ensemble des "habitants de la Communauté Urbaine, mais il vaut mieux "dire, c'est plus près de la réalité, qu'ils ont une audience régionale" (1). Et donc, puisque spécialistes, élus, et administratifs s'entendent pour reconnaître la vocation régionale de la B.M., autant ne pas se précipiter car la ville manifeste "une exigence de qualité" (Monsieur VALADE).

Fin mai 1982, voilà le point de la situation. Le programme de base du concours d'architecte est aujourd'hui complètement terminé, le concours va avoir lieu incessamment et le jury (le Maire, des élus, des représentants de la Direction du Livre, le Conservateur en chef de la B.M.,

(1) Entretien avec Monsieur NAUD (action culturelle de la ville de Bordeaux) du 25.5.82.

l'architecte en chef de Mériadeck, le directeur de la Société Bordelaise de Rénovation Urbaine, des architectes désignés par le Conseil de l'Ordre) rendra son verdict en septembre. Alors on rentrera dans la phase de réalisation où les considérations strictement bibliothéconomiques et architecturales prendront le pas sur l'ensemble des questions esquissées jusqu'ici.

#### B) MISE EN EVIDENCE DES "FORCES" EN PRESENCE

Nous avons vu, au moment de la décision, les rôles respectifs des partenaires en présence. Gardent-ils le même rôle, en changent-ils ? Si oui pourquoi et, surtout comment ?

1) les "spécialistes" : nous avons examiné leur rôle prépondérant dans la première phase à savoir : ils jouent, à un très petit nombre, le rôle de groupe de pression, seul, ou quasiment, apte à permettre aux décideurs d'opter pour "leur" projet.

Or il semble que par la suite intervienne un changement radical. "La ville prend la décision de "laisser les choses aux seules mains des spécialistes" dit Monsieur BOTINEAU ; "La municipalité attend que tout, de "notre côté, soit au point" (Madame ROBERT) ; "ils (les "élus) veulent surtout finir Mériadeck... Mais, en réalité, "ils ne s'intéressent guère aux problèmes de la Lecture "Publique" (Madame CHEVALIER, responsable de la Lecture Publique) etc... Formulée de façon différente par les conservateurs de la B.M., on peut cependant relever, dans la perception qu'ils ont du déroulement des choses, que leur fonction leur apparaît basculer du côté de la réalisation. Car, selon Monsieur JOANNE, "sont concernés : Mr BOTINEAU "(entendre : le personnel de la B.M.) et moi-même, comme

"responsable des batiments communaux". Et, poursuit-il "La réalisation devient mon affaire, pour les batiments et "celle de la B.M. pour l'équipement" car, "La bibliothèque "pose un problème spécifique -comme pour les différents "secteurs culturels- en ce sens qu'il y a un responsable "et que c'est lui qui peut apporter les solutions les plus "cohérentes. Il faut lui faire confiance, comme à "Monsieur BOIREAU (le directeur du Grand-Théâtre) auquel "on laisse la bride sur le cou". On ne peut être plus clair. La réalisation ne réussira qu'à condition que les spécialistes en aient la pleine responsabilité.

L'ont-ils, de fait ? Et qu'en pensent les décideurs ?

2) le rôle des décideurs. Leur opinion ne détonne pas d'avec celle des spécialistes. Nous avons déjà cité Monsieur BEZIADE qui déclarait qu'il "n'était pas question de se substituer aux personnes à la tête de la "bibliothèque ; le terrain des élus, lui, est politique "et matériel". A quoi Monsieur VALADE ajoute que, pour "rendre cohérent l'outil et son utilisation", il faut savoir "écouter et comprendre ce qu'en disent les personnes "compétentes". Donc, le consensus se fait, du côté des élus, pour rendre les spécialistes auteurs de la réalisation effective du projet.

Cependant, n'en tirons pas la conclusion trop hâtive que les élus, une fois la décision prise, se retireraient purement et simplement. Ils ont, en effet, des relais, et non des moindres, qui sont respectivement

- le Secrétariat Général de la ville
- la Société Bordelaise de Rénovation Urbaine.

- le Secrétariat Général, en la personne du Secrétaire Général de la mairie, garde une vigilance extrême sur la mise en oeuvre du projet. Il est question de prudence

budgétaire : le Secrétaire Général a recommandé à la bibliothèque d'être prudente dans ses ambitions... (après avoir, dans un premier temps, refusé de dédommager les architectes participant au concours). Il y a donc, à partir de refus, de "marchandages", de mises en garde, diverses, un contrôle direct de la mairie, par le biais de l'administration municipale. Et ce contrôle ne s'exerce absolument pas sur les modalités de réalisation du projet, mais seulement -on le comprend aisément- sur son coût. "l'administration municipale a les pieds sur terre, et le Secrétaire Général semble conscient de ce que ça entraînera : frais de fonctionnement, nécessité de recrutement... Ce sera vu ultérieurement, dans le détail" (Monsieur BOTINEAU). Car s'il est nécessaire de faire "une meilleure utilisation des deniers publics" (Monsieur VALADE), ce ne sont pas les élus qui vont s'y intéresser de près. Leur confiance est double : dans le personnel de la B.M., d'une part, mais aussi dans le rôle extrêmement important qu'ils confèrent à l'administration municipale.

- La Société Bordelaise de Rénovation Urbaine (S.B.R.U.), société d'économie mixte. "Ces sociétés sont une juxtaposition de fonds publics et privés, en vue d'un objectif précis... Ceci permet de diminuer la charge directe des collectivités locales et peut assurer à ces dernières, si elles sont majoritaires, une action plus directe" (1). C'est le cas à Bordeaux où la ville et la C.U.B. sont les actionnaires principaux de la S.B.R.U.. La ville lui délègue donc ses pouvoirs, et de ce fait, c'est la S.B.R.U. qui devient maître d'ouvrage, alors qu'elle a elle-même la capacité de déléguer ses pouvoirs à des sociétés privées. Bien sûr les sociétés d'économie mixte permettent de régler plus rapidement les problèmes

(1) LEONARD (Jean). -Le pouvoir local de financement. -Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1977.- (p.47)

techniques, et de financement, sont responsables de la rapidité d'exécution, etc...

Selon Monsieur GOUT, l'un des responsables de la S.B.R.U., "c'est le personnel de la bibliothèque "qui est l'utilisateur final, c'est donc lui qui décide" "nous mêmes donnons notre avis mais n'avons qu'une voie "consultative, et aidons à trouver des solutions de "pointe". (1)

Dans la mesure où la ville de Bordeaux en est le principal actionnaire, le rôle de la S.B.R.U. n'est pas qu'économique, mais politique (les décideurs ne peuvent se mettre eux-mêmes en difficulté au sein d'une société où la collectivité locale qu'ils représentent est majoritaire) et technique (puisque les S.E.M. peuvent, éventuellement, proposer leurs propres services techniques).

Ici encore, les décideurs ont, en tant que tels, apparemment disparu, mais le relais technico-économique que représente la S.B.R.U. peut être analysé comme organe de contrôle indirect du politique.

- En dehors des élus municipaux et des structures que nous venons de citer, on aurait pu envisager un rôle éventuel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.). Madame CLAVERIE, chargée de mission à la D.R.A.C. (2) est formelle : "la D.R.A.C. n'a "aucune possibilité d'intervention actuellement ; elle se "contente de mettre en forme le dossier administratif... "Bien sûr la D.R.A.C. peut conseiller un maire, mais ça ne "règle rien".

(1) entretien du 5.4.1982

(2) entretien du 6.4.1982

Dans le même temps qu'elle déplore la difficulté à travailler avec la ville de Bordeaux où, dit-elle, "c'est un vrai scandale, il n'y a pas de service culturel", Madame CLAVERIE se plaint d'une sous-information en matière de Lecture Publique (pour les B.M.) : "Le conservateur pourrait faire plus qu'un rapport d'activité destiné à la mairie, par exemple un dossier pour la D.R.A.C. avec les activités de la bibliothèque, bien sûr, mais surtout les besoins et les suggestions". De toutes manières, reconnaît enfin Madame CLAVERIE "il faut un délégué chargé exclusivement des problèmes du livre, à temps plein sur les cinq départements de la région", faute de quoi le rôle de la D.R.A.C. sera toujours aussi inexistant, et les projets municipaux peu connus et mal aidés.

Carence donc, également au niveau régional par manque de temps, d'information, de moyens ; et ceci renvoie, une fois encore, les spécialistes au rôle d'acteurs principaux de réalisation du projet.

### 3) Analyse de cette situation

Il est trop simple - nous venons de le voir - de dire que les spécialistes ont totalement "la bride sur le cou". Le contrôle direct du pouvoir politique semble s'être dilué. Cette désaffection apparente, ou cette confiance absolue dans les spécialistes conforte d'ailleurs la première hypothèse (cf; chap. I) de la non planification, et de l'inexistence d'un contrôle d'efficacité ou, au moins, d'une prévision de l'efficacité.

Car enfin, si la ville avait des perspectives définies, à moyen et long terme, en matière de politique

culturelle, il semblerait indispensable, dans une optique d'harmonisation, de coordination et de hiérarchisation des décisions que chaque projet fasse l'objet d'un contrôle minutieux après le moment de la prise de décision. Il n'en est rien, apparemment. Plusieurs questions peuvent alors se poser : si les décideurs laissent les responsabilités aux mains des spécialistes cela veut-il dire qu'ils se font de la conception d'une bibliothèque une idée trop simpliste ? Ou pensent-ils que les normes existantes peuvent répondre à tout type de projet en matière de construction ? ou bien encore y aurait-il des raisons plus politiques ? Par cette dernière interrogation, je veux dire que les différentes personnes, spécialistes, qui se trouvent confrontées pour mettre en oeuvre ce projet n'ont pas forcément les mêmes conceptions, ni les mêmes choix. Nous avons vu par exemple, les difficultés de compréhension réciproque entre les architectes et le personnel de la B.M., difficultés qui furent source de tension mais aussi d'avancée dans la réflexion. Les élus ont peut-être préféré se retirer pour n'avoir pas à prendre position à une phase complexe qui risquait de créer, dans la vie locale, des conflits.

Il est probable que la "disparition" relative et apparente des décideurs relève de l'ensemble de ces raisons, sans que pour autant le contrôle municipal soit réduit à néant.

Cependant, cette moindre pression municipale n'est pas pour déplaire aux bibliothécaires :

"La B.M. travaille comme bon lui semble.  
"Jamais la ville ne s'est demandée si elle avait des  
"choses à dire ou des suggestions à faire" (Mr BOTINEAU)

"Les gens de la mairie ne sont pas au courant de notre travail ; d'ailleurs ils ne connaissent pas la B.M., et "n'y viennent qu'encas d'extrême nécessité" (Melle PAUL, conservateur). L'accord est parfait chez les bibliothécaires pour reconnaître que la liberté de manoeuvre dont ils disposent actuellement leur permet de travailler de façon plus satisfaisante, même si dans le même temps, ils pensent que la municipalité a fait défaut en ne fournissant pas de moyens (en personnel, en documentation etc...) pour effectuer des études plus approfondies,

Selon Mme ROBERT, qui a énormément travaillé à la réalisation d'organigrammes de fonctionnement complexes, cette carence n'est cependant pas fondamentalement dommageable car il n'est pas certain que des non bibliothécaires aient pu saisir toutes les subtilités de fonctionnement d'une bibliothèque de cette importance, alors que des bibliothécaires, après de nombreux tâtonnements peut-être, peuvent arriver à maîtriser la technique de réalisation des organigrammes.

On le voit donc, les éléments sont assez intriqués. L'indépendance, pas absolue, dont bénéficient les spécialistes est à la fois source de satisfaction et de critiques. Et les élus semblent s'accomoder parfaitement de cette situation, qu'ils ont d'ailleurs bien en main, assurés qu'ils sont, dans l'état actuel des choses, du sérieux des spécialistes et du (discret) contrôle exercé par les relais que sont l'administration municipale et la S.B.R.U.

### C) L'EVOLUTION ENREGISTREE SUR CETTE PERIODE

Autant j'ai pu exprimer, au début de ce travail, ce qui m'apparaissait comme une insuffisance de

définition des finalités et des moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation de ce projet -chez les spécialistes mais beaucoup plus encore chez les élus- autant, au fur et à mesure j'ai pu noter concrètement un travail de réflexion important de la part des bibliothécaires.

1) le travail de réflexion des bibliothécaires fut, nous l'avons dit, le fruit d'une impérative nécessité, accrue par les carences de deux structures essentielles : la mairie et les Services Techniques de la Direction du Livre.

- La Mairie : la question a été suffisamment abordée. Nous n'y reviendrons pas

- Les Services Techniques de la Direction du Livre. Ces derniers ont été sollicités à plusieurs reprises : pour les projets de réaménagement en 1973 déjà, puis plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de ces deux ans pour régler les problèmes de mise au point du programme (les questions de terminologie recouvrant, bien entendu, des problèmes théoriques plus vastes) l'ensemble du "programme sommaire" primitif a été repris et discuté entre les bibliothécaires bordelais et les membres des Services Techniques. Cette discussion a apporté, selon Monsieur BOTINEAU, "des modifications intéressantes, notamment un rééquilibrage entre section étude et "Lecture Publique".

Cependant certains bibliothécaires contestent l'efficacité de ces Services Techniques. Certes il existe des modèles quantitatifs (1) et qualitatifs (2)

(1) Bibliothèques municipales. Construction, équipement (in BBF, vol.20, n°3, mars 1975, p.75-117)

(2) MINISTÈRE DE LA CULTURE. Direction du Livre. -Bibliothèques Municipales, programmation des équipements. -Juin 1980.

Mais ces documents n'ont rien à voir avec la réalité d'une B.M. centrale comme celle qui est prévue à Bordeaux. Par exemple, les indications données concernent presque exclusivement des bibliothèques de prêt. Les sections étude sont quasi-inexistantes, autant dans la définition de leurs fonctions que dans l'harmonisation avec la Lecture Publique. Et donc, les liaisons existantes entre les différents secteurs ne sont pas précisées. De même, les services spécialisés (documents anciens et précieux) sont simplement mentionnés. Il faut donc improviser des liaisons, pour fournir aux architectes un programme compréhensible. De plus, la Direction du Livre n'a pas de documents communicables sur les B.M. françaises les plus récemment construites ou en voie de construction (Nantes, Marseille...) Est-ce à dire que ces bibliothèques n'aient pas rédigé de programme ? Cela semble peu probable. Les programmes en question étaient-ils trop rapides, trop flous ? A la limite, peu importe ; il semblerait utile qu'un organisme centralisateur détienne et communique ce genre de documentation, à titre de référence et de comparaison pour d'autres projets.

2) les modifications du programme. Cet ensemble de conditions a donc amené les bibliothécaires à repenser très sérieusement leur projet. C'est parce que les moyens à mettre en oeuvre étaient insuffisamment définis et donc à repreciser pour le concours d'architecte, que les objectifs assignés à la future B.M. ont été beaucoup plus complètement élaborés. Il faudrait ici faire une comparaison entre les deux textes du programme, celui de juin 1981 et, celui (définitif) de mai 1982.

On pourrait mettre en évidence, point par point, l'évolution de la réflexion des responsables de la B.M.

Quelques exemples permettront cependant d'éclairer notre propos :

- dans la première partie nous avons rapidement parlé des superficies respectives des sections étude et Lecture Publique et avons fait l'hypothèse, un peu "carrée", d'une reproduction de l'actuelle situation qui valorisait peut-être "trop" la section étude. L'actuel programme dit : "A côté de la bibliothèque d'étude et de "conservation, qui sera évidemment maintenue, tout en "étant agrandie et modernisée, on ouvrira toute une série "d'installations nouvelles, certaines très considérables... "La bibliothèque ainsi conçue devra être une véritable "médiathèque, car, outre celle des documents traditionnels "comme le livre, elle s'efforcera d'organiser la conserva- "tion et l'utilisation des documents apparus au cours de "la période récente, de la diapositive au vidéodisque".

Cette volonté d'ouverture réelle de la B.M. à la Lecture Publique se manifeste dans les chiffres. Plus de places assises pour la salle d'Actualité et d'information générale (170 places contre 100 dans le premier projet), plus de documents en libre accès et donc une superficie plus importante (515 m<sup>2</sup> au lieu de 365 m<sup>2</sup>). Même chose pour la section prêt aux adultes et aux adolescents (gain de 50 m<sup>2</sup>, 10 000 livres de plus en accès direct) Et ce même mouvement est à noter dans tous les secteurs de la Lecture Publique, "au détriment", si l'on peut dire de la salle de consultation référence, dont la superficie est réduite de 300 m<sup>2</sup> (1030 m<sup>2</sup> contre 1330 m<sup>2</sup>). La présentation matérielle, elle-même du projet, manifeste

cette évolution. Les tableaux récapitulatifs des éléments quantitatifs étaient dans le premier projet divisés en Lecture Publique d'une part, étude d'autre part. Le projet définitif ne présente plus cette séparation nette mais expose, les uns après les autres les différents services prévus. Le désir de "non-ségrégation" entre Lecture Publique et étude se révèle même dans la lecture d'un tableau. Pourquoi ce changement ? Les rencontres avec d'autres bibliothécaires, avec les Services Techniques de la Direction du Livre, oui sans doute. Mais aussi le travail collectif effectué par le personnel de la B.M. à partir, grâce (?), aux lacunes techniques. Ce travail n'a pas toujours été facile. Ainsi Madame CHEVALIER, responsable de la Lecture Publique pose-t-elle toute une série de questions : "vaut-il mieux insister sur la "coupure Mériadeck/annexes, ou seulement adultes/enfants ? "Je veux dire faut-il concevoir Mériadeck comme centralisateur, dont la section prêt Mériadeck ne serait qu'un des sous-services, ou bien faut-il concevoir Mériadeck "comme plus autonome ?". Ces problèmes ne sont pas que bibliothéconomiques, loin de là, ils révèlent toute une tentative de définition de la Lecture Publique : à la fois que la future centrale soit au coeur d'un vrai réseau sur la ville, que la Lecture Publique prenne sa vraie place dans la nouvelle centrale, et que cette construction ne se fasse pas au détriment de ce qui existe déjà. Les critiques formulées par Mme CHEVALIER et les réflexions sur l'inadéquation de la section adulte aux besoins de documentation des adolescents ont également permis de développer la conception d'une salle d'actualité et d'information générale. Mais toute cette avancée a été, je le répète encore, facilitée par les retards divers dans la mise en oeuvre du projet. "Plus ça traîne, mieux c'est", disait l'un des conservateurs, "nous finirons "par être un peu plus au point"; on pourrait multiplier

les exemples de changement sur le fond des choses. Mais je préfère ne citer qu'un autre point qui, actuellement, reste en suspens y compris dans le programme définitif.

Eneffet, la discussion sur l'aménagement intérieur a permis que se mettent à jour des divergences entre les bibliothécaires, notamment dans la définition de ce qui est une bibliothèque pour enfants. Deux conceptions s'affrontent en ce qui concerne les locaux d'animation :

- une grande salle polyvalente, et parfaitement modulable "afin de pouvoir toujours s'adapter "exactement à n'importe quel public, quel que soit son "nombre" (programme mai 1982)

- ou bien "les locaux d'animation seraient "plus différenciés. Dans cette hypothèse il y aurait "trois salles correspondant à trois types d'activité..." (idem).

On pourrait penser que cette question n'est peut-être pas fondamentale, et pourtant Mademoiselle RIVES, responsable de la Lecture Publique pour les enfants, tenant de la première hypothèse, a remis un long rapport explicatif à Monsieur BOTINEAU où elle expose sa conception d'une bibliothèque pour enfants, justifiant par là même le choix qu'elle exprime de l'utilisation de l'espace. J'en extrais quelques passages pour démontrer que la mise au point des problèmes concrets passe forcément par une définition des objectifs :

"La bibliothèque de Méréadeck devrait com-  
"porter une section destinée aux enfants et capable d'as-  
"sumer deux objectifs : une ouverture vers l'extérieur  
"aussi large que possible et une existence propre..."

"La section enfantine de Mériadeck doit éviter deux  
"impasses : elle ne doit pas être un petit lieu privi-  
"légié et chaleureux de plus... Ce genre d'endroit existe  
"déjà et rencontre un succès très relatif. La solution  
"inverse qui consisterait à aménager une sorte de super-  
"marché gratuit du livre doublé d'une halte-garderie  
"qui n'ose pas dire son nom est à rejeter également.  
"La bibliothèque a donc un certain nombre de missions  
"propres à assurer" Celles-ci sont détaillées, et nota-  
"mamment l'animation qui "ne doit pas être le but princi-  
"pal de la bibliothèque pour enfants. Elle devra être  
"décentralisable tout en restant constamment liée au  
"livre et à la lecture... Il est nécessaire d'avoir des  
"moyens corrects à notre disposition pour assurer des  
"animations qui ne relèvent pas de l'activité de patro-  
"nage...".

Melle RIVES cite plusieurs types d'activités,  
avec des groupes de taille diverse etc..." C'est la raison  
"pour laquelle je continue à souhaiter des locaux desti-  
"nés à l'animation adaptables... Il me semble utile de  
"pouvoir moduler l'espace en fonction de ces variations.  
"Il n'est pas question de vouloir tout faire dans un hall  
"de gare dépourvu de chaleur... Ce projet me semble plus  
"ménager l'avenir qu'une structure traditionnelle... Pour  
"le moment il me semble que la possibilité d'une géométrie  
"variable répond aux préoccupations de Mr JOLLY  
"(Direction du Livre) de proposer aux groupes des espaces  
"chaleureux et adaptés à leur taille. Il me semble aussi  
"qu'il ne faut pas se priver de la possibilité de diver-  
"sifier dans l'avenir les activités d'animation..."  
(rapport rédigé en mars 1982)

J'ai donné de longs extraits de ce texte

parce qu'il me paraît illustrer la démarche, commune à l'ensemble du personnel de la B.M., consistant à définir les objectifs le plus précisément possible à l'occasion des questions concrètes que posent les problèmes techniques. D'autre part, ce texte date donc du mois de mars 1982. Ceci implique que le travail de recherche et de réflexion se poursuit, même si certains peuvent estimer que c'est bien tardivement.

On voit que les choses sont assez complexes. Si les décideurs ne se préoccupent guère de l'évolution actuelle du projet, les spécialistes eux ont véritablement pris en charge les problèmes et se donnent les moyens de clarifier le plus vite et le plus profondément possible les objectifs de la future Centrale de Bordeaux. Ce n'est certes pas la démarche classique en matière de prévision, mais puisque la municipalité n'effectue pas, elle non plus, de démarche classique, que la Rationalisation des Choix Budgétaires n'apparaît pas, loin de là, évidente, on ne saurait critiquer les bibliothécaires de tout mettre de leur côté pour définir, même tardivement, les besoins auxquels ils estiment que la bibliothèque doit répondre.

#### D) LES ZONES D'OMBRE ET LES LACUNES

Malgré tous ces signes d'évolution très positifs, restent encore des points peu clairs et des manques que je vais énumérer rapidement :

1) aucune étude démographique n'a été faite. La B.M. de Mériadeck va être implantée dans un quartier en pleine mutation. Or, bien qu'étant la Centrale, cette bibliothèque va également faire office de bibliothèque de quartier. Il ne semble pas que, sur ce point précis, le

manque de données démographiques soit un obstacle. En effet, puisqu'il est prévu que la bibliothèque dépasse largement le cadre de quartier, et même bordelais, on ne voit pas quels éléments de compréhension supplémentaires pourraient apporter des données de cette nature. Si la Centrale peut répondre aux besoins de l'agglomération bordelaise, toutes tranches d'âge ou catégories socio-professionnelles confondues, à fortiori elle sera apte à répondre à ceux des habitants du quartier.

Par contre, si cette bibliothèque a vocation communautaire, et plus, il aurait été peut-être utile de se renseigner sur l'évolution probable de la population (1).

Ceci a été fait de façon très succincte, et on obtient deux évaluations différentes : celle des P.O.S. et celle de la C.U.B. En 1975, l'ensemble de la C.U.B. représentait 585 000 personnes. Prévision P.O.S. pour 1985 : 751 000 habitants soit un taux moyen annuel d'accroissement de 2,8 %.

Prévision C.U.B. pour 1990 : 650 000 habitants soit un taux moyen annuel d'accroissement de 0,79 %.

La baisse démographique prévisible la plus importante se situe à Bordeaux, les toutes proches banlieues traditionnelles stagnent (Le Bouscat). Par contre on enregistre pour certaines autres une croissance spectaculaire, et des prévisions d'accroissement très importantes (Mérignac, Gradignan. Pessac etc...) Ceci est à prendre en compte pour prévoir à long terme des moyens

(1) Annexe 5 : Données démographiques.

satisfaisants pour répondre aux besoins de l'ensemble de cette population puisque, de plus en plus, les bibliothèques des grandes villes remplissent un rôle qui dépasse largement le cadre municipal : "Depuis les années "50, la population du centre de Boston a tendance à décliner, et celle des villes satellites à augmenter... La bibliothèque de Boston n'est sensée desservir que la ville elle-même... Mais, de part sa richesse et son prestige, elle attire en fait la population du Grand Boston et de l'état du Massachusetts" (1).

C'est donc un mouvement assez général, dont il faut tenir compte et le manque de recherches plus poussées en matière démographique peut faire défaut, si l'on veut planifier de façon rigoureuse la Lecture Publique en France (et ceci n'est pas abordé dans les normes de la Direction du Livre).

2) Egalement, il aurait été nécessaire de faire la comparaison entre la composition de la population bordelaise (âge, sexe, C.S.P.) et celle de la population <sup>inscrite</sup> dans les bibliothèques de Bordeaux, pour savoir où faire porter un effort d'information, de sensibilisation.

Bien sûr on connaît les grandes lignes :

(1) BERARD (Raymond).-Le réseau des bibliothèques publiques de Boston. (in B.B.F. n°26, n°4, 1981 ; p. 201)

Données INSEE

Stat. Bibli. 1981

Actifs (toutes C.S.P. confondues)	43,8 %	38,92 %
Non actifs (S.P., rentiers, scolaires.)	56,2 %	60,18 %

Phénomène classique : la sur-représentation des non-actifs.

De la même manière, si l'on essaie de comparer la répartition par C.S.P. de l'ensemble de la population bordelaise.

	INSEE	bibli. (stat. 1980)
2 + 3 (patrons ind. et comm. profes. libérales)	21 %	22,7 %
4 + 5 (cadres moyens et employés)	38,2 %	54,3 %
6 + 7 (ouv. et pers. de service.)	38,9 %	15,2 %
8 (Autres actifs)	1,7 %	7,8 %

Là encore, classiquement, sous-représentation dans les bibliothèques des catégories ouvriers et personnel de service (1), et sur-représentation des cadres moyens et employés (les enseignants se retrouvent dans cette catégorie).

(1) cf. "Livres et Lecteurs à Lyon" où les résultats trouvés étaient, en 1966, à peu près identiques. cf. également les diverses enquêtes de Sociologie de la Lecture...

On pourrait poursuivre cette comparaison par âge, sexe etc... On peut objecter : tout ceci est connu. C'est vrai, avec des variations locales plus ou moins importantes, on sait qui lit et qui ne lit pas, qui vient dans les bibliothèques et qui n'y vient pas. Cependant on pourrait utilement affiner l'analyse : par quartier par exemple. Pas tant pour voir l'amplitude des variations entre la population globale et celle des bibliothèques que pour avoir une idée moins floue (moins à priori) de la composition dans tel ou tel quartier.

3) Aucun appel aux utilisateurs actuels et potentiels n'a été fait. La question reste posée de savoir si une étude apporte des données importantes ou non à la connaissance du public et de ses besoins :  
"Une procédure subjective comme le questionnaire peut être valable pour identifier les attitudes ou les perceptions des usagers d'une bibliothèque, mais demeure beaucoup trop superficielle pour établir un diagnostic valide de l'efficacité, et pour conduire à des améliorations significatives" (1)

Les enquêtes ne sont pas indispensables, disait en substance Monsieur BOTTINEAU, elles peuvent faciliter une compréhension des choses mais il aurait fallu l'aider et l'intérêt de la ville.

Cependant il semble que le mouvement actuel soit de se donner, au départ le maximum d'information, dont les premières concernant le contexte et l'étude du milieu, notamment par enquêtes. S'il est question de "rationaliser le système... et d'optimiser les services" (2)

(1) COSSETTE (André). op.cit. p. 34.

(2) cf. GIRARD (Aline).-Réseaux de bibliothèque et planification....

en même temps que "d'accroître le taux de pénétration du public" (4 % à Bordeaux, 4 % à Paris, 30 à 40 % en Angleterre et dans les pays scandinaves), on ne voit pas comment éviter totalement ce genre de démarche.

Même si les études d'opinion et de motivation ne sont pas le remède miracle à la méconnaissance du public, elles sont un élément non négligeable de l'évaluation. (Si elles étaient aussi inutiles, pourquoi donc le secteur privé continuerait-il à en mener avec autant de persévérance ?).

Sur ce point, on peut cependant noter, bien que les responsables de la bibliothèque n'aient pas estimé cette recherche fondamentale, que l'action de la municipalité n'a pas été facilitante. Marque de désintérêt profond pour le projet ? Non, sans doute. Ce serait plutôt un indice supplémentaire d'une politique culturelle non définie par la ville.

4) Quelles prévisions sont faites, par les élus, en matière de coût (fonctionnement, personnel) de la future bibliothèque? Cette question est délicate à aborder, et les opinions divergentes.

Mr BEZIADE : "le personnel ? c'est prématuré d'en parler... Ce sont des questions tout à fait secondaires. Regardez le Conservatoire, ce n'est pas parce qu'il y a le double de mètres carrés qu'il faut le double de personnel" (ce qu'omet de dire Mr BEZIADE c'est que la salle à acoustique variable du dit Conservatoire ne peut fonctionner normalement... faute de technicien !).

Mr VALADE, beaucoup plus réaliste, se contente de dire que "ça coûtera cher, très cher", sans donner

plus d'éléments (je n'ai d'ailleurs pas insisté pour en savoir plus).

Les représentants de l'Administration Municipale -Secrétaire Général, ou Mr JOANNE- sont beaucoup plus au courant mais n'en parlent pas directement.

Et pourtant, si l'on lit le programme définitif avec soin, la B.M. de Mériadeck ne pourra fonctionner vraiment que si l'on multiplie par 3 ou 4 les actuels effectifs (100 à 120 personnes contre 32 dans l'actuelle Centrale). Il n'est pas question de tout faire en bloc "le jour de l'ouverture nous ne serons "pas prêts" dit Monsieur BOTINEAU, "mais le public le "fera savoir et la ville sera contrainte d'accentuer "soneffort".

Sur ce point important, les choses vont lentement... Les tractations seront sans doute délicates, mais les responsables de la bibliothèque préfèrent adopter cette stratégie plutôt que de tout demander en bloc et d'essuyer des refus. Il faudra, à nouveau, exercer des pressions soutenues pour obtenir de la Mairie des moyens nécessaires au fonctionnement réel et complet de la bibliothèque.

Ce n'est pas là, sans doute, une imprévision de la part de la municipalité, c'est la rançon de la méconnaissance (et donc de la liberté de manoeuvre laissée aux spécialistes) du problème.

5) Quel développement du réseau de la Lecture Publique à Bordeaux ? Une ville qui accepte un tel effort, en décidant la construction d'une nou-

velle et importante centrale, ne risque-t-elle pas de refuser de poursuivre l'action de développement des annexes. Car, on l'a vu, il est tout à fait insatisfaisant.

"Pour financer la bibliothèque, lourde, il n'est pas question de laisser tomber ou de porter atteinte à ce qui existe déjà. C'est quelque chose de plus sans rien en moins", me déclaraît Mr BEZIADE.

Dont acte.

Mais c'est une position un peu théorique et, de plus, les bibliothécaires n'ont pas tous la même vision des choses.

Pour Monsieur BOTINEAU, le tissu des bibliothèques actuelles, d'organisation ancienne, va être bouleversé. Il faut donc "repenser totalement le problème des annexes", en développer certaines, et peut-être en supprimer d'autres, pour essayer d'endiguer "le développement anarchique du réseau de la Lecture Publique à Bordeaux".

Madame CHEVALIER et Mademoiselle RIVES sont d'accord sur le fond du problème : réseau insatisfaisant, mais définissent les modalités de transformation de manière différente. Le problème majeur, et leur crainte, est que les importantes dépenses liées à la construction de Mériadeck n'aient pour conséquence un arrêt du programme de rénovation et d'aménagement des annexes. Cependant, Mademoiselle RIVES reconnaît que, pour les enfants, il est envisageable de supprimer certains points de lecture (mal situés et fonctionnant mal). Pourtant, elle voit mal comment l'actuel projet s'inscrit dans une politique globale de la Lecture Publique à Bordeaux.

On se trouve donc devant une situation assez complexe (que la ville de Lyon a connu durant de longues années après la construction de la B.M. de la Part-Dieu) où le projet de la future centrale est maintenant beaucoup mieux défini, mais où, par insuffisance d'intérêts de la ville pour la Lecture Publique, par manque totale de planification, l'entreprise de construction de la future B.M. ne peut se situer dans une politique globale. Il semble que sur ce point encore, et après accord entre les spécialistes, il sera indispensable, si l'on veut que le réseau de Lecture Publique sur Bordeaux présente une quelconque cohérence, de poursuivre l'effort de sensibilisation des décideurs pour éviter qu'ils retombent dans une certaine apathie après la construction d'une bibliothèque prestigieuse qui ne doit pas servir de vitrine pour masquer les lacunes existantes ailleurs.

6) La situation ambiguë de la B.M.. Nous l'avons déjà signalé, la bibliothèque de Bordeaux ne fonctionne pas comme une bibliothèque municipale, ni même communautaire, mais régionale. Pour cela, un seul exemple : si l'on regarde les statistiques du prêt-interbibliothèque, on se rend compte d'un accroissement assez régulier, mais surtout de la différence entre le nombre d'ouvrages envoyés à l'extérieur (1728) et le nombre d'ouvrages demandés à l'extérieur (301).

Pour Lyon la-Part-Dieu, les chiffres de l'année 1978 sont respectivement de 574 prêts et 116 emprunts.

Il n'est même pas nécessaire de faire parler les chiffres, la composition du fonds, l'ancienneté de la bibliothèque, le fait que ce soit la seule bibliothèque publique importante de la région

-la plus proche étant Toulouse- lui confèrent un rayon d'action beaucoup plus vaste que le secteur administratif. Le statut municipal pour une bibliothèque de cette importance est, peut-être, complètement inadéquat.

Monsieur VALADE, auquel je posais la question de savoir ce qu'il pensait d'une bibliothèque fonctionnant avec des fonds municipaux alors que son audience est régionale, me répondit en soupirant : "et si il n'y avait que la bibliothèque... mais c'est "comme ça, il n'y a rien à faire ! "

Cette réponse résignée ne semble cependant pas satisfaisante.

Le cadre municipal est insuffisant. Les villes des environs n'ont pas les moyens -bien évidemment- de construire ou de développer des bibliothèques offrant des services comparables à celle de Bordeaux. Alors quel statut ? et quel budget ? en Allemagne et en Angleterre, le problème est réglé, avec des bibliothèques centrales puissantes dont le budget est communautaire.

Le programme lui-même, la superficie importante, les équipements modernes, tout ceci manifeste que, pour les spécialistes, cette nécessité d'évolution est évidente. "Faire plus petit, ç'aurait été refuser "l'évolution" (Monsieur BOTINEAU), et le bâtiment a été pensé à la mesure de ce statut futur. Mais il faudra alors que d'une façon ou d'une autre la B.M. émerge à d'autres budgets (C.U.B., département, région...),

faute de quoi elle risque de n'être pas en mesure de répondre aux besoins du public, alors que tout, dans sa conception, est prévu pour qu'elle soit à même de le faire.

On le voit, la mise en oeuvre de cette décision a été longue et complexe. Mais il semble cependant que cette longueur a été bénéfique puisque les spécialistes, endévenant acteurs principaux de la réalisation du projet, ont su profiter du temps imparti, par les lenteurs administratives et par leur lenteur propre, pour mieux définir les objectifs et les moyens souhaités.

Certes ils n'y ont guère été aidés, des insuffisances et des flous demeurent, la démarche n'est pas conforme et celle habituellement pratiquée puisque c'est la réflexion sur les moyens qui leur a permis de mettre au point les finalités assignées à la bibliothèque.

Certes, aussi, la municipalité n'apparaît pas prête à réfléchir plus sur une planification en matière culturelle.

Mais, malgré tous ces inconvénients, l'actuel programme, beaucoup plus fouillé, reflète le travail accompli par les spécialistes, et paraît pouvoir servir de base tout à fait valable à la réalisation de la future bibliothèque, dans le même temps que les bibliothécaires semblent avoir accru leurs exigences et aiguisé leur réflexion sur l'ensemble des problèmes de la Lecture Publique à Bordeaux.

## CONCLUSION

-----

"Il nous a paru que la décision pouvait être  
"traitée comme un récit : étape descriptive et nécessaire  
"mise en place d'une histoire... Plus près d'Hérodote  
"que de Thucydide : ainsi, la décision, quelle qu'elle  
"soit, peut être mise en séquence et ses actants isolés,  
"classés" (1).

C'est donc d'une narration qu'il a été ques-  
tion au long de ce travail. Je souhaiterais la poursui-  
vre en comparant le plus rapidement possible, l'expé-  
rience bordelaise à d'autres, pour tenter non pas d'en  
tirer des leçons de portée générale mais un éclairage,  
une compréhension plus affinés du processus de décision.

### A) D'AUTRES EXPERIENCES.

1) Monsieur H.J. MARTIN fut conservateur en  
chef des B.M. de Lyon de 1963 à 1971. Je ne peux citer  
ici tout ce qu'il a eu l'amabilité de me dire (entretien  
du 14.5.82.), simplement mettre en évidence point com-  
muns et différences majeurs entre les deux villes.

- similitude de situation, d'abord, puis-  
qu'il a existé, à Lyon comme à Bordeaux, une urgence ab-  
solue : locaux vétustes inadaptés et dangereux, conditions  
de conservation catastrophiques d'un fonds extrêmement  
important, plaçant la bibliothèque de Lyon "immédiatement  
"derrière la B.N. et Sainte-Geneviève. Ce matériau excep-  
"tionnel était inexploité et en danger. Il s'agissait  
"donc d'un double problème de communication et de sauve-  
"garde".

(1) SFEZ (Lucien).-Critique de la décision. -Paris : Pr.  
de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976.  
(p. 337)

Plus encore qu'à Bordeaux, la Lecture Publique était mal développée. Pour Monsieur MARTIN, il était impensable, comme cela lui avait été suggéré, de laisser la section étude et recherches dans les anciens locaux de l'Archevêché -superbes au demeurant- et de créer une succursale importante strictement réservée à la Lecture Publique. "C'est chez moi un parti pris : la "culture ne se partage pas"; par cette formule, Monsieur MARTIN veut signifier deux choses :

- qu'il n'est pas question de faire de la Lecture Publique au rabais, en isolant l'étude... du reste, moins valorisé par une certaine élite intellectuelle,

- que la construction d'une grande succursale Lecture Publique risquait d'entraver le développement harmonieux de l'ensemble du réseau des bibliothèques lyonnaises.

LA ville de Lyon semble, également, bien peu planifier en matière d'équipements culturels. Louis PRADEL, maire de Lyon à l'époque "était décidé à faire "quelque chose et adorait les constructions" ; une occasion à ne pas laisser échapper d'autant plus que la ville de Lyon, qui postulait pour être le lieu des Jeux Olympiques de 1968, avait essuyé un échec. "Pradel s'est "rabattu sur les bibliothèques, comme compensation". Dans le même temps, la ville de Lyon se devait de développer une active politique culturelle, d'autant que la région lyonnaise avait, à l'époque, entrepris et mené à bien la réalisation d'importants équipements culturels (par exemple : T.N.P. de Villeurbanne).

- Il a été plus difficile à Lyon qu'à Bordeaux de trouver un lieu d'implantation pour la bibliothèque. Monsieur MARTIN a dû effectuer de nombreuses

démarches auprès d'élus, d'administratifs et de personnalités... Cette phase de "conquête de terrain" dans la ville fut délicate. Et il ne faut pas, à cette occasion, oublier le rôle important de "public relation" du bibliothécaire à l'égard des "décideurs".

- Un point très particulier et original pour Lyon : la Préfecture de Région s'est, pendant un certain temps, intéressée de très près à la construction de cette nouvelle bibliothèque. Pourquoi ? Le projet incluait - nouveauté à l'époque - l'informatisation de la B.M.. Si donc la Préfecture manifestait un intérêt évident pour cette réalisation, c'est qu'il était question d'utiliser l'infrastructure informatique comme "le centre directionnel de l'informatisation de la région". Du même coup Monsieur MARTIN avait, en la personne du Préfet, un allié de choix, et par voie de conséquence d'importants moyens de pression sur la Municipalité.

En ce qui concerne la décision stricto sensu, on trouve donc des similitudes essentiellement dans ce qui apparaît comme le manque de préparation des municipalités, fussent-elles importantes et réputées pour leur action culturelle ; manque de préparation veut dire que n'est pas évidente la volonté "d'inscrire toute action dans le cadre d'un plan stratégique à long terme. Afin de choisir l'avenir, les élus vont définir des stratégies cohérentes susceptibles d'orienter l'ensemble des actions de l'entreprise municipale... Seule une vision globale permet de juger la cohérence des différentes politiques entre elles". (1)

(1) SCHMITT (Dominique). - op. cit. p.7

Je ne prétends pas prouver de façon décisive que la planification est totalement défailante. Je veux simplement mettre en évidence que, dans deux cas bien particuliers, et après en avoir longuement parlé avec les personnes qualifiées, une stratégie à long terme n'apparaît guère dans les deux municipalités, et que, dans un cas comme dans l'autre, la responsabilité de la mise en oeuvre de la décision a été le fait des spécialistes. Bien que, parfois, la municipalité intervienne, y compris à contre-temps, dans le déroulement des opérations.

Monsieur MARTIN souligne un certain nombre de difficultés auxquelles les bibliothécaires ont à faire face :

- démarche complexe et contradictoire puisqu'il faut, pour obtenir des crédits, présenter un projet qui est un engagement sur l'avenir alors même qu'on ne peut, à cette étape, en connaître les conséquences, et qu'on ne sait pas, en détail, les moyens réels dont on disposera ultérieurement.

- Lors de la mise en oeuvre du projet, les bibliothécaires ne sont pas toujours armés pour suivre les problèmes techniques : par exemple, savoir lire un plan, voir et contredire les projets architecturaux.

- Le contrôle administratif, lourd, et la multiplication de commissions "diaboliques" représentent un handicap certain.

La municipalité peut s'estimer quitte de sa dette à l'égard de la Lecture Publique après avoir consenti à des efforts importants (comme la construction d'une bibliothèque). Il n'en est rien, et les bibliothécaires doivent continuer à exercer leur pression afin

que le réseau de bibliothèques continue à se développer.

Il est frappant de voir combien les questions se posent, d'une ville à l'autre, dans les mêmes termes. Faire l'analyse des défaillances de la politique municipale est une chose. En tirer des leçons à l'usage des spécialistes en est une autre, beaucoup plus réaliste...

2) Qu'en pensent les architectes ? Monsieur BUTLER (entretien du 17.5.82) "dédramatise" les problèmes techniques. Bien évidemment il se trouve en aval de tout le processus décrit. A son avis, le programme doit être préparé de façon assez précise, mais pour lui, comme pour Monsieur BOTINEAU, "il n'y a pas de bon programme". Ses critiques à l'égard des Services Techniques de la Direction du Livre sont assez féroces : "ils ne font aucune évaluation sérieuse de l'efficacité des bibliothèques, et n'ont pas de doctrine".

En ce qui concerne les choix de la municipalité pour le concours d'architecte, il manifeste son désaccord sur tous les points : faire appel exclusivement à des architectes de la région lui paraît contestable, et le concours à un seul degré ne lui semble pas susceptible de permettre de faire "le bon choix".

Mais là où ses positions de spécialistes sont -à mon sens- intéressantes, c'est lorsqu'il déclare qu'un projet n'est pas, jamais, définitif : "La disposition des locaux doit être modifiable", et s'il y a eu, au départ, des erreurs dans la destination des espaces "ce n'est pas grave" (à l'exception de lieux-clés, impliquant un équipement tout à fait spécifique : réserves de documents anciens par exemple). "Le problème majeur

"est plutôt celui de la compétence des personnes" spécialistes, en même temps qu'il faut "refuser de personnaliser : on travaille pour une institution pas pour "un Conservateur".

3) l'exemple de Cologne (1). Les problèmes, en Allemagne, ne se posent pas globalement dans les mêmes termes. A Cologne, depuis de longues années, la nécessité se faisait sentir de construire une nouvelle Centrale (des plans étaient prêts depuis 1946). La question est d'arriver à déterminer comment faire prendre une décision, avec des données plus complexes que pour les cas étudiés jusqu'ici (notamment persistance d'un certain type de mécénat). La décision doit être prise de façon démocratique : "Si vous (les "bibliothécaires) créez le climat favorable pour la construction alors nous (les élus) l'approuverons". Même nécessité de départ, même manque de planification globale, mais mise en avant de l'utilité d'une sensibilisation de l'ensemble du public.

"Nous avons fait de la publicité intensive, nous nous sommes vendus en utilisant les habituelles statistiques qui, vraies ou fausses, font toujours de l'effet. Nous nous sommes fabriqué une bonne image... Au plus profond de l'inconscient, nous avons influencé les citoyens... Nous avons organisé un sondage... avons obtenu des réponses qui allaient dans le sens d'une approbation de la création : qui refuserait ce qu'on lui offre ?".

La suite est également intéressante, mais on ne peut tout dire. Ce qui ressort, à l'évidence, c'est, dans ce cas comme dans les précédentes, le rôle éminemment moteur que jouent les spécialistes. La première

(1) TUEMMERS (H.J.).-Der Zentralbibliothek der Stadtbücherei Köln. (in Verband der Bibliotheken des Landes Nordrhein-Westfalen. 1980 n° 1.(p 44-50)

phase, indispensable, est celle de la sensibilisation et de l'information. Dans les deux exemples français il s'agit d'intervenir directement sur les décideurs, en faisant l'hypothèse que le besoin réel du public, s'il n'est pas exprimé, le sera tôt ou tard. Dans l'exemple allemand, les "citoyens" sont le relais «démocratique ? - entre spécialistes et politiques. Mais, de toutes manières, personne ne s'y trompe : le projet, la pression exercée, puis la planification et la réalisation sont l'affaire des personnes compétentes. Et la décision : celle des élus.

#### B) POUVOIR POLITIQUE, POUVOIR TECHNIQUE.

Nous retombons ici, et dans tous les cas, sur la classique analyse du processus de décision dite "rationnelle", en trois actes : délibération - décision - exécution, étant entendu, tout aussi traditionnellement, que "le privilège est accordé à un seul moment, celui "de la décision" ; alors qu'il n'y a que "mépris à l'égard de l'exécution" (1).

Nous sommes loin de la technocratie menaçante où le pouvoir de fait est entre les mains des experts et des techniciens. Le moment essentiel de la prise de décision reste exclusivement le terrain du politique, sans qu'à aucun moment il soit question de confiscation du pouvoir par les spécialistes. Ou plus exactement le pouvoir reste tel qu'en lui-même, à la différence près que les politiques n'ont pas la responsabilité de la réalisation concrète du projet "c'est la "conjonction de la volonté politique et du concours de "l'administration que naît la décision administrative" dit BUCH (Traité de Science administrative. p. 442). Oui mais sans omettre que la volonté politique doit pour naître, être fortement sollicitée, et que, dans le cas d'échec dans la réalisation d'un projet, les

(1) SFEZ (L.). op. cit.

spécialistes risquent d'être transformés en bouc émissaire.

"Dites-moi à qui ceux qui prennent officiellement les décisions s'adressent pour l'exécution de leurs ordres ? De là, je tirerai une idée de l'État considéré et mon évaluation des forces avec lesquelles les autorités doivent traiter" (1)

Mais, au sein de ce processus de décision, qu'en est-il d'un choix efficace ? Nous avons vu, dans les différents exemples étudiés, que de planification, de prévision, de contrôle d'efficacité il n'est pas question. Pourtant le besoin se fait fortement sentir pour le Secteur Public de démontrer que la façon dont il gère ses fonds est rationnelle, et que les entreprises dans lesquelles il se lance s'inscrivent dans une politique cohérente. Ce qui signifie d'une part que soient fixées des finalités explicites, et d'autre part que soient organisés rationnellement les moyens de les atteindre. Or nous avons, tout au long de ce travail, enregistré le hiatus entre ces deux phases pourtant indissociables. Seuls les spécialistes ont été amenés, au contact des difficultés concrètes rencontrées sur cette longue période, à réajuster l'une par rapport à l'autre. Simplement ce ré-ajustement se fait au sein d'une unique structure : la bibliothèque.

Mais les politiques n'inscrivent pas explicitement l'existence de cette structure au cœur d'une action culturelle d'ensemble, et celle-ci dans la totalité de l'action municipale. Serait-ce là le constat d'échec d'une tentative de management public :

(1) JOUVENEL (Bertrand de). -De la politique pure.

"Les techniques (de management) sont parfois dénoncées  
"par les agents de l'Etat eux-mêmes, qui déplorent les  
"faibles réalisations auxquelles elles ont donné lieu ;  
"mais elles n'en jouent pas moins un éminent rôle  
"symbolique vis à vis de l'opinion, désireuse de savoir  
"que l'administration se préoccupe de management,  
"d'efficacité". (1)

Nous sommes résolument resté au niveau communal, et avons examiné les difficultés inhérentes à la mise en oeuvre d'une décision dans le cas, fréquent, où les élus locaux laissent aux mains des spécialistes la responsabilité de la réalisation. Mais, puisque ce problème semble courant, au moins en ce qui concerne les bibliothèques, quelles leçons en tirer au niveau de l'organisation centrale ? Il n'est pas question de rappeler ici les avatars de l'histoire des bibliothèques françaises, ni la place marginale qui leur a toujours été faite.

Les spécialistes réclament une direction unique des bibliothèques et non une Direction du Livre, un Conseil National des bibliothèques (C.N.B.) dont le rôle serait de mettre enfin sur pied la loi sur les bibliothèques, permettant peut-être une véritable politique de la Lecture et une coopération à l'échelon national. (2)

Ceci n'est pas la solution à tous les problèmes, mais si une vision d'ensemble de la Lecture en France existait, alors les initiatives régionales ou

(1) LAUFER (Romain). -Management public. Gestion et Légitimité. -Paris : Dalloz, 1980. -(Coll. Systèmes et Stratégies). p.23

(2) Voir Congrès de l'A.B.F. Monaco, 1981.

communales auraient peut-être plus de chances de se développer de façon moins improvisée et plus cohérente. C'est dans cette optique que le directeur du Livre, Jean GATTEGNO, déclarait (1) : "La Direction du Livre va voir son propre rôle modifié, qui passera de la tutelle à l'animation... Nous continuerons dans un premier temps de proposer une politique d'équipement du pays en matière de bibliothèques... Ensuite nous aiderons simplement les régions, les départements ou les communes qui le voudront à mettre en place leur propre réseau de bibliothèques".

Cette louable intention fait-elle écho aux propos déjà anciens de Monsieur CHABAN-DELMAS (2) : "La culture n'est le fait de personne : elle ne peut se développer sans le soutien de l'organisation politique et de ses ressources. L'individu la crée, l'Etat doit en faciliter la diffusion, susciter des initiatives, apporter sa contribution aux efforts des uns et des autres."

En attendant que ces vœux pieux se concrétisent au niveau de l'Etat, en attendant que les régions prennent chair et racines, il faudra, sans doute encore longtemps, que les "spécialistes", évoluant dans un contexte politique conjoncturellement favorable, continuent au niveau de la ville à être l'alpha et l'oméga de la décision.

(1) Interview de Jean GATTEGNO - (in Livres-Hebdo. 1982-Vol. 4, n° 6. p. 90-93)

(2) CHABAN-DELMAS (J.) in Revue des Deux-Mondes. janvier 1971.

B I B L I O G R A P H I E

I OUVRAGES. RAPPORTS. CONGRES.

BAUDIN (Guy). -Eléments pour un programme de bibliothèques publiques. -Paris : Services Techniques des bibliothèques, 1974.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. Lyon.-Livres et Lecteurs à Lyon : six enquêtes psycho-sociologiques en 1965-1967. -Lyon : Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1968.

Les Bibliothèques publiques des grandes métropoles/Rencontres internationales de bibliothécaires, mars 1977 -Paris : B.P.I., 1977.

BOUINOT (J.). -La Nouvelle gestion municipale. Comptabilité et management d'une commune. -Paris : Cujas, 1977.

BURNIER (Michel).-Sur quelques questions soulevées par la gestion d'une bibliothèque publique : le cas de la B.M. de la Part-Dieu. -Lyon : E.N.S.B., 1980.

CHABAN-DELMAS (Jacques). -Bordeaux : la culture et la vie. -Paris : j'informe, 1977.

Les Collectivités locales et la recherche : actes du / Colloque du Groupement de Recherches Coordonnées sur l'administration locale. -Bordeaux, 8 et 9 Décembre 1978. -Paris : C.N.R.S., 1979.

COMTE (Henri). -Les Bibliothèques publiques en France. -Lyon : Pr. de l'E.N.S.B., 1977.

CROZIER (Michel). -Le Phénomène bureaucratique. -Paris : Ed. du Seuil, 1963.

DESGRAVES (Louis). -Evocation du vieux Bordeaux. -Paris : Ed. de Minuit, 1960.

FRANCE. Culture et Communication (Ministère), Livre (Direction). -Bibliothèques municipales : équipements mis en service depuis 1960. -s; 1. : 1978.

- FRANCE. Culture et Communication (Ministère)-Livre  
(Direction). -Bibliothèques municipales : statis-  
tiques 1977. -Paris : Imprimerie Nationale, 1979.
- FRANCE. Culture et Communication (Ministère). Livre  
(Direction). -Bibliothèques municipales : program-  
mation des équipements. -s. l., 1980. -
- GARRIGOUX (Alice).-La Lecture Publique en France.- Paris :  
Documentation Française, 1972. -47 p.- (Notes  
et Etudes Documentaires ; 3948)
- GIBERT (Patrick). -Contrôle de gestion dans les organisa-  
tions publiques. -Paris : Ed. Ouvrières, 1981.  
- (Coll. Management Public)
- GIRARD (Aline). -Réseaux de bibliothèques et planification.  
- E.N.S.B., 1980.
- GUIPART (Cécil).-La bibliothèque publique de la Grand-Place  
dans le cadre du développement d'un réseau municipal  
de bibliothèques : Grenoble. -Grenoble : B.M., 1976.-
- I.F.L.A. -Standards for Public Libraries. -Munich : Verlag  
Dokumentation, 1977.-
- JEANSON (Francis). -L'Action culturelle dans la cité.  
-Paris : Ed. du Seuil, 1973. -
- JOURNÉE D'ETUDES SUR LES BIBLIOTHEQUES ET LA LECTURE  
PUBLIQUE. 1979. Genève. -Actes/des journées d'étude...  
Genève : Ed. I.E.S., 1979.
- LAUFER (Romain). -Management public : gestion et légitimité.  
-Paris : Dalloz, 1980.
- LEONARD (Jean). -Le Pouvoir local de financement. -Lyon :  
P.U.L., 1977.
- MARCHAL (Bernadette). -Gestion démographique et sociale des  
collectivités, -Paris : Berger-Levrault, 1980.
- MULLER (Marie-Pierre). -L'Evolution d'un réseau urbain de  
lecture publique : Grenoble 1975. -1980.- E.N.S.B.,  
1980.

- PENNA (C.V.). - La Planification des Services de bibliothèques et de documentation.-Paris : UNESCO, 1971.
- PERRET (Jacques). -Le Développement d'un réseau municipal de prêt : Grenoble. -E.N.S.B., 1975.
- RICHTER (Noé). - Bibliothèques et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique. -Le Mans : Bibl. de l'Univ. du Maine, 1981.
- RITAINE (Evelyne).- l'Action culturelle publique dans l'agglomération bordelaise ; essai d'analyse politique.- (Mémoire D.E.S. Sc. Polit., Bordeaux : 1973 )
- ROUX (Gérard).- La Lecture Publique en Aquitaine : géographie de la Lecture Publique à Bordeaux.-Bordeaux : Univ. de Bordeaux III, 1969-73.-
- SCHMITT (Dominique). -La pratique du management communal. -Paris : Ed. du Moniteur, 1981.
- SERRURIER (Cornelia).-Bibliothèques de France .- La Haye : M. Nijhoff, 1946.
- SFEZ (Lucien).- Critique de la décision. - Paris : A. Colin, 1973. -(Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 190).

## II ARTICLES DE REVUES ET DE PERIODIQUES

- BONY (Françoise). -Chalons-sur-Marne : une bibliothèque menacée d'asphyxie. (Livres-Hebdo, 1980, vol. II, n° 25, p. 64-66)
- BONY (Françoise).-Débat sur le livre au parlement. (Livres de France, 1980, n° 15, p. 59-60)
- COSSETTE (André). -Evaluation de l'efficacité de la bibliothèque : cadre théorique et méthodologique. (Médiathèques Publiques n° 48, octobre. décembre 1978, p. 27-39)
- DELORME (s.). -Un mariage forcé ? l'audio-visuel et les bibliothèques publiques. (Documentation et bibliothèques, 1981, vol. 27, n° 4, p.137-143)

DESGRAVES (Louis). -La Lecture Publique à Bordeaux.  
(B.B.F. 1957, II, n° 2, p. 111-120)

The Flow of function in libraries. (American Library, 1976,  
vol. 7, n° 2, p. 92-96)

FRANCE. Bibliothèques et Lecture Publique (Direction).  
-Bibliothèques municipales. Construction, équi-  
pement. (B.B.F., 1975, vol 20, n° 3, p. 75-117)

GALVIN (J.). - Public Library building in 1978.  
(Library Journal, 1978, vol. 103, n° 21, p.2384-  
2390.)

GASCUEL (Jacqueline). -La Pierre... et la lecture publique.  
(Bulletin d'informations de l'A.B.F., 1976,  
n° 90, p.9 -19)

GATTEGNO (J.). -Interview du directeur du Livre. (Livres-  
Hebdo, 1982, vol. IV, n° 6, p. 90-93.)

GAUTIER (Jean-Claude) . -la B.M. de Montréal. (Lire à  
Grenoble, 1977, n° 3, p. 37-56.)

DAS Gebaeude der USTB Koeln 1966-1977. (D.F.W. Dokumenta-  
tion und Information, 1978, vol. 26, n° 2,  
p. 63-107)

GUETH (Francis). -l'Evolution des bibliothèques publiques.  
(Bulletin d'informations de l'A.B.F., 1976,  
n° 90, p. 5-7)

LECACHEUX (Geneviève). -La Nouvelle bibliothèque municipale  
de Caen. (B.B.F., nov. 1972, n° 11, p. 483-494.)

Lecture Publique : un bilan positif. (Bibliographie de la  
France, 1976, n° 12, p. 542-545.)

- Le Livre à Bordeaux. (Bibliographie de la France, 1977, n° 43, p. 1828-1841)
- LORENZI (Roger). - Un Palais à la Part-Dieu pour la B.M. de Lyon : 2 millions d'ouvrages. (La Métropole, 18 février 1972, p. 27-28)
- LYON (ville de). -B.M. de la Par-Dieu : définition et objectifs.
- NEVEUX (Pol). -Origine de nos bibliothèques provinciales. (Revue des bibliothèques, 1932, tome XXXIX, p. 140-171)
- Où en sommes-nous ? (Bibliographie de la France, 1975, n° 42, p. 1391-1396)
- PARADIS (André).-La Création d'une B.M. (Biblio-Contact, 1979, n° 4, p. 2-3)
- "Pods" prove popular. (American Library, 1980, vol. 11, n° 10, p. 622-623.)
- Le Pouls des bibliothèques. (Bibliographie de la France, 1973, n° 9, p. 217-224)
- RICHTER (Noé). -Histoire de la Lecture Publique en France. (B.B.F., 1977, tome 22, n° 1, p. 1-24)
- ROETTCHER (G.).- Die Neue Zentralbibliothek der stadtbucherei Bonn. (Verband der Bibliotheken des Landes Nordrhein-Westfalen, 1981, vol. 310, n° 1, p. 90-93.)
- ROLLING (Bernard). -la B.M. de Strasbourg. (B.B.F., 1977, n° 11, p. 625-637)
- ROLLING (Bernard). -la B.M. de Strasbourg : automatisation de la gestion du prêt. (B.B.F., 1977, n° 12, p. 649-659)
- TABET (J.). -Bibliothèque ou médiathèque ? (Livres-Hebdo, 1982, vol. IV, n°1, p.74)

TUEMMERS (H.J.). -Geschichte, Aufgaben und Bibliothekarisches  
Donzept der Zentralbibliothek. (Verband der  
Bibliotheken des Landes Nordheim-Westfalen, 1980,  
vol. 28, n° 3-4, p. 84-88.)

TUEMMERS (.H.J.). -Die Zentralbibliothek der  
Stadtbucherei Koeln. (Verband der Bibliothekhen  
des Landes Nordheim-Westfalen, 1980, vol. 30,  
n° 1, p. 44-50)



**LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX**

Un service municipal de bibliothèque de l'ancienneté (près de 2 siècles et demi) et de la taille (16 points de desserte) de celui de Bordeaux possède deux fonctions principales : d'une part une fonction de documentation et de recherche, due à l'importance et à la qualité des collections accumulées depuis le XVIIIème siècle, qui est remplie par la bibliothèque d'étude (3, rue Mably), d'autre part une fonction de diffusion auprès de l'ensemble de la population de la commune des textes d'actualité, d'aujourd'hui et de toujours, qui est assurée par les 14 bibliothèques municipales de prêt et les 2 caravanes-bibliothèques dont l'action est coordonnée par un service central de la lecture publique installé à côté de la bibliothèque d'étude.



**Expositions**

L'exposition du IVème Centenaire des « Essais » de Montaigne, inaugurée par M. le Maire le 24 Octobre 1980 a demandé, principalement à la bibliothèque d'étude, un travail tout à fait considérable et même exceptionnel.

Cette manifestation comprenait une exposition proprement dite en cinq parties dont la principale, rassemblant les éditions les plus importantes et des exemplaires remarquables des « Essais », a été décrite dans un catalogue imprimé et illustré, un ensemble audiovisuel très étoffé monté grâce à l'aide financière de la Région et de l'Etat et comprenant un montage de diapositives sonorisées et des films, enfin une petite bibliothèque.

L'ensemble de la manifestation a donné lieu à un cahier de présentation illustré et tiré en offset par la Ville et à deux affiches.

Les nombreuses visites commentées proposées par la Bibliothèque, jusqu'à 4 par jour, ont été très suivies.

Par ailleurs la Bibliothèque a accueilli diverses manifestations :

- la 68ème exposition de la Société des Peintres graveurs indépendants « Le Trait », en Mars,
- une exposition philatélique organisée par l'Association des collectionneurs de flammes (AS, CO. FLAM), dans les derniers jours de Mars,
- l'exposition « Victor-Louis » qui s'est tenue en Mai et Juin.

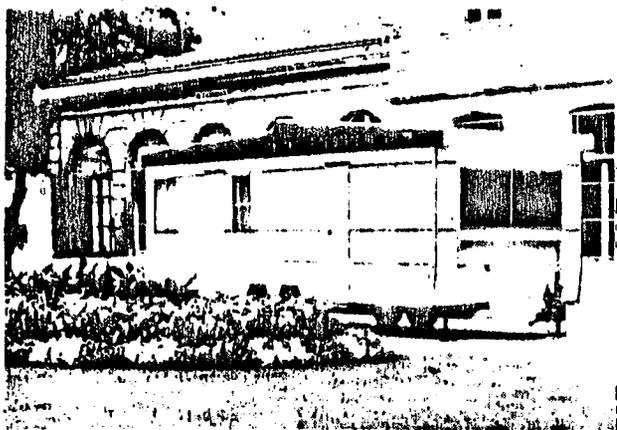
Enfin, la Bibliothèque a participé à de très nombreuses expositions qui ont eu lieu en différents endroits de Bordeaux, dans d'autres villes françaises ou même à l'étranger.

**II - LECTURE PUBLIQUE**

**Acquisition des documents**

11 366 ouvrages, dont 5 100 environ pour les jeunes. En 1980 l'effort de renouvellement des fonds a bénéficié surtout à la bibliothèque des jeunes de Saint-Augustin et à celle des adultes de la rue Mably.

De manière générale, les responsables de la lecture publique estiment que le nombre des documents mis à la disposition des Bordelais dans les annexes est très insuffisant et que l'insuffisance de nos achats entraîne une désaffection réelle des Bordelais à l'égard de nos annexes et notamment freine considérablement les relations entre le monde scolaire, où la demande est très importante, et la Bibliothèque.



**I - BIBLIOTHEQUE D'ETUDE**

**Acquisition des documents :**

- Livres ..... 8 250
- Périodiques (suivis)..... 678

Les acquisitions les plus notables ont été : des fragments du « Voyage en Autriche » de Montesquieu des lettres de François Mauriac et d'André Lhote ; un ouvrage ayant appartenu à Montaigne et portant son ex-libris et un magnifique exemplaire de « La pierre d'achoppement » de François Mauriac accompagné du manuscrit et de la préface.

Précisons également qu'à l'occasion de l'exposition des Essais, la bibliothèque a acheté ses trois premières vidéocassettes et fait effectuer un grand nombre de photographies et aussi de diapositives dont 160 ont donné lieu à un montage sonorisé.

**Fréquentation :**

	1980	1979
- Lecteurs .....	102 361	100 000
- Documents consultés	307 083	318 756

Le service d'information bibliographique et documentaire fonctionne 45 heures par semaine. Il a répondu à près de 200 demandes écrites de renseignements.

**Prêt entre bibliothèques**

- Prêt à d'autres bibliothèques
  - 1 728 documents : 1 674 en France, 54 à l'étranger
- Emprunt à d'autres bibliothèques
  - 301 documents, dont 13 provenant de l'étranger.

Cette partie des activités de la bibliothèque connaît un développement assez important.

**Fréquentation :**

- Nombre de lecteurs inscrits ..... 15 021
- Nombre de documents prêtés ..... 112 446

La stagnation constatée en 1979 s'est donc transformée en une baisse sensible et inquiétante : (1979 : 15 594 lecteurs inscrits, 442 119 documents prêtés). Il conviendra d'étudier très attentivement ce phénomène.

**Dépôts**

Les chiffres cités correspondent aux livres que la Bibliothèque dépose dans une collectivité où ces ouvrages sont alors prêtés plusieurs fois (entreprises, foyers d'Anciens, écoles, classes de neige, foyers de jeunes).

Les dépôts ont concerné en tout 9 610 ouvrages, contre 8 265 en 1979.

**Animation :**

Les activités d'animation sont aujourd'hui essentielles dans la vie des bibliothèques, elles sont attendues par les usagers et nous ne cessons donc, année après année, de les développer.

● **Exposition**

Plusieurs annexes organisent de petites expositions. Parmi les manifestations les plus importantes, il faut noter :

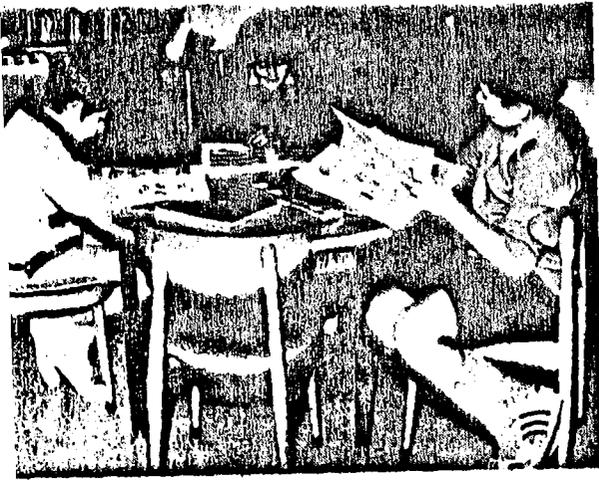
- l'exposition d'information sur les bibliothèques des jeunes de Bordeaux organisée à la fin de 1979 à la bibliothèque centrale à l'occasion de la journée : « l'enfant, le livre, la bibliothèque »,

- l'exposition présentée pendant l'été par la bibliothécaire des Aubiers dans son annexe sur le thème : « l'enfant et le rêve ».

À l'occasion du IV<sup>ème</sup> centenaire des « Essais », plusieurs annexes ont réalisé en commun une exposition itinérante de panneaux photographiques sur Montaigne et son temps.

Le Service central de la lecture publique a participé en ailleurs à deux expositions :

Vittorio Gentile, avec la Société Dante Alighieri ;  
 Nous vis par le Tiers-Monde, dessins de MUSS.



● **Relations avec le monde scolaire**

Ces relations se développent constamment.

De nombreux enseignants fréquentent régulièrement les bibliothèques avec leurs classes. Dans deux annexes, Grand Parc et Benauge, les demandes sont si nombreuses qu'il faut tenir un planning très serré occupant toutes les heures scolaires (30 classes sont mises dans chacune des deux bibliothèques).

Il arrive aussi que les maîtres viennent simplement effectuer un emprunt groupé d'ouvrages dont ils vont ensuite se servir dans leurs classes. Cette année, 53 instituteurs travaillaient ainsi au Grand Parc.

Dans cette dernière bibliothèque, un groupe d'une dizaine de handicapés moteurs venait chaque semaine.

● **Le coffre à livres**

Les bibliothécaires des jeunes ont établi une nouvelle sélection d'ouvrages pour les jeunes qui se présente sous la forme d'une brochure intitulée : le coffre à livres. Cette petite publication a connu un très vif succès auprès des Bordelais. En outre, après l'annonce de sa parution dans une revue spécialisée, elle a été demandée par une soixantaine d'établissements, dont des bibliothèques belges, canadiennes et suisses.

● **Mercredis des 7-12 ans**

Pendant l'année scolaire 1979-1980, trois annexes ont accueilli chaque semaine les enfants participant aux « mercredis des 7-12 ans » organisés par le CEDOSC.

● **Le Grand Parc en fête**

Une quinzaine d'animation ayant été organisée du 27 Mai au 16 Juin 1980 dans le quartier du Grand Parc, notre annexe dans cette partie de Bordeaux y a pris part en invitant les habitants à venir écouter dans ses locaux la conteuse Annie Kiss venue de Paris à cette occasion.

● Le club de lecture de Son Tay a poursuivi ses activités cette année.

● **Nous voulons lire**

Le Conservateur chargé des bibliothèques des jeunes fait partie du Comité de lecture de la revue « Nous voulons lire », revue bordelaise dirigée par Mme ESCARPIT, dont l'audience est nationale.

**III - LE SERVICE DANS SON ENSEMBLE**

**Locaux**

Les besoins du Service dans ce domaine sont considérables. C'est pourquoi les deux décisions prises par la Ville à ce sujet en 1980 devraient avoir des effets particulièrement bénéfiques.

● **Le service central de la lecture publique**

La Ville a décidé de réinstaller le Service dans un petit immeuble (450 à 600 m<sup>2</sup>) situé à proximité immédiate de la bibliothèque centrale (7, rue Mably) et d'ailleurs prévu pour cet usage depuis de longues années. Le dossier de demande de subvention à l'État - Direction du Livre - étant en bonne voie, on peut espérer que l'installation dans les nouveaux locaux se fera en 1982.

Les mètres carrés libérés à la bibliothèque centrale seront récupérés par l'Étude qui en a le plus urgent besoin.

● **La bibliothèque centrale**

La Ville a pris la décision de reconstruire la Bibliothèque Centrale. Le nouveau bâtiment sera édifié dans le quartier de Mériadeck à côté de la nouvelle patinoire.

● **Les annexes**

Vote de crédit pour la réfection de la bibliothèque de la Cité Lumineuse.

## Dans la « librairie » de Jean-Jacques Bel

### Une visite à l'Exposition du II<sup>e</sup> Centenaire de la Bibliothèque municipale de Bordeaux

Dès la fin du dix-huitième siècle la Bibliothèque joua un rôle dans les préoccupations du public.

Une pétition d'un ancien mousquetaire converti aux idées de la Révolution, le comte de Flavigny, demandant une prolongation des temps de séance, en fait foi. Trois cents signatures viennent s'ajouter à la sienne.

Bien que la Bibliothèque fût gérée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, ce n'était donc point une Bibliothèque de Société savante à l'usage exclusif de ses membres.

Sur le premier catalogue, rédigé en 1740, on lit : « Catalogue de la Bibliothèque publique », et, sur l'affiche du règlement de 1791, figure cette phrase liminaire : « L'Académie, constamment pénétrée des obligations que lui impose, dans l'intérêt public et pour l'utilité de ses concitoyens, le soin de la Bibliothèque dont le dépôt lui a été confié, décide, etc. »

Ainsi, il faut rendre, dès l'abord, hommage au donateur Jean-Jacques Bel, puis à l'Académie, qui, selon le mot de Camille Jullian, « dirigeait et résumait le travail intellectuel de la cité et avait la légitime préention de propager l'instruction publique dans le peuple. »

C'est ce qu'a fait ressortir le conservateur de la Bibliothèque dans une conférence, remplie d'enseignements, et de faits.

Ajoutons que « si la Bibliothèque de Bordeaux n'est pas la plus ancienne bibliothèque publique de France, sa salle de lecture est la plus ancienne salle de lecture publique construite à cet usage en France. Elle offre la particularité de n'avoir rien coûté, ni aux propriétaires, ni aux usagers, et d'avoir été faite aux frais du futur propriétaire (à une époque où rien ne permettait de prévoir qu'il le deviendrait un jour). Elevée aux frais des jurats, ancêtres de nos conseillers municipaux, elle a été municipale par anticipation. »

Sur ce, après ce court préambule, nous allons visiter rapidement l'Exposition du deuxième Centenaire afin d'invoquer nos lecteurs... à la visiter plus longuement !

Le catalogue — à consulter et à conserver — nous est présenté à l'entrée.

Il n'est pas de meilleur guide.

L'histoire de la Bibliothèque nous est contée, au moyen de registres, règlements, plans, etc. Et, sur la propre table de Jean-Jacques Bel, nous lisons son testament, ainsi qu'un plusieurs lettres de Montesquieu, pièces rarissimes...

Quels sont les plus anciens documents possédés par la Bibliothèque de Bordeaux ?

Ce sont des manuscrits du douzième siècle avec miniatures.

Dans des initiales démesurées, d'étranges monstres se débattaient parmi l'enroulement des entrelacs. Le vert, le rouge et l'or dominent. Le manuscrit n. 16 (abb. de la Sauve) paraît le plus beau comme le plus typique. Mais les treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles nous offrent encore des merveilles. Témoignent les « Heures à l'usage d'Evreux » ou « Antiphonaire de Bertrand-de-Goth ».

Mais voici, dans la troisième section, les incunables et impressions du seizième siècle.

Simple contrefaçons des manuscrits, les premiers livres imprimés n'ont pas de titre, pas de pagination et des initiales peintes.

Le plus ancien livre « imprimé » de la Bibliothèque de Bordeaux est la

« Cité de Dieu » (De Civitate Dei) de saint Augustin, Rome, 1469.

Celui où le nom de Bordeaux a été imprimé pour la première fois est un Ausone imprimé en 1472 à Venise, deux ans après l'introduction en France de l'imprimerie.

Enfin, le premier ouvrage imprimé dans la capitale de Gironne figure au n. 67, mais les plus beaux sont un missel de 1543 et les poèmes de Pierre de Braoch, chef-d'œuvre de typographie de Millanges, datant de 1576.

Il va sans dire qu'une place plus importante aurait été faite à Montaigne sans la récente exposition du quatrième Centenaire. Six pièces (n. 77 à 82) figurent cependant dans la salle III avec, évidemment, le précieux exemplaire des « Essais » annoté de la main du philosophe.

Les livres et manuscrits, du dix-huitième siècle, avec les illustrations spirituelles, détonantes ou alertes de Boucher, d'Oudry, de Cravelot, d'Eisen et de Moreau le Jeune, donnent à la quatrième section une teinte d'élégance allègre.

Les murs du salon sont, au surplus, ornés de tableaux et gravures du temps.

Les dessins ont été groupés dans la cinquième section qui constitue une sorte de cabinet d'estampes. Presque tous sont l'œuvre d'artistes bordelais. Pierre Laour père, directeur de l'école de dessin et premier conservateur du musée, y règne en maître.

Enfin, dans la magnifique salle du Conseil d'administration, voici une des plus jolies collections de reliures que nous ayons vues avec les reliures estampées à froid sur aïs de bois, les reliures style de Grolier, les mosaïques, les reliures « à la fanfare », les reliures à encadrement de rosettes, à semés, etc. Nous en passons et des plus originales !

Il n'y a pas moins de cent quarante pièces.

Le portrait de Jean-Jacques Bel régnant sur ce domaine du bon goût et invite les visiteurs à l'étude et à la méditation.

l' Histoire ...

LOUIS PÉLAGON

# Quand la bibliothèque municipale grignote du terrain...

**YVON**, conservateur en chef de la Bibliothèque municipale, aime le contact avec le public. Vous ne le savez peut-être pas, mais parfois c'est lui qui vous répond au bureau des renseignements. Quand une personne chargée de les donner est occupée, il s'installe très simplement au bureau et prend ainsi le pouls de la bibliothèque. C'est un poste-cléf. D'ailleurs, c'est là qu'il place les stagiaires qui viennent de l'École des chartes ou de l'École nationale des bibliothécaires. Cette formation sur le tas complète de la façon la plus vivante leurs solides études théoriques.

M. Yvon a bien des pro-

jets qu'il nous a confiés en nous faisant visiter sa grande et vénérable maison de la rue Mably. Les bibliothèques sont comme les icebergs : ce qu'elles cachent est le plus important. Celle-ci n'échappe pas à la règle. Elle ne cesse de s'étendre, de gagner du terrain. Cette volonté expansionniste a hélas ses limites. Les murs sont là. Comme il n'est pas question d'aller ailleurs, on a repensé toute la bibliothèque. Tous les services seront réorganisés. On gagnera juste un peu de terrain sur l'immeuble adjacent au numéro 7 de la rue Mably. Il vient d'être acheté par la ville.

C'est là, qu'après travaux, s'installera le service des bibliothèques de prêt qui, aujourd'hui, se trouve à l'étroit. La salle qu'il occupe pour l'instant est mal adaptée au travail qui s'y effectue. Le personnel chargé de tâches variées ne peut s'isoler pour s'y consacrer. Le va-et-vient des personnes qui viennent demander des renseignements et le travail courant font mauvais ménage. Ces services déménageront donc pour prendre leurs aises sur les différents niveaux du bâtiment.

Les projets ne s'arrêtent pas là. Les grilles qui séparent en hauteur les étages contenant les précieux

ouvrages seront remplacées par de vrais planchers. Les fonds de livres anciens particulièrement riches, que l'on nous envoie, seront mis dans des « compactus », genres d'immenses caisses montées sur roulettes, tout particulièrement destinées aux ouvrages qui sortent peu. On pourra gagner ainsi des mètres linéaires bien utiles pour classer tous les livres que la Bibliothèque achète. Les périodiques aussi prennent beaucoup de place.

Ce remaniement verra également bouger la salle des catalogues, qui bénéficiera de la lumière du jour, chose qui n'est pas à négliger.

RUE MABLY

# La bibliothèque est à l'étroit

En descendant le cours de l'Intendance, sur la gauche, une pancarte : bibliothèque municipale. On se retrouve sur la place du Chapelet, où collée à l'église Npre-Dame, dans un bâtiment bien noir, un ancien couvent (voir l'architecture de la salle d'exposition), ont été réunies la bibliothèque de prêt et celle d'étude.

Cette bibliothèque de prêt n'est pas unique, puisqu'il en existe 14 à Bordeaux (plus deux caravanes) dont la plus grande, celle du Grand Parc, propose 20.000 livres au public. Celle de la rue Mably est une des plus médiocres, car tous les gens volent celle-ci en premier : elle est en plein centre géographique Mme Chévalier, conservateur. Un local plus digne de la bibliothèque de prêt du centre de Bordeaux, a pourtant été acheté par la Municipalité au 7 de la rue Mably mais : On attend d'y être installé, les plans sont faits depuis deux ans. Mais l'argent manque.

## De tous les âges

Par contre, la bibliothèque d'étude, où l'on consulte les livres sans les emporter, sauf autorisation exceptionnelle du conservateur, n'existe qu'en un seul exemplaire. Dans la vaste salle d'étude, les 300 places assises sont occupées aux deux-tiers en permanence. On y trouve de tous les âges. Des enfants venus préparer un exposé, des étudiants travaillant à un mémoire, des érudits se repaissant avec joie de quelque vieux manuscrit, des passionnés de généalogie courants après leurs ancêtres, des fanatiques cultivant leur violon d'Ingres au travers de la chose écrite... Une catégorie est cependant peu représentée : celle des 30-45 ans.

La bibliothèque dispose actuellement de 650.000 volumes. On suit toute l'édition, explique Mme Robert, le conservateur. Les domaines abordés sont l'histoire, la littérature, les sciences humaines. Le domaine

scientifique est assez faible chez nous bien que nous essayons de couvrir tous les besoins.

Et quand bien même cela ne serait pas, la bibliothèque de Bordeaux travaille en relation avec toutes celles de France et de l'étranger : Si les gens ne trouvent pas chez nous, on peut leur procurer, explique Mme Robert. Un témoignage de cette collaboration constante : sur le bureau ce jour-là, on trouvait une demande émanant d'une bibliothèque tchèque pour un livre sur l'élevage des faisans, et une autre venant de Lyon pour un livre d'un poète tibétain.

Pour s'approvisionner, la bibliothèque d'étude est abonnée à 400 ouvrages. Elle achète environ 8.000 ouvrages chaque année (elle fonctionne sur une subvention de l'Etat, et sur le budget municipal). Nous avons droit aussi au dépôt légal d'imprimeur, c'est-à-dire, que tout ce qui est imprimé dans la région est déposé chez nous à deux exemplaires. Enfin, nous avons droit de préemption dans les ventes publiques.

Mais qui aurait pensé que bien des choses distribuées dans les boîtes aux lettres et, en particulier, les journaux gratuits, intéressent aussi la bibliothèque d'étude et sont soigneusement classés et conservés ? Les invitations officielles aussi. On considère que ce sont là des éléments qui peuvent être des témoignages utiles sur la vie actuelle dans la région.

## Un Fonds Ancien de 200.000 volumes

La bibliothèque d'étude de Bordeaux est classée, ce qui signifie qu'ont été déposés tous les livres devenus la propriété de l'Etat au moment de la confiscation des biens à la Révolution. Il existe une cinquantaine de bibliothèques en France qui sont ainsi détentrices d'une partie du Bien National et chargées de le conserver. Il s'agit

du Fonds Ancien qui va jusqu'en 1810.

Avec son Fonds Ancien de 200.000 volumes, la bibliothèque classée de Bordeaux est une des plus riches de France. On y compte 2.000 manuscrits (11ème et 12ème siècles) dont de remarquables Bibles. Les incunables (premières impressions vers 1500) qui ressemblent d'ailleurs aux manuscrits sont aussi très précieux. Beaucoup de ces documents concernent la religion : Bibles, commentaires de la Bible, vies de saints, etc.

Mais on ne s'arrête pas de savoir que la grande richesse de la bibliothèque de Bordeaux a trait aux livres du 16ème siècle. Beaucoup de ces ouvrages sont inestimables. Si il fallait les aller tous, l'auroit bien de mal. On pourrait parler du livre de raison de Montaigne, qui ne est en copie de sa famille, connaît de sa main, déclare Mme Robert. Beaucoup de ces livres proviennent de la générosité de donateurs.

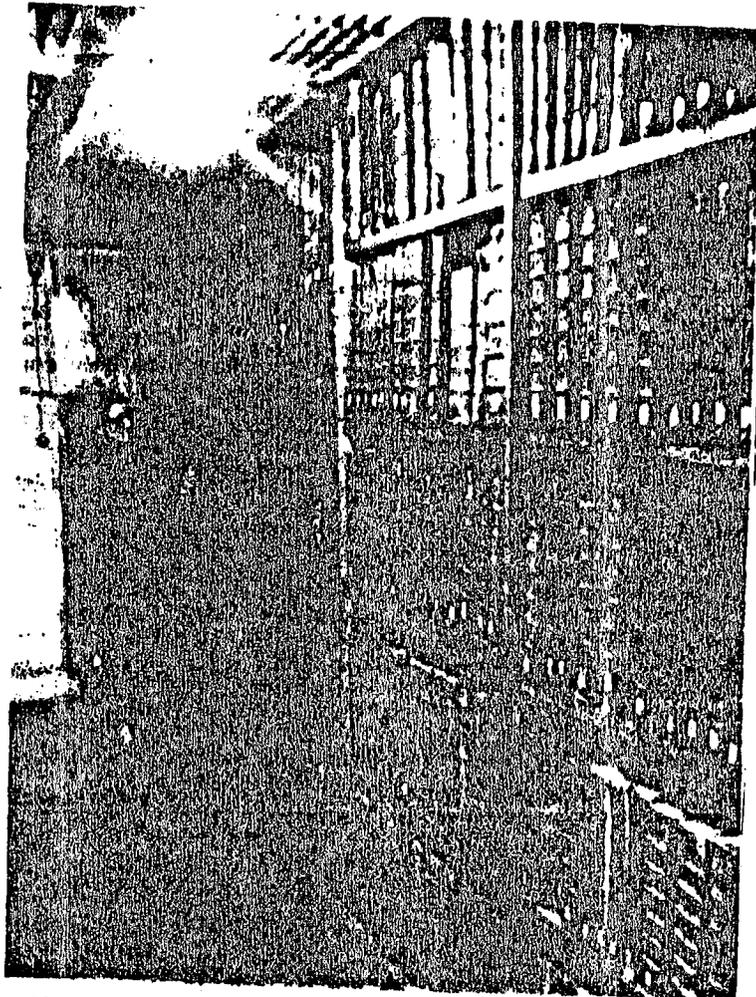
La bibliothèque elle-même fut créée grâce à un don, Jean Jacques Bai (1693-1739), conseiller au Parlement de Bordeaux et ami de Montesquieu, lorsqu'il fut élu membre de l'Académie de Bordeaux, lui léguant son hôtel et sa bibliothèque qui devait être ouverte au public trois fois par semaine.

De novembre à mars, grâce à une subvention spéciale de la Direction du Livre, une partie du Fonds Ancien a pu être déplacée à l'école de la rue de la République. Cinq vacataires ont travaillé avec une éponge très absorbante, nettoyant un rayon qui fait cliquer et assécher avec une peau de chamois chaque livre.

## L'idéal ? Les microfilms

Mais bien des problèmes de conservation demeurent. Nous avons de gros problèmes avec les livres du 18ème siècle. L'encre a été effacée et peut-être beaucoup plus facilement, le papier se détruit, si on le prend on se casse. Nous sommes particulièrement inquiètes pour la conservation des périodiques. L'idéal serait de tout mettre sur microfilm.

2 juin 1979  
(2)



*Mme Robert, conservateur, parmi les rayonnages du Fonds Ancien. D'ici cinq ans, tout sera plein.*

Mmes Chevalier, Simonneau et Robert rêvent aussi d'une diversification de la documentation mise à la disposition du public: diapositives, diques, cassettes. Un pas que certaines bibliothèques municipales ont déjà franchi.

A Bordeaux, on semble loin d'un tel progrès et des problèmes beaucoup plus urgents se posent. Les magasins, cinq étages de livres sur les trois côtés de la salle de lecture posent des problèmes de sécurité: beaucoup de rayonnages sont en-

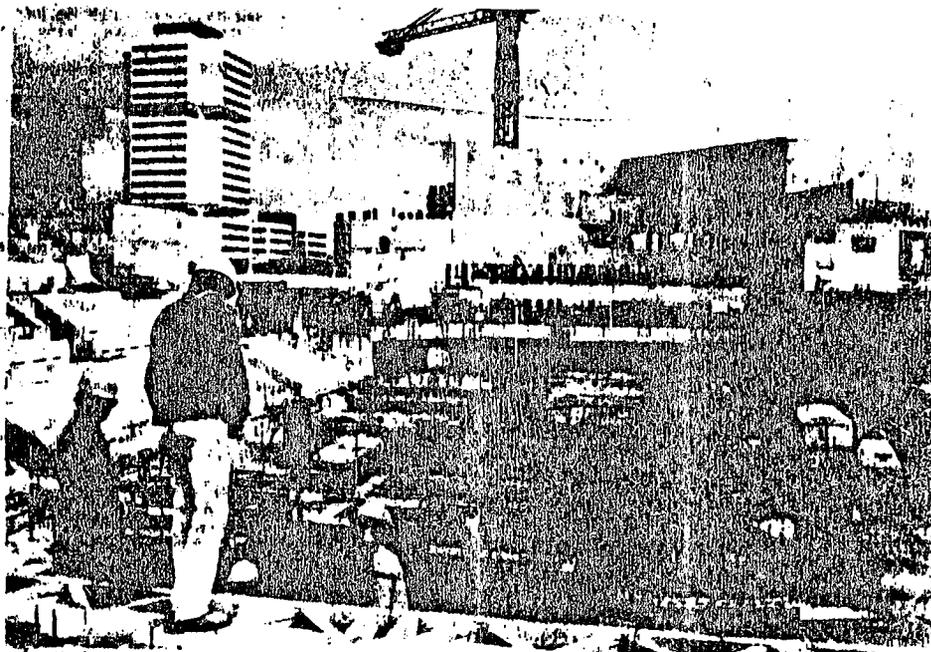
seris en bois. De toutes façons, d'ici cinq ans, tout sera plein.

Que se passera-t-il alors? On a quelques regrets ici: Il aurait fallu que la bibliothèque s'installe à Mériadeck; mais on a raté le coche.

#### **Laurence JAILLARD**

Bibliothèque d'Etude: 3, rue Mébly (1er étage). Tél. 48.23.20. Ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Seul dimanche et lundi matin.

# e point ur lériadeck



Le gros œuvre de la patinoire devrait être achevé à la fin de l'année.

(Photo J.-F. Grousse)

**PRÈS DE NEUF MOIS** se sont écoulés depuis notre dernier point sur l'ensemble de l'opération de Mérialdeck. Entre-temps, le quartier a tout de même évolué. C'est ainsi que le centre commercial et l'immeuble de l'Action sanitaire et sociale ont été mis en service. Ici et là, de nouveaux chantiers se sont ouverts. Il était donc nécessaire de faire un autre point avant la fin de l'année.

**Lot 3** (entre la préfecture et la rue François-de-Sourdis). — La D.D.A.S.S. est donc terminée. La Croix-du-Palais, en cours de construction, au nord de l'îlot, devrait accueillir le secrétariat d'une assurance au printemps 1982.

## Complexe sportif

Tout à côté, la Direction régionale des télécommunications entrera dans ses murs au mois de juin 1982. À l'ouest de la D.D.A.S.S., la Société bordelaise de rénovation urbaine construit un ensemble d'installations sportives qui sera très vraisemblablement géré à terme par le service municipal des sports. Ce complexe se situe sous la dalle piétonne. Il se compose de quatre courts de tennis, de deux padlairs (tennis rapides), d'un club-house, de deux stands de tir, de huit aquaëts et de quelques bureaux. Le dessus de la dalle sera aménagé en place, du moins la partie laissée libre par les lourdes structures de béton curieusement prévues pour éclairer les courts. Ouverture : été 1981. Coût : 8 millions de francs.

La Trésorerie générale doit s'établir sur cet îlot par petites tranches, aussi vrai que l'argent se fait cher. Livraison prévue en 1983. Pour la même année, Sud-Ouest Habitat doit livrer un plot de 4 000 m<sup>2</sup> et le Groupe rhodanien de construction un plot de 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de logements. Entre ces plots et la Trésorerie générale,

coup et cela prouve que l'opération de Mérialdeck, qui n'a jamais été aisée à conduire, s'achève tout aussi difficilement.

## La patinoire

**Lot 4** (au sud de l'îlot 3 et jusqu'au cours du Maréchal-Juin). — C'est l'îlot de la patinoire dont le gros œuvre devrait être terminé à la fin de l'année. Ouverture en 1981. Cette salle polyvalente de 5 800 places, dont il fut souvent question dans ces colonnes, sera gérée par la ville.

L'îlot qui accueillera encore des bureaux (la Direction régionale de l'Énergie) et un complexe d'animation (magasin de sport, cafétéria, night-club, galerie d'art, librairie, salle de réunion, restaurant). Ce complexe de 2 500 m<sup>2</sup> ne se pose pas en concurrent du centre commercial, mais en complément de la salle polyvalente.

La Bibliothèque municipale doit s'installer sur l'îlot, à l'angle de la rue du Corps-François-Perrin et du cours du Maréchal-Juin. Au nord de l'îlot, du côté de la D.D.A.S.S., on trouvera un plot de logements construits par le C.I.L.G. (4 000 m<sup>2</sup>) et un plot de bureaux de même surface. L'ensemble des travaux devrait être achevé en 1983.

## Para-hôtellerie

**Lot 5** (entre l'hôtel de la C.U.B. et le cours Maréchal-Juin). — Des pourparlers sont en cours avec la chaîne hôtelière Milla. Il est, en effet, prévu de construire 18 000 m<sup>2</sup> de para-hôtellerie. Entendons : des chambres achetées par des particuliers et gérées par une chaîne hôtelière. L'immeuble s'élèverait à l'ouest du Ponant. Ouverture envisagée au début de 1984.

Rééquipement souhaiterait s'atteler sur 13 000 m<sup>2</sup> répartis en trois plots. Reste à trouver un investisseur pour la réalisation. Rien n'est fait.

**Lot 6** (entre la rectorat et cours d'Albret). — La Compagnie bancaire a réalisé un meuble de bureaux. Il est achevé et occupé.

**Lot 7** (celui de la C.U.B.). La Garantie mutuelle de France termine un bel immeuble de logements dans la partie nord du rectorat. Entre cet immeuble et la C.U.B., un espace resté à l'origine, il était prévu pour une extension future de l'hôtel communal. Il est maintenant qu'un plot de logements puisse y être construit. Mais là encore, la décision n'a pas été prise.

**Lot 8** (la préfecture). — Entre la préfecture et le centre commercial, un promoteur a des délais doit construire 4 700 m<sup>2</sup> de logements de bon standing. Début des travaux en janvier prochain en 1983.

**Lot 9** (entre le centre commercial et l'esplanade Charles-de-Gaulle). — D'importantes travaux sont en cours. Concernent quatre petites plots de bureaux. Rappelons qu'à l'origine, il était prévu de construire aussi des logements à cet endroit. Les investisseurs ont finalement remporté le morceau. Il n'y aura pas d'appartements. C'est fâcheux pour la vie du quartier, qui n'avait vraiment pas besoin de ce mauvais cr-

Pour conclure : Mérialdeck poursuit son bonhomme de chemin. C'est dire que le retard ne sera pas comblé, bien au contraire. Et quelques belles interrogations restent sans réponse.

Ah ! Dieu que la crise est

# Des milliers de livres

# condamnés ?

**LE CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** ouvre tristement une petite boîte en carton posée sur son bureau. A l'intérieur, « le Triomphe de la Vérité », de Zola, tombe en poussière. C'est la première édition, publiée dans les années maudites du papier, et rien ne pourra la sauver.

Il y a, comme ça, dans toutes les grandes bibliothèques occidentales, des milliers de livres qui portent en eux-mêmes la fatalité de leur destruction. Tirés des rayons pour une consultation, ils vont s'émietter entre les mains de leur lecteur. Pour éviter cette funeste conclusion, la bibliothèque nationale a déjà retiré de la consultation plusieurs milliers d'ouvrages sur les deux millions édités depuis un siècle.

Car les livres malades sont des livres récents. C'est vers 1830, en effet, que l'« art blanc », c'est-à-dire la fabrication du papier, et l'« art noir », la fabrication de l'encre, ont entamé le lent divorce qui se poursuit depuis dans le secret des salles de lecture. Peu après 1830, la pâte de bois a remplacé la pâte de chiffon et elle est devenue prédominante aux alentours de 1875. Cette pâte, obtenue par des procédés mécaniques, ne contient pratiquement plus de cellulose noble, remplacée par de la lignine très acide. La pectine, matière gélatineuse également acide, est ajoutée à la pâte, de même que divers acides destinés à la blanchir. Au bout de compte, le papier ainsi obtenu est corrodé par sa propre substance et il brûle les encres qu'il porte.

L'encre, de son côté, n'est pas exempte de tous reproches. Les progrès de la chimie l'ont changée, et on est loin désormais du noir de fumée additionné de tannin végétal et de gomme arabe qui constituait un passeport efficace pour traverser les siècles. Les encres au sulfate de fer et à l'alun ferrugineux se décomposent en acides tannique et sulfurique et finissent par traverser le papier. A l'opposé, certains mélanges d'eau et d'aniline s'effacent d'eux-mêmes et laissent une page, sinon vierge, du moins indechiffable.

## Objet de consommation

Depuis 1850, la composition du papier de bois et de l'encre est un peu mieux maîtrisée et la destruction est plutôt moins rapide, mais il ne faut pas trop s'illusionner sur l'avenir de toutes les éditions courantes diffusées actuellement. Il suffit de constater, au bout de quelques années, le jaunissement des couvertures et des feuillets pour être sûr que les prix littéraires ou les livres de poche que l'on conserve jalousement pour une improbable relecture ne vont pas défier les ans.

Le mal n'est peut-être pas trop grand pour la majorité des acheteurs pour qui le livre est un objet de consommation comme un autre, que l'on jette après usage et que l'on oublie. Il n'est pas très grand non plus pour la minorité des lecteurs voraces qui « voyagent léger » autour du monde de l'écriture avec quelques cartes de bibliothèques publiques pour tout bagage. Restent les amoureux des livres, lecteurs ou pas, et c'est pour eux que

sont faites les belles éditions. Là où se joue le drame, c'est plutôt dans les fonds publics qui recueillent la mémoire culturelle d'une région, comme les bibliothèques municipales, ou d'un pays, comme la Bibliothèque nationale. Elles ne sont pas totalement dépourvues de moyens de lutte, et M. Caillot, inspecteur général des bibliothèques, a remis au gouvernement, le 15 mai 1979, un rapport constatant l'étendue des dégâts et proposant des solutions.

## Dangereux lecteur

La première mesure à prendre est de mettre les livres à l'abri des agents destructeurs. Les principaux sont l'humidité, la lumière, la pollution atmosphérique et... les lecteurs. « Il n'y a pas de pire ennemi du livre que le lecteur », dit en manière de boutade M. Botineau, responsable des 750 000 volumes de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Pauvre lecteur, condamné à détruire ce qu'il aime, il est pourtant aussi la seule justification du livre.

Mais on a trouvé un moyen de contourner le problème. Les ouvrages sont soustraits à la consultation, ils sont cloqués, et on ne communique plus que des microfiches et des microfilms. La maîtrise de prise de vue est conservée et les films et fiches destinés au public pourront donc être renouvelés au fur et à mesure de leur usure. Les volumes se porteront mieux, mais pour les lecteurs, ce sera la fin du contact avec les petits papalépipèdes magiques.

Le plan de sauvegarde prévoit également la restauration des originaux et leur reliure systématique, et la mise au point d'un procédé de désacidification de masse du papier qui en éliminerait le ferment destructeur. Une enveloppe de dix millions de francs prise sur le budget du ministère des universités devrait être consacrée chaque année à l'ensemble de ces travaux. La Bibliothèque nationale dispose d'un atelier de restauration de 85 personnes, ainsi que les installations du château de Sully et le couvent des Cordeliers de Provins, affectés, lui, au traitement des collections de presse.

Mais les moyens mis en œuvre ne permettront pas, loin de là, de sauver tous les livres. La restauration se fait manuellement pour les ouvrages précieux, les manuscrits et les incunables (1). Ce sont des opérations longues — plusieurs centaines d'heures de travail pour un seul volume, quelquefois — et coûteuses. Pas question de faire cela pour la masse des éditions courantes. « Il y en a de trop grandes quantités, la fin du monde arriverait avant qu'on en ait fait le quart », dit le responsable de l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale. Alors, même quand il s'agit d'utiliser des moyens de restauration plus mécanisés pour une matière moins précieuse, il faut faire des choix.

## Chers disparus

Et qui œuvre-t-on du naufrage ? « Le choix n'est pas opéré de manière systématique sur les rayons », explique le responsable des ateliers. « On opte à la demande, avant le départ ou au retour de certaines consultations. Il y a usage, c'est un artifice. »

Curieux artifice, en vérité, qui fait de notre époque, avec ses modes de pensée, pour ne pas dire ses modes tout court, l'arbitre de la loterie du temps.

On sait que la disparition des livres n'est pas un fantôme d'intellectuel cauchemardeux. Au cours des siècles, il en a sombré des milliers dont on ne garde la trace que parce qu'ils sont cités dans des ouvrages ultérieurs. Et un livre qui s'éteint, c'est la fin d'un monde. Un exemple parmi d'autres : personne ne lira « Médée », une tragédie grecque écrite au XVI<sup>e</sup> siècle par Laperouse. On peut ne pas le regretter car en général, ce ne sont pas des écrits de premier ordre qui s'effacent, mais on n'est pas à l'abri de l'erreur judiciaire d'une époque.

Et on peut se demander ce que nous-mêmes allons oublier de ce que notre aveuglement ou notre indifférence menace, et que les lecteurs de demain n'auront pas. Les livres d'enfant, parfois très bien écrits par des auteurs de qualité, n'ont pas un avenir très sûr car leur jeune propriétaire ne les ménage pas guère. La même hypothèse pèse sur certaines bandes dessinées, albums de science-fiction ou livres érotiques à tirage confidentiel. Et surtout, nos habitudes de lecture sont peu portées sur le poète et on risque de laisser partir aux oubliettes des recueils de poésie, des revues comme le « Cahier Astral » ou d'autres, dont la valeur littéraire ne sera reconnue que plus tard.

Depuis que les hommes ont commencé à placer leur mémoire en dehors du temps en l'enfermant derrière les hauts murs des bibliothèques, c'est la première fois que l'on prend conscience que cette mémoire risque d'avoir des trous. Plus conscients que nos prédécesseurs, nous voilà malgré nous plus responsables.

Mais responsables de quoi ? De l'encre et du papier, rien de plus. Car l'âme des livres, comme chacun sait, c'est toujours entre les lignes qu'il faudra la poursuivre.

Dominique Godfrey.

(1) Ouvrage qui date de l'origine de l'imprimerie et... plus précisément, imprimé avant 1500.

# La bibliothèque de la rue Mably : 300 000 volumes et 100 000

IRITABLE forteresse en plein centre ville, la Bibliothèque municipale souffre d'un manque d'espace. Son transfert à Mériadeck devrait intervenir vers 1990.

## visiteurs

AN-JACQUES BEL. Ce nom dira rien à la plupart des gens, sinon qu'il a été donné à la rue de la cité et c'est, pour celui d'un grand bienfait. En 1736, deux ans avant sa mort, il avait par testament légué ses milliers de livres à l'Académie de Bordeaux sous réserve qu'ils seraient mis à la disposition des Bordelais et des étrangers. Et ce don somptueux contribua grandement au développement de la bibliothèque, à partir de son ouverture, en 1740, de la Bibliothèque municipale, l'une des plus anciennes de France.

Cette forteresse de la naissance (elle est riche de 300 000 volumes) est un véritable réseau dont la rue Mably est le cœur, le reste étant constitué de quatorze annexes réparties dans les quartiers de la ville et de deux bibliothèques caravanes. À sa tête M<sup>me</sup> Pierre Botineau, un Limougeaud de 60 ans, veuf de Poitiers pour s'être marié en 1980 à M. Jacques Rives, et qui conserve un vif souvenir des années 1964, où il fut comme commis auprès de M. Louis Desgraves.

Le conservateur en chef est assuré d'un « état-major » à 100 % féminin, puisqu'il est assisté de M<sup>me</sup> Robert, conservateur de la bibliothèque municipale, assistée de M<sup>me</sup> Peltou, bibliothécaire municipale, de M<sup>me</sup> Chevanier, conservateur de la bibliothèque municipale, de M<sup>me</sup> Rives, conservateur de la bibliothèque d'enfants.

### Un nouveau bâtiment de 16 000 m<sup>2</sup>

« Notre maison, indique M. Botineau, a vocation d'études, c'est ce qui explique le grand nombre de collections anciennes et précieuses. Et nous continuons à acheter, presque chaque semaine, d'une part ce qui se publie et d'autre part ce qui revêt à nos yeux un intérêt exceptionnel. C'est ainsi qu'ayant appris l'existence de deux livres dont Montaigne avait été le possesseur, nous avons fait l'acquisition de l'un d'entre eux pour 11 000 F. »

Rien d'étonnant dès lors que beaucoup de chercheurs français ou étrangers et même des savants viennent rue Mably pour enrichir toujours davantage leurs travaux. Ainsi et pour ne citer que lui, il est difficile d'entreprendre quelque part une œuvre sur Montaigne sans passer par la rue Mably, tout comme par parenthèse un mémorialiste de la Résistance digne de cette appellation ne peut, comme on dit aujourd'hui, faire l'impasse sur le Centre Jean-Moulin.

Rien de surprenant non plus que la bibliothèque, à commencer par la salle des périodiques dite salle des catalogues, éclate à l'intérieur de ses austères murs. Et l'on comprend que ceux qui l'animent rêvent au jour béni — ils sont encore jeunes et ils vivront l'événement — où aura lieu le transfert du quartier des Grands-Hommes à proximité de l'îlot n° 4 de Mériadeck. C'est en effet là qu'est prévu un

bâtiment de 16 000 m<sup>2</sup>, mais ce n'est pas pour tout de suite, peut-être pour 1990, une date marquante, puisque ce sera celle du 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la bibliothèque.

### Une salle d'études archéologique

Pour l'heure, l'« institution » se porte bien, encore que le fait de la guerre manque de solidité. « Pour des raisons financières, précise M<sup>me</sup> Robert, les achats de livres ont baissé en quantité, 5 282 en 1980 contre 7 496 en 1979, soit une diminution de 29,5 %. Cependant, un effort particulier a été fait pour les périodiques, dont 302 sont procurés à titre onéreux. Quant aux ouvrages, nous nous efforçons de continuer à en acquérir. Nous venons par exemple d'enrichir notre bibliothèque d'un fragment du voyage en Autriche de Montesquieu, et des Lettres de Mably. D'autre part, nous avons acheté nos trois premières vidéos-cassettes à l'occasion de l'exposition consacrée à Montaigne. »

Il continue heureusement à y avoir encore des donateurs dont certains sont en quelque sorte permanents, comme depuis quelques années le Centre national du livre qui — et l'aide est très conséquente — prélève une taxe auprès des fabricants de photocopies. Et notre interlocutrice de regretter au passage que les reliures de livres contemporains collés et non cousus ne soient plus solides.

D'autre part, tous les impr-

Sud-Ouest  
8 Juin 1981

(2)

meurs d'Aquitaine, à l'exception de ceux du Lot-et-Garonne, sont tenus de donner à la bibliothèque deux exemplaires de tout ce qu'ils impriment. C'est ce que l'on appelle le dépôt légal, un impôt en nature établi par François I<sup>er</sup>. « Par ce moyen, notre fonds s'est accru en 1980 de 532 livres. »

« Comme vous l'a indiqué M. Botineau, on vient chez nous de partout, poursuit M<sup>me</sup> Robert. Une des façons de remplir notre vocation, comme aussi par des prêts de bibliothèque à biblio-

1674 à travers la France, et 54 dans treize pays dont l'U.R.S.S. Par contre, nous avons seulement emprunté 209 ouvrages. Je tiens enfin à ajouter que nous manquons de moyens pour gérer la bibliothèque de lecture publique. Les livres manquent toujours et nous avons aussi grand besoin de vidéo-cassettes, disques et disques. »

Le bilan d'activité pour 1980 ? Il est impressionnant : 100 000 visiteurs (chiffre saisonnier) et 300 000 ouvrages consultés. Et réconfortant le spectacle offert par la grande

(mais devenue bien trop petite) salle d'études généralement archipéenne le mercredi et le samedi, où scolaires et étudiants viennent en force (250 places occupées, 700 lecteurs différents, trois livres par personne demandés en moyenne).

On le voit, une multitude de lecteurs parmi lesquels bien des personnes du troisième âge. Et dont les plus sages doivent se répéter à l'instar de Montaigne : « Que sais-je ? »

**Maurice Fauré.**



On entendrait un insecte voler...

(Photo Michel Lacroix.)

# Un nouveau point sur Mériadeck

L'automne a ses rendez-vous immémoriaux : les palombes, les cèpes et, dans le cas précis de Bordeaux, le point sur l'avancement des travaux à Mériadeck. Car la rénovation du quartier n'en finit pas de s'achever. Comme c'est long !

VOICI donc venu le temps de réactualiser ce vieux refrain rendu si languide par la crise que les gros semblent avoir pris recins.

Malgré ces lenteurs, trois gros chantiers en cours, permettent d'espérer. Au point qu'à la Société bordelaise de réalisations urbaines, qui pilote l'opération, on avance sur le ton de la certitude que tous les terrains seront vendus en 1982. Et que tout devrait être fini trois ans plus tard. Après tout, pourquoi pas ?

## Le patinoire

Venons-en d'abord au plus spectaculaire, à la patinoire. On sait que le gros œuvre de cette salle polyvalente qu'il reste à baptiser est terminé depuis longtemps. Les travaux de finition seront achevés le 28 octobre et l'ouverture est prévue le 15 décembre. Rappelons que cette gigantesque construction babylionienne capable d'accueillir 5 800 spectateurs est une réalisation de la S.B.R.U., maître d'ouvrage délégué de la ville qui assure le financement. Pas moins de 77 millions de francs.

Notons que le dépassement financier, calculé sur le devis initial, est de deux millions de francs seulement. C'est à cette gestion rigoureuse que l'architecte, Claude Aubert, doit de n'avoir pu, comme il se le proposait, passer de l'écide sur les totes de cuivre qui recouvrent le toit. Il faudra donc attendre deux ans avant qu'elles ne verdissent en s'oxydant naturellement.

Notons encore que la ville ne gèrera pas la salle puisqu'elle a demandé à Thierry Lacarrière, de la société France-Patinoire, de la faire à sa place.

Le reste de l'îlot accueillera la direction régionale de l'Ét-Aquitaine (immeuble en construction), un plot de 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux (permis de construire à

cents places pour la ville de Bordeaux, un patio central en forme de pyramide inversée, une galerie marchande (déjà en partie construite tout à côté de la patinoire) et, au-dessus, la bibliothèque municipale.

C'est cette semaine que les lettres des architectes candidates à la réalisation de la bibliothèque seront ouvertes. Cinquante-sept architectes aquitains sont intéressés par le projet. Sur le nombre, quatre seront retenus pour concourir. Il faudra alors attendre janvier 1982 pour connaître le lauréat. Les travaux commencent un an plus tard pour s'achever en 1985. L'îlot sera alors terminé. Et Mériadeck avec.

## Hôtel 4 étoiles

Entre l'îlot de la patinoire et l'immeuble U.A.P. (Le Pomant), la compagnie internationale Mella, la plus grande agence de charters du monde, dont le siège est à Madrid, envisage de construire un hôtel 4 étoiles de 220 à 260 chambres. A titre de comparaison, le Fraitel offre 160 chambres. Mais les deux établissements ne seraient pas concurrentiels. En effet, cet hôtel ne serait pas ouvert en priorité au public mais aux charters touristiques que Mella souhaite organiser en Aquitaine.

Pour le cas où l'affaire ne se ferait pas avec Paco Mella (cet homme d'affaires madrilène a une faiblesse pour Bordeaux où il a fait ses études à Grand-Lebrun), la chaîne hôtelière Concorde serait intéressée par l'emplacement. Mais alors le nouvel hôtel (300 chambres) entrerait directement en concurrence avec le Fraitel et le complexe du Lac... En principe, Paco Mella devrait signer l'acte d'achat du terrain dans la quinzaine.

Toujours sur le même îlot, mais à l'est de l'U.A.P., un

départementale de l'équipement. Laquelle avait obtenu l'accord verbal de Michel d'Ornano pour construire à Mériadeck. Avant le 10 mai, s'entend, il faut maintenant repartir à l'assaut du nouveau ministre. Et la S.B.R.U. est pressée de vendre. En fait, elle peut attendre jusqu'en 31 décembre prochain. Après quoi la D.O.E. va être plus prioritaire et la parcelle sera vendue au premier arrivé.

## Les bureaux

Le deuxième chantier important devant d'ailleurs dépasser son long terme, se trouve entre l'esplanade Charles-de-Gaulle et le centre commercial. Les Assurances générales de France y construisent (sur les lots de la S.B.R.U. (compagnie du centre commercial) un autre. Le moins que l'on puisse dire est que le chantier des A.G.F. ne bat pas des records de rapidité. Le travail avance de toute évidence très lentement.

Autre regret : l'endroit qui jointe le beau parc de l'esplanade Charles-de-Gaulle, aurait mérité d'accueillir des immeubles de logements. Or les bureaux, l'emportent largement puisqu'il n'y aura qu'un seul plot réservé à des logements de moyen et grand standing (6 000 à 8 000 F le mètre carré) devant la préfecture. C'est dommage. Et pour l'agrement qu'il y aurait eu à vivre dans un tel lieu, et pour la qualité de vie du quartier. Tant de bureaux risquent en effet de donner à Mériadeck un air sinistre la nuit tombée quand les administrations auront craché leur personnel vers les banlieues. Gageons que cette erreur d'urbanisme, commise au nom d'une rentabilité immédiate, doit être un jour payée au prix fort. Comment peut-on prendre la responsabilité d'engager une

ACTIVITES de la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Section Etude

STATISTIQUES 1980

Acquisitions :

. Achats d'ouvrages .....	3 980
. C. N. L. ....	1 302
Total .....	5 282
. Périodiques .....	302

Dons :

. Dons d'ouvrages .....	1 738
. Dépôt Légal	
- Ouvrages .....	1 230
- Périodiques en cours .....	376

Prêt inter-bibliothèques :

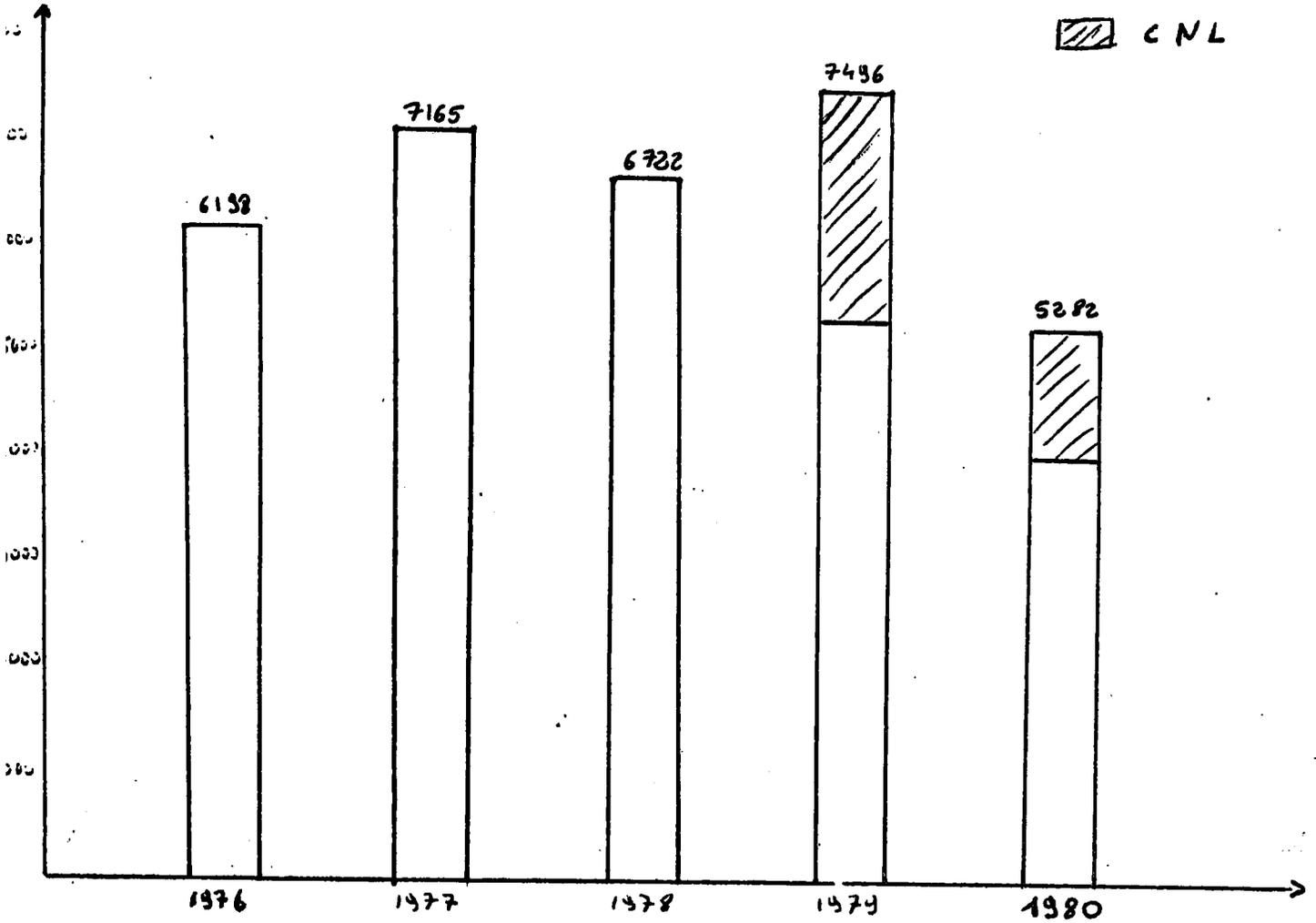
. Prêts à l'extérieur .....	1 728
. Demandes satisfaites à l'extérieur .....	209

Fréquentation :

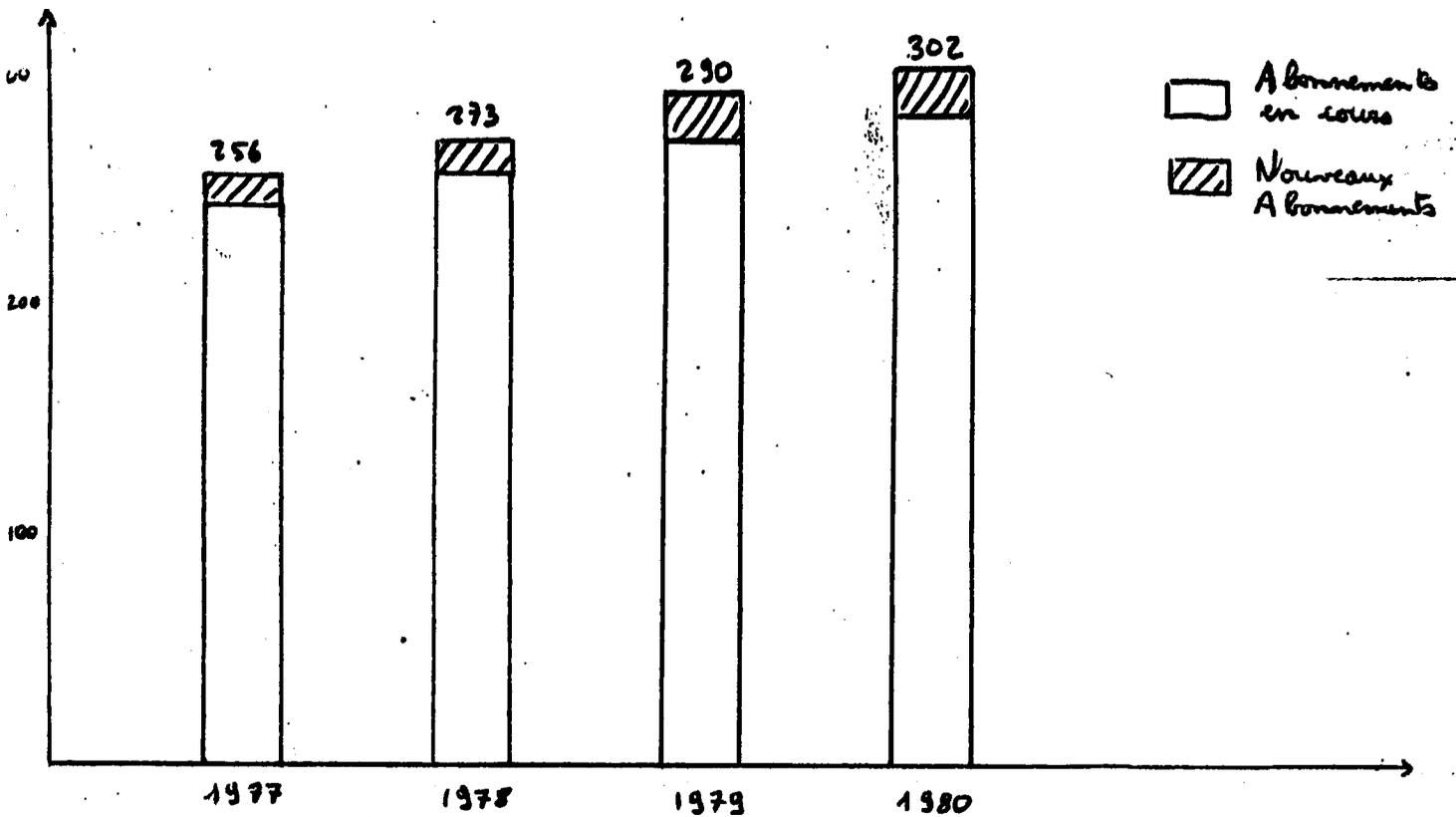
. Lecteurs .....	102 361
. Ouvrages consultés .....	307 083

ACQUISITIONS  
STATISTIQUES

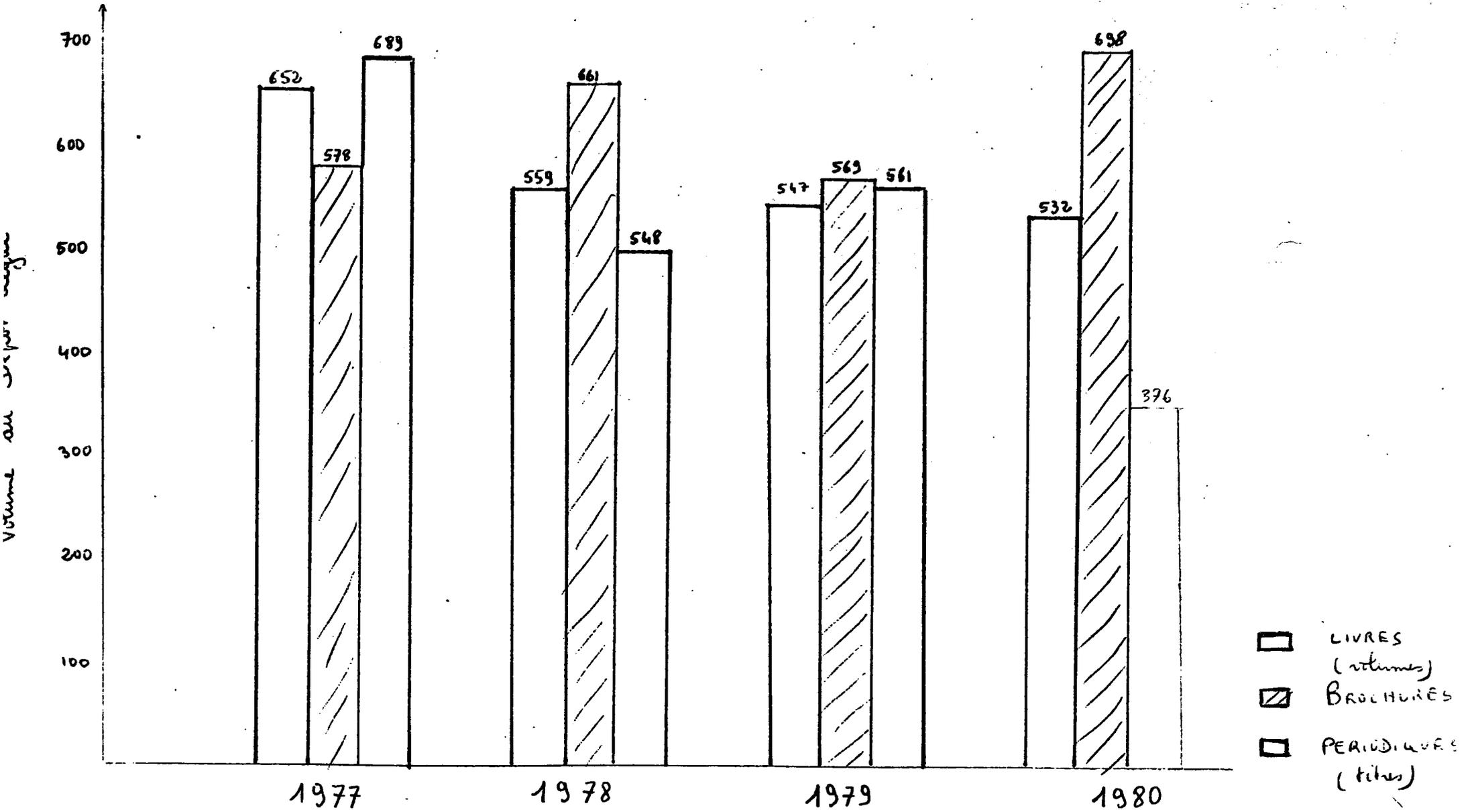
Ouvrages



Périodiques

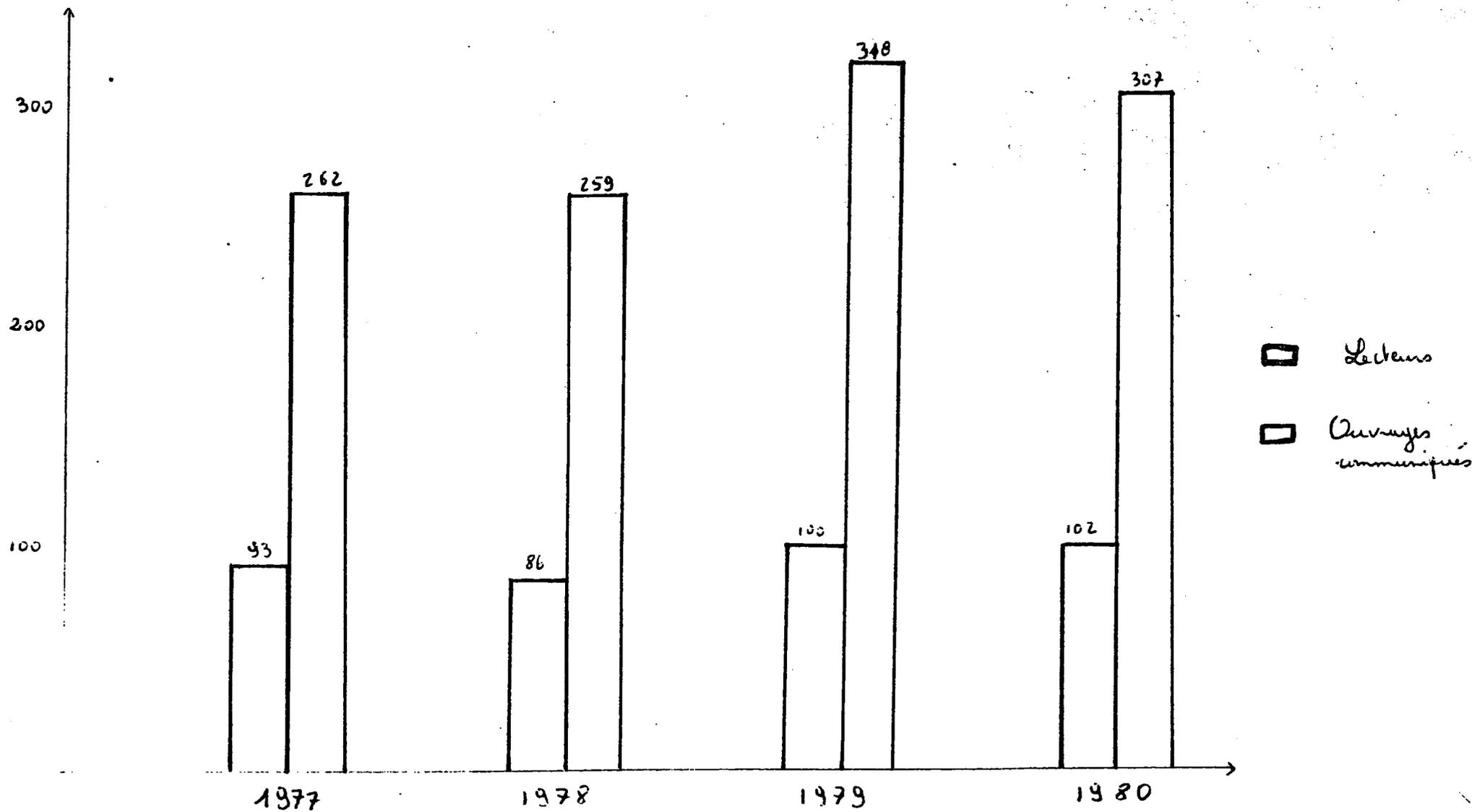


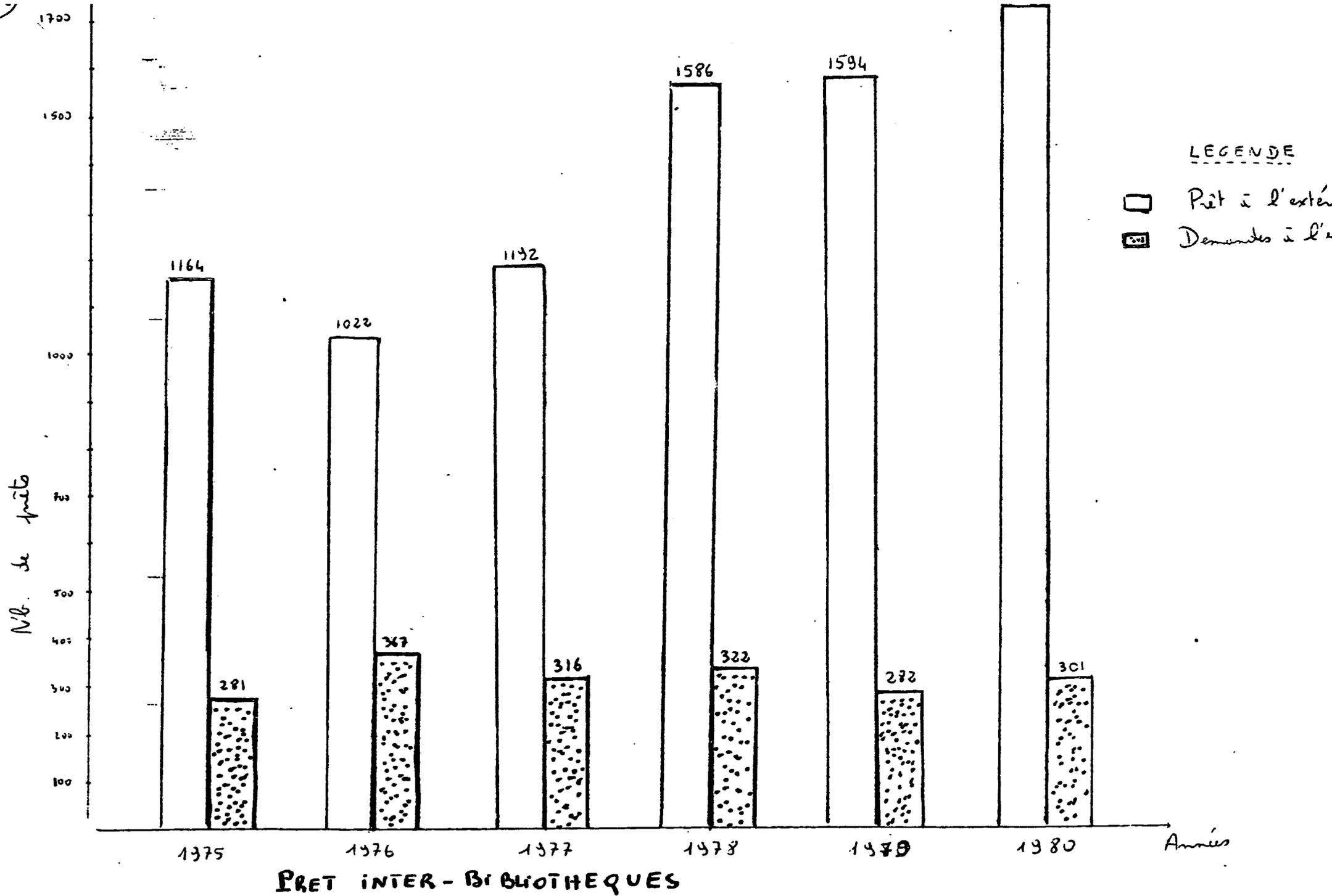
STATISTIQUES du DEPOT LEGAL



FREQUENTATION de la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

COMMUNICATION sur PLACE





# STATISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

## SECTION PRÊT BIBLIOTHÈQUES TOTAL

année 1981

GROUPES	SOUS-GROUPES		
I. Agriculteurs	I 1 Propriétaires exploitants	3	
	I 2 Fermiers, métayers, régisseurs		3
II. Salariés agricoles			
II. Patrons de l'industrie et du commerce	III 1 Industriels	10	
	III 2 Artisans	69	
	III 3 Commerçants	108	187
V. Professions libérales et cadres supérieurs	IV 1 Professions libérales	183	
	IV 2 Professeurs (secteur privé)	18	
	IV 3 Professeurs (secteur public)	163	
	IV 4 Cadres supérieurs (secteur privé)	120	
	IV 5 Cadres supérieurs (secteur public)	105	589
I. Cadres moyens	V 1 Instituteurs (secteur privé)	10	
	V 2 Instituteurs (secteur public)	218	
	V 3 Cadres moyens (secteur privé)	281	
	V 5 Cadres moyens (secteur public)	330	839
VI. Employés	VI 1 Employés de bureau	956	
	VI 2 Employés de commerce	203	1159
VII. Ouvriers	VII 1 Contremaîtres	67	
	VII 2 Ouvriers	271	
	VII 3 Manœuvres	36	374
VIII. Personnel de service		179	179
IX. Rentiers, sans profession	<del>1 prof</del> 1752   Rets	1849	3601
X. Scolaires		637	637
XI. Etudiants		1166	1166
XII. Autres catégories		248	248

# Statistiques socio-professionnelles. (en % pour l'ensemble de la bibliothèque)

Années 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981

Catégorie	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Agriculteurs. I	0,05%	0,08%	0,01%	0,01%	0,05%	0,04%	0,04%	0,04%	0,05%	0,03%
Salariés Agr. II										
Artisans. III	1,61%	1,58%	1,53%	1,29%	1,65%	1,78%	2,11%	2,07%	2,21%	2,08%
Professeurs. IV	4,19%	4,88%	4,83%	4,14%	4,96%	5,36%	5,44%	5,72%	6,59%	6,56%
Instituteurs. V	5,54%	6,02%	6,28%	6,17%	7,23%	8,63%	8,28%	8,85%	12,26%	9,34%
Employés. VI	12,84%	13,06%	10,70%	11,14%	11,69%	12,02%	12,14%	12,20%	8,81%	12,90%
Ouvriers. VII	5,75%	3,58%	3,25%	3,63%	3,94%	3,63%	3,60%	3,99%	3,78%	4,16%
Ind. de service. VIII	1,05%	1,80%	1,51%	1,69%	2,07%	2,67%	2,60%	2,29%	2,12%	1,99%
Sans prof. IX	14,15%	12,42%	15,80%	16,16%	22,87%	23,41%	22,32%	22,37%	21,80%	19,83%
Retraités. IX bis.					19,10%	17,28%	17,25%	17,20%	19,35%	20,28%
Écoliers. X	11,36%	12,61%	11,78%	10,82%	12,73%	11,01%	11,45%	10,46%	7,87%	7,09%
Étudiants. XI	11,34%	10,99%	9,90%	10,83%	8,93%	10,77%	11,16%	11,42%	12,15%	12,98%
Autres Cat. XII	2,12%	3,40%	4,41%	4,12%	4,78%	3,40%	3,61%	3,39%	3,01%	2,76%

Centrale  
↓

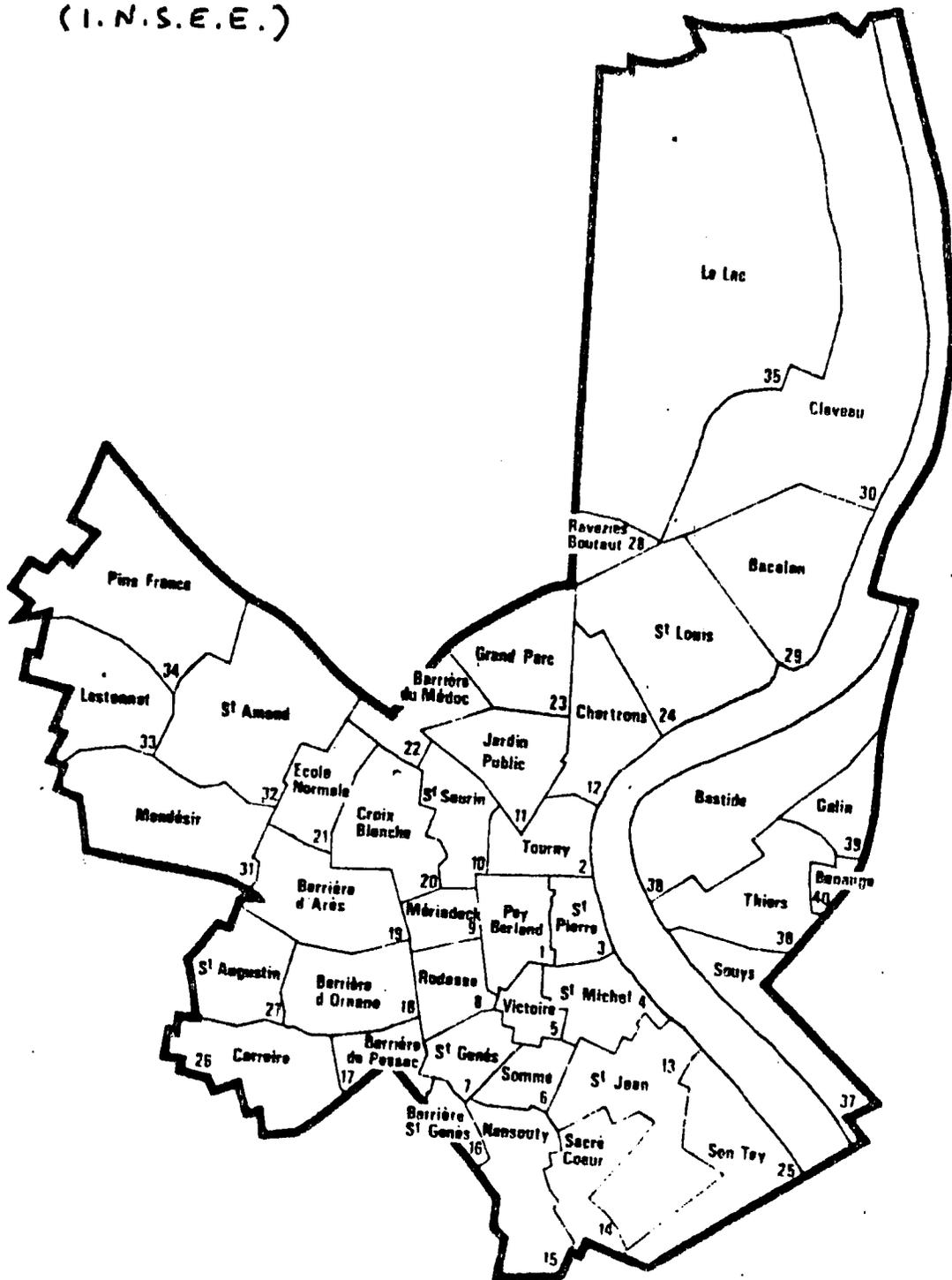
	ADULTES		ADULTES		ADULTES		ADULTES		ADULTES		AD
	PRETS	INSCRITS	PRETS								
MABLY	28 878	1153	32 409	1336	35 135	1390	36 721	1589	38 318	1830	
PASTEUR	25 701	769	25 960	786	25 193	760	22 704	652	20 352	591	
EASTIDE	7 919	207	7 695	176	7 797	185	7 062	175	6 474	151	
BERAUGE	22 857	802	34 553	1156	33 197	1105	31 973	1013	29 046	955	
SON-TAY	13 473	279	14 989	336	13 887	388	13 721	411	13 069	457	
St. AUG.	17 554	375	18 024	440	17 631	432	17 202	420	16 229	388	
CLAVEAU	2 921	85	3 189	107	3 243	136	2 705	81	1 153	127	
QUINTIN	15 681	456	15 557	450	17 069	458	14 642	447	13 885	448	
C. VERNET	6 478	164	5 794	204	4 783	201	4 417	174	4 601	195	
VILARIS	16 130	429	15 530	582	15 353	697	14 211	435	12 672	359	
BIBLIO. I.	28 100	778	28 153	974	26 452	731	24 848	668	22 573	635	
AUBIERS	5 346	188	5 376	188	4 930	186	4 113	161	5 113	231	
LUMINEUSE	18 388	420	18 444	426	19 255	444	19 021	424	18 428	388	
Grd. PARC.	60 399	1725	63 176	1776	58 388	1757	53 764	1602	51 584	1515	
BIBLIO. II	27 179	664	26 290	751	25 477	744	24 615	604	20 011	712	
TOTAUX	297 004	8 494	315 149	9 698	307 790	9 671	291 719	8 856	273 508	8 982	

EN POURCENTAGES.

§ : Ensemble des bibliothèques.

Centrale

Catégories	Mably	Pasteur	Bastide	Benauge	Son-Tay	St. A. Claveau	Quintin	Carle	V.Vilaris	Car. I	Aubiers	Lumineuse	G.Parc.	Car. II	§	
riculteurs. I				0,21									0,06		0,03	
ariés agr. II																
trons. III	0,60	3,55	1,32	2,20	2,41	0,77	1,57	3,13		2,23	3,46	2,16	1,55	2,51	3,23	2,08
ofesseurs. IV	8,91	6,94	2,65	3,98	6,13	5,93	3,94	7,59	3,59	7,80	0,94	8,66	2,32	8,12	8,43	6,56
stituteurs. V	10,60	11,84	7,95	9,42	10,50	4,64	5,51	9,60	16,92	2,23	1,89	10,39	3,09	11,75	12,64	9,34
ployés. VI	11,42	8,29	15,89	12,46	18,16	9,79	5,51	8,71	13,33	6,96	26,62	13,42	14,43	15,92	6,04	12,90
vriers. VII	2,84	6,09	4,64	5,24	5,91	2,84	10,24	4,02	8,21	2,23	1,26	12,99	10,05	1,91	4,21	4,16
de service. VIII	0,05	0,85	5,30	1,68	3,94	0,52	5,51	0,89	4,61	5,57	2,83	3,46	4,38	2,64	0,84	1,99
ns prof. IX	10,60	14,21	27,15	27,02	15,97	21,13	22,05	14,28	19,49	8,08	23,63	27,71	35,58	23,30	25,85	19,83
traités. IX bis	21,26	20,81	23,18	14,97	18,60	30,67	32,29	22,31	22,05	28,41	25,99	4,33	16,49	15,18	24,16	20,28
colaires/ X	3,06	3,55	9,27	11,09	2,19	4,90	8,66	8,93	5,13	24,51	5,20	4,76	8,25	7,39	10,39	7,09
udiants. XI	30,66	22,35	2,65	4,40	14	10,05	2,36	13,84	6,67	6,13	2,83	6,93	3,09	10,43	2,81	12,98
itres cat. XII		1,52		7,33	2,19	8,76	2,36	6,70		5,85	5,35	5,19	0,77	0,79	1,40	2,76



Cette annexe comporte :

- données socio - démographiques BORDEAUX par quartiers
- " " " " C.U.B. par commune
- Prévisions démographiques C.U.B. par commune.

## LISTE DES QUARTIERS

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| 1 - Pey Berland         | 21 - Ecole Normale     |
| 2 - Tourny              | 22 - Barrière du Médoc |
| 3 - St-Pierre           | 23 - Grand Parc        |
| 4 - St-Michel           | 24 - St-Louis          |
| 5 - Victoire            | 25 - Son Tay           |
| 6 - Somme               | 26 - Carreire          |
| 7 - St-Genès            | 27 - St-Augustin       |
| 8 - Rodesse             | 28 - Ravezies-Boutaut  |
| 9 - Mériadeck           | 29 - Bacalan           |
| 10 - St-Seurin          | 30 - Claveau           |
| 11 - Jardin Public      | 31 - Mondésir          |
| 12 - Chartrons          | 32 - St-Amand          |
| 13 - St-Jean            | 33 - Lestonnat         |
| 14 - Sacré Coeur        | 34 - Pins Francs       |
| 15 - Nansouty           | 35 - Le Lac            |
| 16 - Barrière St-Genès  | 36 - Thiers            |
| 17 - Barrière de Pessac | 37 - Souys             |
| 18 - Barrière d'Ornano  | 38 - Bastide           |
| 19 - Barrière d'Arès    | 39 - Galin             |
| 20 - Croix Blanche      | 40 - Benauges          |

# 2.2 Population des ménages : Pourcentage d'actifs

(BORDEAUX)

QUARTIERS	POPULATION DES MENAGES	%	NON ACTIFS	%	ACTIFS	%
1	6.695	100	3.575	53,4	3.120	46,6
2	3.600	-	1.960	54,4	1.640	45,6
3	8.005	-	4.285	53,5	3.720	46,5
4	10.855	-	5.865	54,0	4.990	46,0
5	4.610	-	2.670	57,9	1.940	42,1
6	4.565	-	2.685	58,8	1.880	41,2
7	3.950	-	2.495	63,2	1.455	36,8
8	6.195	-	3.455	55,8	2.740	44,2
9	1.505	-	780	51,8	725	48,2
10	6.705	-	3.755	56,0	2.950	44,0
11	9.095	-	5.190	57,1	3.905	42,9
12	8.715	-	4.715	54,1	4.000	45,9
13	7.865	-	4.265	54,2	3.600	45,8
14	6.275	-	3.420	54,5	2.855	45,5
15	8.330	-	4.740	56,9	3.590	43,1
16	1.740	-	1.025	58,9	715	41,1
17	3.000	-	1.725	57,5	1.275	42,5
18	6.580	-	3.740	56,8	2.840	43,2
19	6.070	-	3.525	58,1	2.545	41,9
20	8.415	-	4.940	58,7	3.475	41,3
21	3.430	-	2.185	63,7	1.245	36,3
22	2.915	-	1.775	60,9	1.140	39,1
23	13.180	-	7.385	56,0	5.795	44,0
24	5.435	-	2.780	51,2	2.655	48,8
25	4.900	-	2.340	47,8	2.560	52,2
26	3.895	-	2.165	55,6	1.730	44,4
27	3.895	-	2.250	57,8	1.645	42,2
28	315	-	180	57,1	135	42,9
29	4.250	-	2.290	53,9	1.960	46,1
30	4.815	-	2.840	59,0	1.975	41,0
31	6.805	-	3.875	56,9	2.930	43,1
32	9.885	-	6.010	60,8	3.875	39,2
33	4.620	-	2.520	54,6	2.100	45,4
34	5.965	-	3.315	55,6	2.650	44,4
35	3.375	-	1.775	52,6	1.600	47,4
36	7.425	-	4.185	56,4	3.240	43,6
37	820	-	450	54,9	370	45,1
38	2.170	-	1.260	58,1	910	41,9
39	2.670	-	1.545	57,9	1.125	42,1
40	3.520	-	1.985	56,4	1.535	43,6
TOTAL 1 à 40	217.055	100	121.920	56,2	95.135	43,8

La part des actifs dans la population des ménages varie selon les quartiers entre 36,3 % et 52,2 %, la moyenne générale observée étant 43,8 %.

La comparaison des résultats par quartier avec la moyenne permet une classification en 2 groupes.

## 1) - GROUPE A :

- TAUX D'ACTIFS INFÉRIEUR A LA MOYENNE

soit 21 quartiers :

- au Nord : Ravezies-Boutaut(n°28)-Claveau(n°30)-Jardin Public(n°11)
- à l'Ouest : Barrière du Médoc(n°22)-Croix Blanche(n°20)-Ecole Normale(n°21)-St-Amand(n°32)-Mondésir(n°31)-Barrière d'Arès(n°19)-Barrière d'Ornano(n°18)-St-Augustin(n°27)-Barrière de Pessac(n°17)
- au Sud : Victoire(n°5)-Somme(n°6)-St-Génès(n°7)-Barrière St-Genès(n°16)-Nansouty(n°15)
- à l'Est : Thiers(n°36)-Galin(n°39)-Benauges(n°40)-Bastide(n°38)

## 2) - GROUPE B :

- TAUX D'ACTIFS SUPÉRIEUR A LA MOYENNE

soit 19 quartiers :

- au centre : Pey-Berland (n°1)-Tourny(n°2)-St-Pierre(n°3)-St-Michel(n°4)
- au Nord : Chartrons(n°12)-Grand-Parc(n°23)-St-Louis(n°24)-Bacalan(n°29)-Le Lac(n°35)
- à l'Ouest : \* dans le péri-centre: Rodesse (n°8)-Méria-deck(n°9)-St-Seurin(n°10)  
\* en périphérie : Lestonnat(n°33)-Pins Francs(n°34)-Carreire(n°26)
- au Sud : St-Jean(n°13)-Sacré-Coeur(n°14)-Son Tay(n°25)
- à l'Est : Souys(n°37)

# Population des ménages : Répartition des actifs selon la catégorie socio professionnelle individuelle

(BORDEAUX)

QUARTIERS	TOTAL D'ACTIFS	%	CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES									
			0 + 1	%	2 + 3	%	4 + 5	%	6 + 7	%	8	%
1	3.120	100	10	0,3	870	27,9	1.030	33,0	1.150	36,9	60	1,9
2	1.640	-	15	0,9	610	37,2	605	36,9	380	23,2	30	1,8
3	3.720	-	5	0,1	575	15,4	1.100	29,6	2.000	53,8	40	1,1
4	4.990	-	5	0,1	810	16,2	1.310	26,3	2.810	56,3	55	1,1
5	1.940	-	-	-	395	20,4	715	36,9	810	41,7	20	1,0
6	1.880	-	-	-	355	18,9	535	28,4	960	51,1	30	1,6
7	1.455	-	-	-	440	30,2	590	40,5	405	27,8	20	1,4
8	2.740	-	5	0,1	540	19,7	1.040	38,0	1.030	37,6	125	4,5
9	725	-	10	1,4	215	29,7	260	35,9	235	32,4	5	0,7
10	2.950	-	10	0,3	865	29,3	1.220	41,4	825	28,0	30	1,0
11	3.905	-	20	0,5	1.070	27,4	1.490	38,2	1.290	33,0	35	0,9
12	4.000	-	15	0,4	825	20,6	1.400	35,0	1.720	43,0	40	1,0
13	3.600	-	10	0,3	610	16,9	1.385	38,5	1.480	41,1	115	3,2
14	2.855	-	-	-	670	23,5	1.130	39,6	1.030	36,1	25	0,8
15	3.590	-	5	0,1	785	21,9	1.625	45,3	1.125	31,3	50	1,4
16	715	-	-	-	275	38,4	250	35,0	170	23,8	20	2,8
17	1.275	-	-	-	370	29,0	535	42,0	345	27,1	25	1,9
18	2.840	-	-	-	825	29,0	1.175	41,4	810	28,5	30	1,1
19	2.545	-	-	-	595	23,4	1.065	41,3	820	32,2	65	2,5
20	3.475	-	5	0,1	1.165	33,5	1.360	39,1	895	25,8	50	1,5
21	1.245	-	5	0,4	575	46,2	410	32,9	230	18,5	25	2,0
22	1.140	-	5	0,4	345	30,3	470	41,2	295	25,9	25	2,2
23	5.795	-	5	0,1	580	10,0	2.585	44,6	2.500	43,1	125	2,2
24	2.655	-	-	-	425	16,0	920	34,7	1.265	47,6	45	1,7
25	2.560	-	10	0,4	220	8,6	920	35,9	1.400	54,7	10	0,4
26	1.730	-	-	-	265	15,3	725	41,9	715	41,3	25	1,4
27	1.645	-	5	0,3	380	23,1	670	40,7	580	35,3	10	0,6
28	135	-	-	-	15	11,1	30	22,2	85	63,7	5	3,7
29	1.960	-	15	0,8	195	9,9	615	31,4	1.120	57,1	15	0,8
30	1.975	-	-	-	125	6,3	585	29,6	1.245	63,1	20	1,0
31	2.930	-	5	0,2	820	28,0	1.275	43,5	775	26,4	55	1,9
32	3.875	-	15	0,4	1.010	26,1	1.810	46,7	975	25,1	65	1,7
33	2.100	-	5	0,2	495	23,6	970	46,2	595	28,3	35	1,7
34	2.650	-	25	0,9	655	24,7	1.220	46,0	675	25,6	75	2,8
35	1.600	-	-	-	45	2,8	720	45,0	770	48,1	65	4,1
36	3.240	-	-	-	610	18,4	1.125	34,7	1.435	44,3	70	2,2
37	370	-	-	-	45	12,2	75	20,3	195	52,7	55	14,8
38	910	-	10	1,1	70	7,7	280	30,8	535	58,8	15	1,6
39	1.125	-	-	-	120	10,7	340	30,2	655	58,2	10	0,9
40	1.535	-	-	-	95	6,2	735	47,9	660	43,7	45	2,9
TOTAL 1 à 40	95.135	100	220	0,2	19.955	21,0	36.300	38,2	36.995	38,9	1.665	1,7

Les 9 catégories d'actifs recensées par l'I.N.S.E.E. ont été ramenées à 5 par agrégation :

- les agriculteurs exploitants et les salariés agricoles (0+1)
- les patrons de l'industrie et du commerce et les professions libérales (2+3)
- les cadres moyens et employés (4+5)
- les ouvriers et personnels de service (6+7)
- les autres actifs (8)

Les catégories (0+1) et (8) sont peu représentatives (0,2 % et 1,7 %) en moyenne, excepté pour les autres actifs (8) dans les quartiers n° 8 et 37 (4,6 % et 14,8 % de la population active) où ces résultats s'expliquent par les parts importantes des habitants des deux casernes des Pompiers.

Il a semblé significatif de ne prendre en compte dans l'analyse que les catégories (2+3), (4+5) et (6+7) en comparant leur part respective prise dans chaque quartier par rapport à la moyenne générale. Cinq groupes ont ainsi été déterminés en fonction de leur sur-représentation ou de leur sous-représentation.

- 1) - GRUPE A : - SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3)  
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (4+5) ET (6+7)

soit 5 quartiers :

- au centre : Tourny(n°2)-Pey-Berland(n°1)
- à l'Ouest : Ecole Normale(n°21)-Mériadeck(n°9)

- au Sud : Barrière St-Genès(n°16)

- 2) - GRUPE B : - SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (6+7)  
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3) et (4+5)

soit 14 quartiers

- au centre : St-Pierre(n°3)-St-Michel(n°4)
- au Nord : Chartrons(n°12)-St-Louis(n°24)-Ravezies-Bouta : (n°28)-Bacalan(n°29)-Claveau(n°30)
- au Sud : Victoire(n°5)-Somme(n°6)-Son Tay(n°25)
- à l'Est : Thiers(n°36)-Souys(n°37)-Bastide(n°38)-Galin : (n°39)

- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (6+7)

t 15 quartiers :

- au Nord : Jardin Public(n°11)
- à l'Ouest : \* dans le péri-centre: St-Seurin(n°10)-Barrière du Médoc(n°22)-Barrière de Pessac(n°17)-Barrière d'Ornano(n°18)-Barrière d'Arès(n°19)-Croix Blanche(n°20)
- \* en périphérie : Mondésir(n°31)-St-Amand(n°32)-Lestonnat(n°33)-Pins Francs(n°34)-St-Augustin(n°27)
- au Sud : Sacré Coeur(n°14)-Nansouty(n°15)-St-Genès(n° 7)

- GROUPE D : - SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (4+5) ET (6+7)  
 - SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3)

t 5 quartiers caractérisés par des ensembles immobiliers récents

- au Nord : Grand-Parc(n°23)-Carreire(n°26)-Le Lac(n°35)
- au Sud : St-Jean(n°13)
- à l'Est : Benauges (n°40)

- GROUPE E : - SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3),(4+5) et (6+7)

t 1 quartier :

- l'Ouest : Rodesse (n°8)

Ce résultat provient d'une proportion de la catégorie 8 beaucoup plus importante (4,6 %) et d'une répartition des catégories (1 à 7) proche de la moyenne

RESULTATS D'AUTRES AIRES DE REFERENCE EN POURCENTAGES

	Agglomération Bordelaise	Gironde	Aquitaine	France
0 + 1	1,1	9,7	16,1	9,5
2 + 3	17,1	16,6	15,7	14,7
4 + 5	38,1	31,1	27,1	30,7
6 + 7	41,1	40,1	38,8	43,2
8	2,6	2,5	2,3	1,9

# 2.1 Population des ménages : Répartition selon les tranches d'âge

BORDEAUX.

QUARTIERS	POPULATION DES MENAGES	%	AGE AU 1.1.1976									
			0 à 14	%	15 à 24	%	25 à 44	%	45 à 64	%	65 et +	%
1	6.695	100	635	9,5	1.460	21,8	1.495	22,3	1.660	24,8	1.445	21,6
2	3.600	-	410	11,4	660	18,3	710	19,7	925	25,7	895	24,9
3	8.005	-	1.110	13,9	1.550	19,3	2.025	25,3	1.815	22,7	1.505	18,8
4	10.855	-	1.595	14,7	1.645	15,2	2.760	25,4	2.810	25,9	2.045	18,8
5	4.610	-	460	10,0	1.135	24,6	1.120	24,3	920	20,0	975	21,1
6	4.565	-	675	14,8	820	18,0	1.105	24,2	1.005	22,0	960	21,0
7	3.950	-	520	13,1	840	21,3	805	20,4	920	23,3	865	21,9
8	6.195	-	800	12,9	1.240	20,0	1.525	24,6	1.355	21,9	1.275	20,6
9	1.505	-	220	14,6	260	17,3	380	25,2	370	24,6	275	18,3
10	6.705	-	795	11,9	1.150	17,1	1.595	23,8	1.580	23,6	1.585	23,6
11	9.095	-	1.460	16,1	1.460	16,1	2.385	26,2	1.910	21,0	1.880	20,6
12	8.715	-	1.385	15,9	1.335	15,3	2.100	24,2	2.130	24,4	1.765	20,3
13	7.865	-	1.200	15,3	1.430	18,2	1.830	23,3	1.935	24,6	1.470	18,7
14	6.275	-	340	5,4	860	13,7	1.555	24,8	1.735	27,6	1.285	20,5
15	8.330	-	1.185	14,2	1.250	15,0	2.050	24,6	2.000	24,0	1.845	22,2
16	1.740	-	250	14,4	250	14,4	425	24,4	375	21,5	440	25,3
17	3.000	-	350	11,7	480	16,0	620	20,7	790	26,3	760	25,3
18	6.580	-	965	14,7	885	13,4	1.565	23,8	1.680	25,5	1.485	22,6
19	6.070	-	845	13,9	940	15,5	1.245	20,5	1.650	27,2	1.390	22,9
20	8.415	-	1.345	15,9	1.390	16,5	1.775	21,1	2.025	24,1	2.180	25,9
21	3.430	-	615	17,9	400	11,7	810	23,6	875	25,5	730	21,3
22	2.915	-	460	15,8	390	13,4	690	23,7	700	24,0	675	23,1
23	13.180	-	3.320	22,9	2.215	16,8	3.470	26,3	3.015	22,9	1.460	11,1
24	5.435	-	1.305	18,5	745	13,7	1.455	26,8	1.380	25,4	850	15,6
25	4.900	-	770	15,7	1.025	20,9	1.180	24,1	1.365	27,9	560	11,4
26	3.895	-	605	15,5	680	17,5	895	23,0	940	24,1	775	19,9
27	3.895	-	520	13,4	650	16,7	925	23,7	855	21,9	945	24,3
28	315	-	70	22,2	30	9,5	90	28,6	75	23,8	50	15,9
29	4.250	-	325	10,4	780	18,4	915	21,5	1.195	28,1	535	12,6
30	4.815	-	1.070	22,2	1.030	21,4	945	19,6	1.215	25,3	555	11,5
31	6.805	-	1.380	15,9	1.000	14,7	1.780	26,2	1.690	24,8	1.255	18,4
32	9.885	-	1.825	18,5	1.475	14,9	2.395	24,2	2.345	23,7	1.845	18,7
33	4.620	-	1.005	21,8	785	17,0	1.455	31,5	930	20,1	445	9,6
34	5.965	-	960	16,1	1.055	17,7	1.430	24,0	1.655	27,7	865	14,5
35	3.375	-	1.250	37,0	510	15,1	1.255	37,2	290	8,6	70	2,1
36	7.425	-	1.355	14,2	980	13,2	1.825	24,6	1.960	26,4	1.605	21,6
37	820	-	135	16,5	130	15,8	165	20,1	285	34,8	105	12,8
38	2.170	-	515	23,7	265	12,2	555	25,6	545	25,1	290	13,4
39	2.670	-	470	17,6	315	11,8	695	26,0	645	24,2	545	20,4
40	3.520	-	750	21,3	845	24,0	750	21,3	870	24,7	305	8,7
<b>TOTAL 1 à 40</b>	<b>217.055</b>	<b>100</b>	<b>34.750</b>	<b>16,0</b>	<b>36.345</b>	<b>16,7</b>	<b>52.750</b>	<b>24,3</b>	<b>52.420</b>	<b>24,2</b>	<b>40.790</b>	<b>18,8</b>

L'INSEE recense la population des ménages par tranches quinquennales. Une première agrégation a consisté, dans le tableau et les graphiques ci-contre, à constituer 5 tranches d'âge :

- 0 à 14 ans
- 15 à 24 ans
- 25 à 44 ans
- 45 à 64 ans
- 65 ans et plus

L'importance relative pour chaque quartier, de chacune de ces tranches d'âge, par rapport à la moyenne de Bordeaux, peut être obtenue par lecture directe du tableau ou des graphiques.

Une seconde agrégation a été nécessaire pour pouvoir procéder à une classification des quartiers en groupes homogènes de représentation par rapport à la moyenne. En effet, la prise en compte des 5 tranches d'âge précédentes aboutissait à 18 combinaisons possibles, dont la cartographie aurait manqué de clarté.

L'analyse de représentation par rapport à la moyenne a donc été faite selon les tranches d'âge suivante :

- 0 à 24 ans
- 25 à 64 ans
- 65 ans et plus

Six groupes ont ainsi été déterminés

- 1) -  **GROUPE A** : - SUR-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 0 à 24 ANS  
 - SOUS-REPRESENTATION DES TRANCHE D'AGE 25 à 64 ANS ET 65 ANS ET PLUS

Soit 5 quartiers.

- Au Nord : Claveau(n°30)-Le Lac(n°35)
- A l'Ouest : St-Amand(n°32)-
- Au Sud : St-Jean(n°13) -
- A l'Est : Benauges (n°40)

- 2) -  **GROUPE B** : - SUR-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 25 à 64 ANS  
 - SOUS-REPRESENTATION DES TRANCHE D'AGE 0 à 24 ANS ET 65 ANS ET PLUS

Soit 5 quartiers

- Au Nord : St-Louis(n°24) - Ravezies-Boutaut(n°28)
- A l'Ouest : Mériadeuc(n°9) - Mondésir(n°31)
- A l'Est : Souys(n°37)

Soit 10 quartiers

- Au centre : Pey-Berland(n°1) - Tourny(n°2)
- Au Nord : Jardin Public (n°11)
- A l'Ouest : Dans le péricentre : St-Seurin(n°10) - Croix-Blanche(n°20)-Barrière d'Arès(n°19)-Barrière du Médoc(n°22)-Barrière de Pessac(n°17)  
En périphérie: St-Augustin(n°27)
- Au Sud : Barrière St-Genès(n°16)

- 4) - GRUPE D : - SUR-REPRESENTATION DES TRANCHES D'AGE 0 à 24 ANS ET 25 A 64 ANS  
- SOUS-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 65 ANS ET PLUS

Soit 6 quartiers

- Au Nord : Bacalan(n°29) - Grand-Parc(n°23)
- A l'Ouest : Pins Francs(n°34) - Lestonnat(n°33)
- Au Sud : Son Tay(n°25)
- A l'Est : Bastide (n°38)

- 5) - GRUPE E :-SUR-REPRESENTATION DES TRANCHES D'AGE 0 A 24 ANS ET 65 ANS ET PLUS  
-SOUS-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 25 A 64 ANS

Soit 6 quartiers

- Au centre : St-Pierre(n°3)
- A l'Ouest : Rodesse(n°8)-Carreire(n°26)
- Au Sud : Victoire(n°5)-St-Genès(n°7)-Somme(n°6)

- 6) - GRUPE F : - SUR-REPRESENTATION DES TRANCHES D'AGE 25 A 64 ANS ET 65 ANS ET PLUS  
- SOUS-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 0 A 24 ANS

Soit 8 quartiers :

- Au centre : St-Michel(n°4)
- Au Nord : Chartrons(n°12)
- A l'Ouest : Ecole Normale(n°21)-Barrière d'Ornano(n°18)-
- Au Sud : Sacré Coeur(n°14)-Nansouty(n°15)
- A l'Est : Thiers(n°36)-Galin(n°39)

RESULTATS D'AUTRES AIRES DE REFERENCE EN POURCENTAGES				
	Agglomération Bordelaise	Gironde	Aquitaine	France
0 à 14ans	21,4	21,4	21,1	23,1
15 à 24ans	16,7	15,7	15,1	15,8
25 à 44ans	27,1	25,4	24,4	26,2
45 à 64ans	21,4	22,1	22,7	21,1
65ans et +	13,4	15,4	16,7	13,8

Population des ménages : répartition selon les tranches d'âge

C. U. B. par commune

COMMUNES	POPULATION DES MENAGES	%	AGE AU 1.1.1976									
			0 à 14		15 à 24		25 à 44		45 à 64		65 et +	
				%		%		%		%		%
AMBARES	7.525	100	1.745	23,2	1.300	17,3	2.060	27,4	1.540	20,4	880	11,7
AMBES	2.310	-	510	22,1	430	18,6	720	31,2	445	19,2	205	8,9
ARTIGUES	1.515	-	380	25,1	210	13,9	490	32,3	295	19,5	140	9,2
BASSENS	6.235	-	1.835	29,4	1.250	20,1	1.685	27,0	1.025	16,4	440	7,1
BEGLES	25.025	-	5.195	20,8	3.975	15,9	6.080	24,3	6.045	24,1	3.730	14,9
BLANQUEFORT	6.340	-	1.640	25,9	920	14,5	2.010	31,7	1.055	16,6	715	11,3
BORDEAUX	217.520	-	34.855	16,0	36.385	16,7	52.860	24,3	52.515	24,2	40.905	18,8
BOULIAC	2.210	-	585	26,5	315	14,2	755	34,2	410	18,5	145	6,6
LE BOUSCAT	21.190	-	3.850	18,2	3.250	15,3	5.355	25,3	5.115	24,1	3.620	17,1
BRUGES	7.465	-	1.650	22,1	1.190	15,9	2.015	27,0	1.800	24,1	810	10,9
CARBON BLANC	4.370	-	1.245	28,5	635	14,5	1.350	30,9	800	18,3	340	7,8
CENON	24.540	-	6.730	27,4	4.170	17,0	7.005	28,5	4.655	19,0	1.980	8,1
EYSINES	11.895	-	3.280	27,6	1.665	14,0	3.845	32,3	2.200	18,5	905	7,6
FLOIRAC	12.130	-	3.165	26,1	1.890	15,6	3.700	30,5	2.205	18,2	1.170	9,6
GRADIGNAN	17.440	-	4.605	26,4	3.430	19,7	5.760	33,0	2.570	14,7	1.075	6,2
LE HAILLAN	4.070	-	1.195	29,4	510	12,5	1.365	33,5	645	15,9	355	8,7
LORMONT	18.600	-	5.805	31,2	3.065	16,5	6.030	32,4	2.630	14,1	1.070	5,8
MERIGNAC	50.325	-	11.605	23,1	8.710	17,3	13.535	26,9	11.395	22,6	5.080	10,1
PAREMPUYRE	2.005	-	600	29,9	315	15,7	575	28,7	325	16,2	190	9,5
PESSAC	46.765	-	11.100	23,7	8.555	18,3	13.915	29,8	8.965	19,2	4.230	9,0
SAINT-AUBIN	2.005	-	620	30,9	220	11,0	720	35,9	330	16,5	115	5,7
SAINT-LOUIS	1.115	-	315	28,2	185	16,6	340	30,5	195	17,5	80	7,2
SAINT-MEDARD	16.145	-	4.890	30,3	2.325	14,4	5.295	32,8	2.435	15,1	1.200	7,4
SAINT-VINCENT	560	-	135	24,1	95	17,0	170	30,3	90	16,1	70	12,5
LE TAILLAN	3.915	-	1.025	26,2	580	14,8	1.130	28,8	770	19,7	410	10,5
TALENCE	31.760	-	5.670	17,9	6.205	19,5	8.255	26,0	7.200	22,7	4.430	13,9
VILLENAVE d'ORNON	22.385	-	5.325	23,8	3.725	16,6	5.835	26,1	5.185	23,2	2.315	10,3
TOTAL C.U.B.	567.360	100	119.555	21,1	95.505	16,8	152.855	26,9	122.840	21,7	76.605	13,5

L'INSEE recense la population des ménages par tranches quinquennales. Une première agrégation a consisté, dans le tableau ci-contre, à constituer cinq tranches d'âges :

- 0 à 14 ans
- 15 à 24 ans
- 25 à 44 ans
- 45 à 64 ans
- 65 ans et plus

L'importance relative, pour chaque commune, de chacune de ces tranches d'âge, par rapport à la moyenne de la Communauté Urbaine, peut être obtenue par lecture directe du tableau.

Une seconde agrégation a été nécessaire, pour pouvoir procéder à une classification en groupes homogènes de représentation par rapport à la moyenne, selon les tranches d'âge suivantes :

- 0 à 24 ans
- 25 à 64 ans
- 65 ans et plus

Six groupes ont ainsi été déterminés.:

1) - GROUPE A

- SUR-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 0 à 24 ANS
- SOUS-REPRESENTATION DES TRANCHES D'AGE 25 à 64 ANS et 65 ANS ET PLUS

soit 11 communes :

- Sur la rive gauche : Parempuyre-Le Taillan Médoc-Blanquefort-Saint Médard en Jalles-Gradignan-
- Sur la rive droite : Ambarès-Saint Louis de Montferrand-Saint Vincent de Paul Bassens-Lormont-Cenon

2) - GROUPE B

- SUR-REPRESENTATION DE LA TRANCHE D'AGE 25 à 64 ANS
- SOUS-REPRESENTATION DES TRANCHES D'AGE 0 à 24 ANS ET 65 ANS ET PLUS

Groupe non représenté.

Population des ménages = répartition des actifs selon  
 Co. CSP individuelle -

C. U. B. par commune

COMMUNES	TOTAL d'ACTIFS	%	CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES									
			0+1	%	2+3	%	4+5	%	6+7	%	8	%
AMBARES	3.095	100	95	3,1	385	12,4	870	28,1	1.735	56,1	10	0,3
AMBES	995	-	10	1,0	85	8,5	320	32,2	555	55,8	25	2,5
ARTIGUES	645	-	25	3,9	140	21,7	230	35,7	240	37,2	10	1,5
BASSENS	2.585	-	-	-	230	8,9	685	26,5	1.605	62,1	65	2,5
BEGLES	10.955	-	100	0,9	1.185	10,8	3.620	33,0	5.880	53,7	170	1,6
BLANQUEFORT	2.825	-	120	4,2	350	12,4	1.115	39,5	1.185	42,0	55	1,9
BORDEAUX	95.295	-	220	0,2	19.965	20,9	36.345	38,1	37.100	38,9	1.665	1,7
BOULIAC	995	-	20	3,0	155	15,4	250	24,9	250	24,9	320	31,8
LE BOUSCAT	9.390	-	160	1,7	1.975	21,0	3.490	37,2	3.605	38,4	160	1,7
BRUGES	3.265	-	190	5,8	405	12,4	1.185	36,3	1.430	43,8	55	1,7
CARBON BLANC	1.800	-	-	-	225	12,5	770	42,8	765	42,5	40	2,2
CENON	10.555	-	20	0,2	945	9,0	4.110	38,9	5.160	48,9	320	3,0
EYSINES	5.210	-	195	3,7	765	14,7	2.175	41,8	1.980	38,0	95	1,8
FLOIRAC	5.300	-	15	0,3	450	8,5	1.945	36,7	2.790	52,6	100	1,9
GRADIGNAN	7.560	-	55	0,7	1.575	20,8	2.915	38,6	2.610	34,5	405	5,4
LE HAILLAN	1.755	-	50	2,8	210	12,0	800	45,6	650	37,0	45	2,6
LORMONT	8.040	-	20	0,2	705	8,8	2.995	37,2	4.140	51,6	180	2,2
MERIGNAC	21.870	-	115	0,5	3.510	16,0	8.830	40,4	8.460	38,7	955	4,4
PAREMPUYRE	795	-	65	8,2	60	7,5	195	24,5	460	57,9	15	1,9
PESSAC	20.130	-	140	0,7	3.265	16,2	8.240	40,9	7.760	38,6	725	3,6
SAINT-AUBIN	850	-	5	0,6	200	23,6	385	45,3	250	29,4	10	1,2
SAINT-LOUIS	420	-	35	8,3	45	10,7	80	19,1	255	60,7	5	1,2
SAINT-MEDARD	6.465	-	115	1,8	990	15,3	2.390	37,0	2.710	41,9	260	4,0
SAINT-VINCENT	235	-	55	23,4	45	19,2	20	8,5	115	48,9	-	-
LE TAILLAN	1.590	-	50	3,1	230	14,5	590	37,1	690	43,4	30	1,9
TALENCE	13.720	-	70	0,5	2.980	21,7	5.760	42,0	4.480	32,7	430	3,1
VILLENAVE d'ORNON	9.875	-	140	1,4	1.030	10,4	3.955	40,1	4.575	46,3	175	1,8
TOTAL C.U.B.	246.215	100	2.085	0,8	42.105	17,1	94.265	38,3	101.435	41,2	6.325	2,6

Les 9 catégories d'actifs recensés par l'INSEE ont été ramenées à 5 par agrégation.

- les agriculteurs exploitants et les salariés agricoles (0 + 1)
- les patrons de l'industrie et du commerce et les professions libérales (2+3)
- les cadres moyens et employés (4+5)
- les ouvriers et personnels de service (6+7)
- les autres actifs (8)

La catégorie (8) est peu représentative exceptée dans la commune de Bouliac où elle représente 31,8 % de la population active en raison de la part importante prise par les habitants de la caserne de gendarmerie.

Il a semblé significatif de ne prendre en compte dans l'analyse que les catégories (0+1), (2+3), (4+5) et (6+7) en comparant leur part respective, prise dans chaque commune par rapport à la moyenne générale. Dix groupes ont ainsi été déterminés en fonction de leur sur-représentation ou de leur sous-représentation.

1) - GROUPE A

- SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (0+1)
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3),(4+5),(6+7)

Groupe non représenté.

2) - GROUPE B

- SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (2+3)
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (0+1),(4+5),(6+7)

soit 1 commune :

- Bordeaux

3) - GROUPE C

- SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (4+5)
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (0+1),(2+3),(6+7)

soit 1 commune :

- Sur la rive droite : Carbon Blanc

4) - GROUPE D

- SUR-REPRESENTATION DES CATEGORIES (6+7)
- SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES (0+1),(2+3),(4+5)

soit 5 communes :

- Sur la rive gauche : Bègles
- Sur la rive droite : Ambès-Bassens-Lormont-Floirac

10/11/80

Population des ménages = % d'actifs.

C. U. B. par commune

COMMUNES	POPULATION DES MENAGES	%	NON ACTIFS	%	ACTIFS	%
AMBARES	7.525	100	4.430	58,9	3.095	41,1
AMBES	2.310	-	1.315	56,9	995	43,1
ARTIGUES	1.515	-	870	57,4	645	42,6
BASSENS	6.235	-	3.650	58,5	2.585	41,5
BEGLES	25.025	-	14.070	56,2	10.955	43,8
BLANQUEFORT	6.340	-	3.515	55,4	2.825	44,6
BORDEAUX	217.520	-	122.225	56,2	95.295	43,8
BOULIAC	2.210	-	1.215	55,0	995	45,0
LE BOUSCAT	21.190	-	11.800	55,7	9.390	44,3
BRUGES	7.465	-	4.200	56,3	3.265	43,7
CARBON BLANC	4.370	-	2.570	58,8	1.800	41,2
CENON	24.540	-	13.985	57,0	10.555	43,0
EYSINES	11.895	-	6.685	56,2	5.210	43,8
FLOIRAC	12.130	-	6.830	56,3	5.300	43,7
GRADIGNAN	17.440	-	9.880	56,7	7.560	43,3
LE HAILLAN	4.070	-	2.315	56,9	1.755	43,1
LORMONT	18.600	-	10.560	56,8	8.040	43,2
MERIGNAC	50.325	-	28.455	56,5	21.870	43,5
PREMPUYRE	2.005	-	1.210	60,4	795	39,6
PESSAC	46.765	-	26.635	56,9	20.130	43,1
SAINT-AUBIN	2.005	-	1.155	57,6	850	42,4
SAINT-LOUIS	1.115	-	695	62,3	420	37,7
SAINT-MEDARD	16.145	-	9.680	60,0	6.465	40,0
SAINT-VINCENT	560	-	325	58,0	235	42,0
LE TAILDAN	3.915	-	2.325	59,4	1.590	40,6
TALENCE	31.760	-	18.040	56,8	13.720	43,2
VILLENAVE d'ORNON	22.385	-	12.510	55,9	9.875	44,1
TOTAL C.U.B.	567.360		321.145	56,6	246.215	43,4

La part des actifs dans la population des ménages varie selon les communes entre 37,7 % et 45,0 %, la moyenne générale étant 43,4 %.

Trois tranches de pourcentages ont été déterminés à partir de l'écart observé entre le maximum et la moyenne. Les 27 communes ont été réparties dans les groupes ainsi définis.

1) - GROUPE A

- TAUX D'ACTIFS INFÉRIEUR A 41,8 %

soit 7 communes :

- Sur la rive gauche : Pempuyre-Le Taillan Médoc-Saint Médard en Jalles

- Sur la rive droite : Ambarès-Saint Louis de Mont Ferrand-Carbon Blanc-Bassens-

2) - GROUPE B

- TAUX D'ACTIFS COMPRIS ENTRE 41,9 % et 43,4 % (Moyenne)

soit 10 communes :

- Sur la rive gauche : Saint Aubin de Médoc-Le Haillan-Talence-Pessac-Gradignan-

**- PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES pour 1985 ET 1990**  
(document de Travail communiqué par la C.U.B.)

COMMUNES	Evolutions 1962-1968-1975					Prévisions 1985		Evaluations 1990	
	Pop. 62	Pop. 68	Pop. 75	Taux moy. annuels		Pop. 85	Taux moy. annuels 85/75	Pop. 90	Taux moy. annuels 90/75
				62/68	75/68				
Bardac	278.403	266.662	223.131	-0,7	-2,5	258.000	+1,6	225.000	
Le Bascat	21.404	22.550	21.126	+0,3	-0,3	28.000	+3,3	22.000	
Bruges	5349	6612	7610	+3,6	+2,0	10.000	+3,1	10.000	
Blancfort	4017	4671	6918	+2,6	+5,8	13.000	+8,8	9.000	
Eyrines	5327	8026	12.719	+7,1	+6,8	16.000	+2,6	16.000	
Le Haillan	1613	2272	3949	+5,3	+8,2	7500	+9,0	50.000	
Noiriac	32.355	45.951	50.652	+6,0	+1,4	62.000	+2,2	60.000	
Parmpuyre	1166	1670	2148	+6,2	+3,7	4000	+8,6	3000	
Saint Aubin	444	723	2105	+8,5	+16,6	4000	+9,0	3000	
Saint Médard	6967	8955	16.265	+4,3	+8,9	25.000	+7,1	21.000	
Le Taillan	1652	2778	4038	+3,1	+5,5	8000	+9,8	5000	
Trègles	24388	29330	25.680	+1,9	-0,9	30.000	+1,7	26.000	
Quatignan	6803	10.402	18.691	+7,4	+8,8	30.000	+6,1	24.000	
Ponnac	24.281	36.986	51.360	+7,3	+4,8	62.000	+2,1	60.000	
Talence	25.874	29.161	34127	+2,0	+2,3	42.000	+2,3	35.000	
Villeneuve d'Ornon	13.401	21.263	22975	+8,0	+1,1	28.000	+2,2	27.000	
Aubass	5831	4134	7622	+3,4	+1,0	10.000	+3,1	9000	
Ambes	2046	2243	2545	+1,5	+1,8	3700	+4,5	3000	
Darroux	3336	4841	6133	+6,1	+3,4	8500	+3,9	8000	
Saint Louis de H.	993	1165	1078	+2,7	-1,1	1500	+3,9	1500	
Saint Vincent de P.	617	670	635	+1,4	-0,8	900	+4,1	1000	
Astignes	775	966	1433	+3,7	+6,5	5000	+23,3	2500	
Bauliac	1084	1102	2375	+0,3	+11,6	5000	+11,1	4000	
Carbon-Blanc	1628	3075	4567	+11,2	+5,8	9000	+7,5	6000	
Croux	13.821	17.713	24769	+4,2	+7,9	33000	+3,3	25000	
Floirac	8186	8241	12040	+0,1	+5,6	20.000	+6,6	16.000	
Lormont	5976	10.374	18.719	+10,3	+8,2	28.000	+5,0	23.000	
Communauté Urbaine	497.807	553.936	585.476	+1,8	+0,8	751.100	+2,8%	650.000	0,7%

